



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} décembre 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 novembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et en application du paragraphe 3 de la résolution 1977 (2011) du Conseil de sécurité, je vous fais tenir ci-joint un document final sur l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004), effectué en 2022 (voir annexe).

Le Comité vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1540 (2004)
(Signé) Juan Ramón de la Fuente



Examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en 2022

Résumé

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) affirme que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Il réaffirme également qu'il demeure nécessaire que tous les États Membres, conformément à leurs procédures nationales, interdisent à tout acteur non étatique d'acquérir, de mettre au point, de trafiquer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs, ainsi que des matières, équipements et technologies connexes^a, en particulier à des fins terroristes. La résolution 1540 (2004) reste donc un pilier majeur de l'architecture internationale de non-prolifération.

Si des progrès constants ont été enregistrés dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en dépit des difficultés qu'elle comporte en fonction des différentes obligations, catégories d'armes et régions, l'application intégrale de la résolution reste une œuvre de longue haleine, et le Comité continue donc de jouer un rôle majeur en appuyant la mise en œuvre de la résolution par les États Membres et en facilitant la fourniture d'une assistance à cette fin. Les progrès accomplis au cours de la période considérée témoignent de la détermination des États Membres à promouvoir la pleine application de la résolution et de l'efficacité des efforts déployés par le Comité en ce sens. Bien que tous les États Membres n'aient pas les mêmes capacités industrielles, le nombre de mesures qu'ils ont prises pour mettre en œuvre la résolution a, dans l'ensemble, augmenté d'environ 6 % depuis 2016. La plupart des États ont notamment renforcé les mesures mises en place pour interdire aux acteurs non étatiques de fabriquer, d'acquérir, de posséder, de mettre au point, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques et biologiques ou leurs vecteurs. Les dernières données disponibles et le rythme auquel se font les progrès enregistrés confirment que l'application pleine et efficace de la résolution par tous les États Membres reste une œuvre de longue haleine. Les États Membres devront déployer des efforts constants, y compris avec l'appui du Comité lorsqu'ils en feront la demande, et coopérer étroitement avec d'autres organes des Nations Unies et avec les organisations internationales et régionales concernées.

Certains États Membres ont du mal à appliquer la résolution intégralement en raison, notamment, d'un manque de ressources financières, d'expertise technique, de cadre juridique et de capacités de mise en œuvre. Bien que les mesures prises pour comptabiliser les matières d'intérêt, en garantir la sécurité et en assurer la protection physique et contrôler les exportations aient également été renforcées, ces domaines doivent, comme en 2016, faire l'objet d'une attention particulière dans de nombreux États.

Il convient d'adopter une approche globale de l'application de la résolution pour tous les types d'armes, tout en reconnaissant que, quantitativement, les mesures recensées concernent d'abord les armes nucléaires et leurs matières connexes, devant les armes chimiques et leurs matières connexes, puis les armes biologiques et leurs matières connexes.

Depuis 2016, 77 États (40 %) ont présenté des rapports nationaux ou fourni au Comité des informations supplémentaires sur leur mise en œuvre de la résolution au niveau national. Bien que 8 États n'aient pas encore présenté leur premier rapport national, ce chiffre a diminué par rapport à 2016 (17 États à l'époque). Par ailleurs, le nombre de notifications des points de contact a augmenté, passant de 94 en 2016 à 137 en 2022.

Au cours de la période considérée, le Comité s'est rendu dans 20 États à l'invitation de ces derniers. Le nombre de plans nationaux de mise en œuvre présentés à titre volontaire a considérablement augmenté, passant de 26 en 2016 à 46 en 2022. Les visites effectuées dans les États, à leur invitation, et la participation aux tables rondes nationales connexes et aux réunions de planification de la mise en œuvre de la résolution au niveau national se sont révélées précieuses pour le Comité.

Depuis 2016, le Comité a reçu ou reconfirmé les demandes d'assistance de 18 États dans le cadre de ses efforts de rapprochement des offres et des demandes d'assistance. Les demandes en question concernaient le plus fréquemment une aide au renforcement des capacités ou une assistance technique. Le fait d'obtenir un retour d'information officiel de la part de ceux qui demandent et de ceux qui offrent une assistance permet au Comité de mieux comprendre et de suivre l'évolution des demandes d'assistance, et ainsi de renforcer encore l'efficacité et l'efficience avec lesquelles il répond aux demandes d'assistance.

Les organisations internationales compétentes ont joué leur rôle en fournissant un appui technique à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 (2004), et le Comité a noté qu'il importait d'améliorer la coopération avec ces organisations et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes, les organismes des Nations Unies et les autres comités du Conseil de sécurité.

Les échanges que le Comité a tenus avec la société civile, y compris avec l'industrie, dans le cadre de ses activités et de son mandat, ont contribué à ses travaux. Le Comité a continué à promouvoir sa politique de transparence et son site Web reste une source importante d'informations et de documentation sur ses travaux, notamment sur la mise en œuvre de la résolution au niveau national, l'assistance, la coopération internationale et les activités de transparence et de communication.

^a Définition de « matières connexes » donnée dans la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité : matières, équipements et technologies couverts par les traités et arrangements multilatéraux pertinents, ou figurant sur les listes de contrôle nationales, susceptibles d'être utilisés aux fins de la conception, de la mise au point, de la fabrication ou de l'utilisation d'armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs.

I. Introduction

1. Le 20 avril 2011, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [1977 \(2011\)](#), qui a prorogé pour une période de 10 ans, jusqu'au 25 avril 2021, le mandat du Comité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#), lequel a continué de bénéficier du concours de son groupe d'experts. Au paragraphe 3, il a décidé que le Comité procéderait, d'abord au bout de cinq ans et ensuite avant le renouvellement de son mandat, à un examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#), présenterait, s'il y avait lieu, des recommandations quant aux ajustements à apporter audit mandat et lui soumettrait un rapport sur ses conclusions, et que le premier de ces examens serait effectué avant décembre 2016. À la suite de ce premier examen, il a approuvé la résolution [2325 \(2016\)](#), le 15 décembre 2016.

2. Selon un ensemble de modalités élaborées par le Comité¹, le deuxième examen approfondi se veut à la fois rétrospectif et prospectif, et le Comité a examiné les différents thèmes pour former des volets de travail pour ses quatre groupes de travail. L'examen repose sur les informations que le Comité a obtenues dans les tableaux qu'il a approuvés et sur les renseignements que lui communiquent les États Membres et les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées.

3. Dans une lettre datée du 27 août 2020, le Président du Comité a informé le Président du Conseil de sécurité qu'en raison des perturbations causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Comité avait décidé que toutes les activités liées à l'examen, y compris les consultations ouvertes, seraient reportées à 2021, à l'exception du processus de révision des tableaux du Comité déjà en cours et de toute autre activité pouvant être menée selon des modalités virtuelles. Par ses résolutions [2572 \(2021\)](#) et [2622 \(2022\)](#), respectivement, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Comité jusqu'au 28 février 2022 puis jusqu'au 30 novembre 2022 pour donner au Comité le temps d'achever l'examen approfondi, tout en poursuivant ses travaux au titre de son mandat. Le présent rapport est ainsi présenté pour la période allant du 26 avril 2016 au 2 juin 2022, sauf indication contraire. Il doit être lu en parallèle avec le rapport de 2016 ([S/2016/1038](#)).

II. Organisation des travaux

4. Au cours de la période couverte par le rapport, les présidents du Comité étaient les suivants : du 25 avril au 31 décembre 2016, Román Oyarzun Marchesi (Espagne) ; du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, Sacha Sergio Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) ; du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, Dian Triansyah Djani (Indonésie) ; depuis le 1^{er} janvier 2021, Juan Ramón de la Fuente (Mexique).

5. Conformément au paragraphe 5 de la résolution [1977 \(2011\)](#) et à la résolution [2055 \(2012\)](#), le Comité est assisté par un groupe réunissant jusqu'à neuf experts agissant sous la supervision du Comité. Certaines des références faites dans le présent rapport à la participation du Comité à des activités et manifestations renvoient en fait à la participation du groupe d'experts auxdites activités et manifestations, le Comité lui demandant d'y assister dans le cadre des objectifs qu'il a définis. Le groupe s'emploie notamment à préparer et à analyser les tableaux du Comité, à soutenir les échanges du Comité avec les États Membres, à appuyer les activités d'assistance du Comité, à promouvoir la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#) au niveau national, à sensibiliser les différents acteurs à la résolution, à faciliter la formation des points de contact et à fournir une assistance technique aux États, à leur demande, pour les aider à préparer des rapports au Comité, des demandes d'assistance et des

¹ Voir : <https://www.un.org/en/sc/1540/documents/2021%20CR%20Modalities%20Paper.pdf>.

plans nationaux de mise en œuvre qu'ils établissent à titre volontaire. La composition du groupe d'experts figure à l'annexe XX du présent rapport.

6. Le Comité bénéficie de l'appui du Bureau des affaires de désarmement, un spécialiste hors classe des questions politiques du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, secondé par d'autres fonctionnaires du Département, continuant à assumer les fonctions de Secrétaire du Comité.

7. Au cours de la période considérée, le Comité a tenu 23 réunions officielles, 17 réunions informelles, ainsi que 5 visioconférences.

8. Pendant la période considérée, les quatre groupes de travail du Comité ont consacré 17 réunions à l'examen de différentes questions touchant la mise en œuvre des résolutions et l'assistance, la coopération et la transparence. On trouvera de plus amples renseignements sur les groupes de travail à l'annexe XXI.

9. Conformément au paragraphe 4 de la résolution [1977 \(2011\)](#), le Comité a adopté ses seizième (février 2017-janvier 2018), dix-septième (février 2018-janvier 2019), dix-huitième (février 2019-janvier 2020) et dix-neuvième (février 2020-janvier 2021) programmes de travail, mais n'a pas pu adopter les programmes correspondant aux années 2021 et 2022. En application du paragraphe 9 de la résolution [1977 \(2011\)](#), le Comité a en outre présenté au Conseil de sécurité des examens annuels, établis avec le concours du groupe d'experts, faisant le point sur les progrès accomplis par les États dans la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#) et sur les autres activités menées à cette fin pour chacune des années 2016 à 2021.

10. Après l'approbation des modalités de l'examen approfondi, le Comité a entrepris un ensemble d'activités comprenant notamment, le 4 octobre 2019, une consultation publique avec les États Membres et les organisations internationales et régionales sur la question de la spécificité des États.

11. Le Comité s'est rendu en personne dans les États, à leur invitation. En 2020 et 2021, il est resté mobilisé par des moyens virtuels en raison des restrictions imposées du fait de la pandémie de COVID-19.

12. Le 2 juin 2020, le Président du Comité a envoyé des lettres à 35 organisations internationales, régionales et sous-régionales ainsi qu'à un organisme des Nations Unies pour solliciter leurs contributions écrites à l'examen approfondi.

13. Après que le Président du Comité a informé le Président du Conseil de sécurité, le 27 août 2020, des retards pris en raison de la pandémie de COVID-19, le processus de révision des tableaux du Comité s'est poursuivi, tout comme d'autres activités pouvant être menées selon des modalités virtuelles.

14. Des projets de tableaux actualisés ont été envoyés aux États Membres au cours du mois de mars 2020 pour solliciter leurs observations et des informations supplémentaires. Après de nouvelles révisions des projets de tableaux et des consultations menées avec les États concernés, le Comité a finalisé son examen des 193 tableaux en décembre 2020 et a publié sur son site Web, avec le consentement des États Membres, 190 tableaux actualisés.

15. Dans le cadre de l'examen approfondi, le Comité a tenu des réunions en 2021 et au début de l'année 2022 pour discuter des thèmes suivants : mise en œuvre de la résolution, assistance, coopération, communication et transparence, appui et administration du Comité, application de certains paragraphes de la résolution [2325 \(2016\)](#).

16. Du 31 mai au 2 juin 2022, le Comité a organisé des consultations publiques sur l'examen approfondi de la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#) au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Soixante États Membres et 15 organisations

internationales et régionales ont fait part au Comité de leurs vues sur la mise en œuvre de la résolution, notamment pour recommander des solutions concrètes en vue de l'améliorer². Au total, 15 participants issus d'organisations non gouvernementales, du monde universitaire, d'associations professionnelles et de l'industrie ont fait des déclarations dans le cadre d'un débat informel. La Haute-Représentante pour les affaires de désarmement a ouvert la séance.

III. Mise en œuvre

17. Depuis la conclusion de l'examen approfondi de 2016, de nouveaux progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Les dernières données disponibles et le rythme auquel se font les progrès enregistrés confirment l'opinion du Comité selon laquelle la mise en œuvre complète et effective de la résolution par les États Membres est une œuvre de longue haleine, qui demandera aux États de déployer des efforts constants avec son concours, et notamment par l'intermédiaire de son groupe d'experts, ainsi qu'en étroite coopération avec les autres composantes de l'ONU et les organisations internationales et régionales concernées³.

18. Les données figurant dans les tableaux du Comité actualisés au cours de la période 2019-2020 couvrent un total de 44 004 mesures potentielles (correspondant à 228 rubriques pour chacun des 193 tableaux du Comité). Au cours de l'examen, le Comité a recensé que 24 841 des mesures (environ 56 %) avaient été prises, soit une augmentation d'environ 6 % par rapport à 2016. En 2016, l'augmentation enregistrée par rapport à 2011 avait été de 7 %. Les données montrent également que, dans l'ensemble, les mesures adoptées en faveur des cadres juridiques nationaux (59 %) sont plus nombreuses que les mesures coercitives et les mesures prévoyant des sanctions civiles/pénales (54 %).

19. La plupart des États ont progressé dans l'application de la résolution 1540 (2004), notamment en adoptant des mesures pour interdire aux acteurs non étatiques de fabriquer, d'acquérir, de posséder, de mettre au point, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques et biologiques ou leurs vecteurs. Dans l'ensemble, la mise en œuvre de la résolution a progressé d'environ 6 % depuis 2016, mais cela s'est fait de manière inégale selon les principales obligations découlant de la résolution, les catégories d'armes et les cinq groupes régionaux de l'ONU.

20. Les tableaux montrent que 79 % des mesures potentielles concernant le paragraphe 1 de la résolution 1540 (2004) qui traite de l'obligation de s'abstenir d'apporter un appui aux acteurs non étatiques ont été adoptées, contre 77 % des mesures concernant le paragraphe 2 sur les interdictions, 51 % des mesures concernant les alinéas c) et d) du paragraphe 3 sur les contrôles aux frontières et à l'exportation, et 40 % des mesures concernant les alinéas a) et b) du paragraphe 3 sur les mesures visant à comptabiliser les matières connexes et à en garantir la sécurité et la protection physique.

21. Les données montrent également qu'à l'échelle mondiale, parmi les différentes catégories d'armes, 61 % des mesures potentielles concernant les armes nucléaires

² Les documents et dossiers relatifs aux consultations publiques organisées en 2022 sont disponibles sur le site Web du Comité (www.un.org/en/sc/1540/index.shtml).

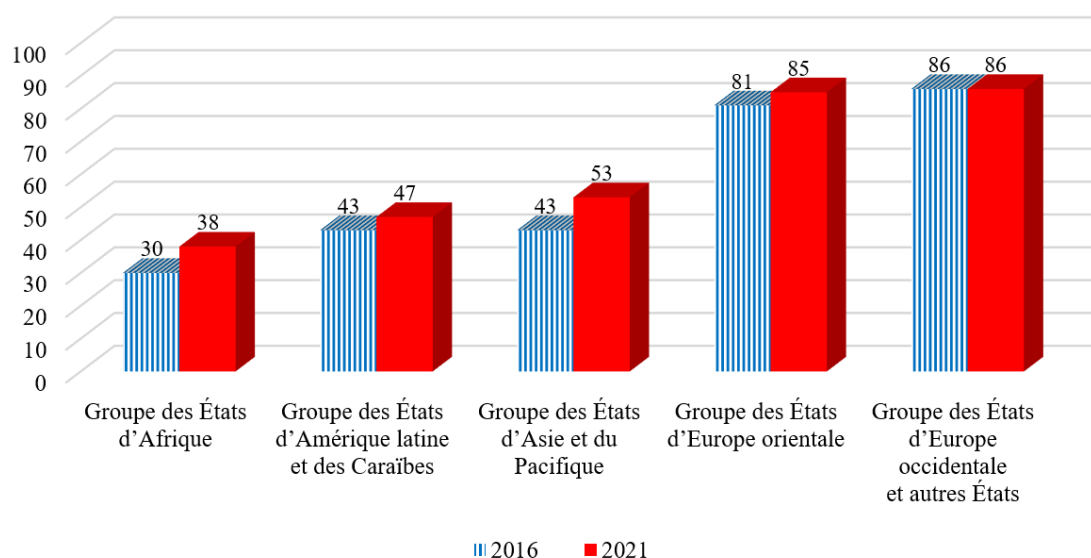
³ Les données sont calculées sur la base du nombre de « X » inscrits dans le tableau de chaque État Membre. La présence du signe « X », sous toute rubrique, signifie uniquement que le Comité estime que l'État en question a pris les mesures voulues, ou donné des renseignements précis sur les textes applicables ou les actes établissant ces mesures.

ont été adoptées, contre 58 % des mesures concernant les armes chimiques et 50 % des mesures concernant les armes biologiques et leurs matières connexes.

22. Parmi les groupes régionaux de l'ONU, le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a adopté le plus grand nombre de mesures (86 %), suivi par le Groupe des États d'Europe orientale (85 %), le Groupe des États d'Asie et du Pacifique (53 %), le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (47 %) et le Groupe des États d'Afrique (38 %). Comme en 2016, les progrès les plus importants ont de nouveau été observés dans les régions où les taux de mise en œuvre sont les plus faibles. Par rapport à 2016, le Groupe des États d'Asie et du Pacifique et le Groupe des États d'Afrique ont connu les plus fortes progressions avec environ 10 % et 8 %, respectivement. Tant le Groupe des États d'Europe orientale que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes ont connu une progression d'environ 4 %. Voir le graphique ci-après.

Mise en œuvre de l'ensemble des mesures, par groupe régional (2016-2021)

(En pourcentage)



23. Conformément à la résolution 2325 (2016), dans laquelle le Conseil de sécurité prie instamment le Comité « de continuer à étudier et à mettre au point une approche, s'agissant de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et de l'établissement de rapports, qui tienne compte de la spécificité des États », des consultations publiques sur la question ont été organisées en octobre 2019.

24. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2325 (2016), le Comité a continué de prendre note dans ses travaux, le cas échéant, dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), du fait que la nature des risques de prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques, de leurs vecteurs et des matières, équipements et technologies connexes évolue constamment, notamment que les acteurs non étatiques tirent parti des avancées rapides de la science, de la technologie et du commerce international à des fins de prolifération. Les États Membres sont invités à prendre en compte, à l'heure de mettre en œuvre la résolution 1540 (2004), l'évolution des risques de prolifération et les avancées rapides de la science et de la technologie, et le Comité a participé, dans le cadre de son mandat, à des manifestations organisées par les États Membres au cours desquelles les organisateurs et d'autres participants ont débattu de ces sujets. En outre, le Conseil

de sécurité a également réaffirmé que la prévention de la prolifération ne devait pas entraver la coopération internationale à des fins pacifiques touchant aux matières, aux équipements et aux technologies, les objectifs de l'utilisation à des fins pacifiques ne devant toutefois pas être détournés à des fins de prolifération.

A. Établissement de rapports et collecte d'informations

25. Depuis le dernier examen approfondi, des progrès ont été accomplis en vue d'universaliser l'établissement de rapports et la présentation d'informations supplémentaires sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) par les États Membres.

26. Depuis 2016, 40 % de l'ensemble des États Membres (77) ont présenté des rapports nationaux ou fourni au Comité des informations supplémentaires et actualisées sur leur mise en œuvre de la résolution au niveau national. Sur les 185 États qui ont soumis des rapports nationaux depuis 2004, 61 ont seulement fourni un premier rapport, 27 ont présenté deux rapports et 97 en ont présenté plus de deux⁴.

27. Au cours de la période considérée, à la demande des États intéressés, le Comité a demandé à son groupe d'experts d'effectuer des visites au Mali, en Mauritanie, aux Îles Salomon et au Timor-Leste, afin de les aider à rédiger leur premier rapport national. Neuf autres États (Comores, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Mozambique, Îles Salomon, République centrafricaine, Timor-Leste et Zimbabwe) ont présenté leur premier rapport, ce qui ramène le nombre d'États n'ayant pas encore présenté de rapport à 8 (contre 17 en 2016). Parmi les États qui n'ont pas encore présenté de rapport, sept sont situés en Afrique et un dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le Comité a régulièrement échangé avec les États qui n'ont pas présenté de rapport, principalement par correspondance et grâce à des contacts informels par le bureau du Président, pour les encourager à présenter leur premier rapport et leur faire savoir qu'il était prêt à leur fournir l'assistance nécessaire à cette fin.

28. Certaines des mesures consignées dans les tableaux du Comité correspondent à de nouvelles lois, réglementations ou autres mesures de contrôle ou à des modifications apportées aux mesures adoptées par les États depuis l'examen approfondi de 2016. Elles figurent dans les journaux officiels, les bases de données législatives officielles accessibles en ligne ou les informations fournies aux organisations internationales concernées.

29. Au moment d'analyser la façon dont les États s'acquittent des obligations découlant de la résolution 1540 (2004), le Comité a noté qu'il importait de garder à l'esprit leurs différences en termes de capacités économiques et industrielles. Le modèle de tableau révisé et approuvé en 2017 prévoit l'utilisation du symbole « S.O. » (au lieu d'un « X », d'un « ? » ou d'un blanc) pour indiquer que « la rubrique n'est pas applicable à l'État en question lorsque celui-ci a précisé, dans le cadre d'instruments juridiquement contraignants, qu'il ne possédait pas de matières ou installations nucléaires » (voir S/AC.44/2021/3). Toutefois, le symbole ne doit pas être interprété comme l'indication que les obligations s'appliquent de manière distincte entre les États, étant donné que toutes les dispositions sont également contraignantes ; il fournit un instantané de la situation d'un État à un moment donné.

⁴ Depuis 2004, 1 État Membre a présenté 8 rapports, 7 États Membres ont présenté 7 rapports, 7 en ont présenté 6, 20 en ont présenté 5, 34 en ont présenté 4, 28 en ont présenté 3, 27 en ont présenté 2 et 61 ont présenté seulement 1 rapport. Depuis 2016, 100 rapports ont été présentés, dont 9 étaient des premiers rapports. Les 91 autres ont été présentés par 80 États Membres.

B. Mise en œuvre des obligations énoncées au paragraphe 1 de la résolution 1540 (2004)

30. D'après les données disponibles, 153 États (contre 139 en 2016) ont exprimé de manière explicite leur engagement à ne fournir aucun appui aux acteurs non étatiques se livrant aux activités concernées.

31. Au 2 juin 2022, presque tous les États Membres étaient devenus parties à au moins un instrument international ou multilatéral revêtant une importance particulière au regard de la résolution 1540 (2004), ce qui traduit une augmentation du nombre d'États adhérents à l'ensemble de ces traités depuis 2016, comme indiqué dans l'annexe VIII.

C. Mise en œuvre des obligations énoncées au paragraphe 2 de la résolution 1540 (2004)

32. Les États ont continué à mettre en œuvre les interdictions de diverses manières, notamment par l'intermédiaire de constitutions qui rendent les obligations découlant des traités internationaux directement applicables en droit interne, de codes pénaux ou de législations spécifiques visant à mettre en œuvre les obligations découlant de la résolution 1540 (2004), ou d'autres traités internationaux et régionaux de non-prolifération, ainsi que d'instruments visant à prévenir les actes terroristes. L'annexe VIII indique l'état de l'adhésion des États aux traités, conventions, protocoles et autres instruments relatifs à la non-prolifération qui présentent un intérêt au regard de la résolution 1540 (2004).

33. Dans l'ensemble, 77 % des lois et des mesures coercitives prévues au titre du paragraphe 2 ont été mises en place. Ce chiffre tient compte des mesures figurant dans les 12 rubriques du modèle de tableau révisé au titre du paragraphe 2 de la résolution 1540 (2004). À titre de comparaison, en 2016, il s'élevait à 66 % en ne tenant compte que de 11 des rubriques. Cela signifie que le nombre de mesures recensées a augmenté d'environ 11 points de pourcentage à l'échelle mondiale. Au niveau régional, les plus fortes augmentations par rapport à 2016 ont été enregistrées en Afrique (17 %), en Asie et dans le Pacifique (12 %) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (9 %).

34. Les mesures adoptées au titre du paragraphe 2 de la résolution 1540 (2004) recensées dans les tableaux révisés concernent avant tout les interdictions de l'utilisation par des acteurs non étatiques d'armes nucléaires, chimiques et biologiques. Certaines exigences de la résolution ne sont pas couvertes par d'autres instruments juridiquement contraignants. Ni la mise au point d'armes nucléaires ni les vecteurs d'armes nucléaires ne sont explicitement interdits par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et les rubriques liées à la « mise au point » et aux « vecteurs » ont enregistré le plus petit nombre de mesures. Pour ce qui est de la « mise au point », le nombre de mesures législatives adoptées a augmenté de 11 % depuis 2016 (pour atteindre 53 % des mesures potentielles), tandis que les mesures coercitives mises en place affichent une augmentation de 9 % (42 %). Pour les mesures législatives prises au titre de la rubrique « vecteurs », une augmentation de 7 % (pour atteindre 28 %) a été enregistrée depuis 2016, tandis que les mesures coercitives ont augmenté de 6 % (27 %). S'agissant des armes chimiques, le nombre le plus faible de mesures a été enregistré dans la rubrique « transport », lequel n'est pas explicitement interdit par la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (Convention sur les armes chimiques). Toutefois, le nombre de mesures législatives et de mesures coercitives adoptées pour interdire le transport des armes chimiques a augmenté depuis 2016, respectivement de 12 % (67 %) et de 11 % (67 %). Le

« transport » des armes biologiques n'est pas explicitement interdit par la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (Convention sur les armes biologiques) et son interdiction a également fait l'objet du plus petit nombre de mesures recensées. Le nombre de mesures législatives et de mesures coercitives adoptées pour interdire le transport des armes biologiques a toutefois augmenté depuis 2016, respectivement de 10 % (61 %) et de 12 % (61 %). Comme en 2016, les données figurant dans les tableaux montrent que les faits pour lesquels le nombre de mesures recensées est le plus faible sont ceux qui ne font pas explicitement l'objet d'une interdiction par les principaux instruments de non-prolifération, tandis que les faits couverts par ces instruments enregistrent un nombre plus élevé de mesures.

Armes nucléaires

35. Au niveau mondial, 75 % des lois et des mesures coercitives requises au titre du paragraphe 2 de la résolution 1540 (2004) concernant les armes nucléaires ont été mises en place (en hausse d'environ 13 % par rapport à 2016) (voir annexe IX).

36. Les mesures adoptées au titre du paragraphe 2 de la résolution 1540 (2004) concernant les armes nucléaires portent en majorité sur l'interdiction de l'utilisation de telles armes. À l'inverse, le domaine qu'elles concernent le moins est l'interdiction de la mise au point des armes nucléaires et de leurs vecteurs. Dans l'ensemble, les mesures adoptées en faveur des cadres juridiques nationaux sont plus nombreuses que les mesures coercitives et les mesures prévoyant des sanctions civiles/pénales.

Armes chimiques

37. Au niveau mondial, 82 % des lois et des mesures coercitives requises au titre du paragraphe 2 concernant les armes chimiques ont été recensées (en hausse d'environ 7 % par rapport à 2016) (voir annexe X).

38. Les mesures adoptées au titre du paragraphe 2 de la résolution 1540 (2004) concernant les armes chimiques portent en majorité sur l'interdiction d'utiliser de telles armes, tandis que le domaine qu'elles concernent le moins est l'interdiction de leur transport.

Armes biologiques

39. Au niveau mondial, 74 % des lois et des mesures coercitives requises au titre du paragraphe 2 concernant les armes biologiques ont été recensées (en hausse d'environ 9 % par rapport à 2016) (voir annexe XI).

40. Comme pour les armes nucléaires et chimiques, les mesures adoptées au titre du paragraphe 2 de la résolution 1540 (2004) concernant les armes biologiques portent en majorité sur l'interdiction d'utiliser de telles armes, tandis que les domaines qu'elles concernent le moins sont le transport des armes biologiques et l'interdiction de leurs vecteurs.

Tentative de participation aux activités interdites liées aux armes nucléaires, chimiques et biologiques

41. La nouvelle rubrique « Tentative de participation aux activités interdites » ne figurait pas dans le modèle de tableau utilisé lors de l'examen de 2016. Environ 79 % de l'ensemble des États Membres ont mis en place des mesures pour s'acquitter de leur obligation, la majorité d'entre eux s'appuyant sur des dispositions figurant dans leurs codes pénaux qui traitent des tentatives de se livrer à des activités interdites.

Financement d'activités interdites liées aux armes nucléaires, chimiques et biologiques

42. Les tableaux actualisés indiquent que 88 % des mesures potentielles liées à l'interdiction du financement d'activités interdites ont été recensées, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2016. Comme en 2016, les États Membres ont adopté diverses législations pertinentes, notamment des mesures de lutte contre le financement du terrorisme, des sanctions financières ciblées propres à leur pays et la création de cellules de renseignement qui, dotées d'un mandat adapté, pourraient appuyer les efforts déployés pour faire respecter la loi, plutôt que des interdictions de financement principalement fondées sur les activités requises par la résolution 1540 (2004)⁵.

Activités liées aux vecteurs d'armes nucléaires, chimiques et biologiques

43. En ce qui concerne les interdictions des vecteurs, les données figurant dans les tableaux actualisés indiquent que les États Membres ont adopté 27 % des mesures potentielles relatives aux armes nucléaires, 66 % des mesures potentielles relatives aux armes chimiques et 53 % des mesures potentielles relatives aux armes biologiques, soit une augmentation d'environ 6 %, 12 % et 8 % par rapport à 2016, respectivement.

D. Mise en œuvre des obligations énoncées aux alinéas a) et b) du paragraphe 3 de la résolution 1540 (2004)

44. Sur le total des mesures potentielles requises aux alinéas a) et b) du paragraphe 3 de la résolution 1540 (2004) en ce qui concerne les armes nucléaires, chimiques et biologiques et les matières connexes, 40 % ont été recensées dans les tableaux actualisés du Comité. Les données tendent à montrer qu'il n'y a pas eu d'augmentation du nombre de mesures prises au titre de ces alinéas depuis 2016 (moins de 1 %). Toutefois, le nombre de mesures relatives à la comptabilisation, à la sécurisation et à la protection physique des matières liées aux armes nucléaires a augmenté d'environ 3 %, tandis que les mesures relatives aux matières liées aux armes chimiques et biologiques affichent une diminution relative de 2 % et 1 %, respectivement.

45. Les mesures visant à comptabiliser les matières liées aux armes nucléaires, chimiques et biologiques ont été plus largement adoptées (55 %) que celles visant à en garantir la sécurité et la protection physique (33 %).

46. Alors que l'Europe occidentale et les autres États et l'Europe orientale ont respectivement adopté 68 % et 67 % des mesures potentielles, l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie et le Pacifique n'ont pris que 24 %, 32 % et 35 % de ces mesures, respectivement. Sur la base des données figurant dans les tableaux actualisés, seules l'Asie-Pacifique et l'Afrique ont enregistré des augmentations globales de 4 % et 2 %, respectivement, tandis que l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Europe orientale et l'Europe occidentale et les autres États ont connu des baisses par rapport aux mêmes rubriques en 2016.

⁵ En ce qui concerne l'adoption d'une législation couvrant spécifiquement le financement de la prolifération dans le cadre de la résolution 1540 (2004), au moins huit États Membres font spécifiquement référence à la résolution dans la législation pertinente qu'ils ont consignée dans leur tableau, d'autres États incluent dans leur législation un libellé similaire à celui du paragraphe 2 de la résolution, tandis que d'autres encore incluent d'autres formes de formulation concernant les armes nucléaires, chimiques et biologiques. D'autres États Membres sont dotés d'une législation qui ne couvre que le financement des infractions liées au terrorisme.

Matières pouvant être utilisées dans la fabrication d'armes nucléaires

47. Comme le montre l'annexe XII, 2 242 des 3 860 mesures potentielles (soit 58 %) ont été recensées dans les tableaux actualisés (en hausse de 3 % par rapport à 2016).

48. Les données montrent que, s'agissant de la comptabilisation des matières pouvant être utilisées dans la fabrication d'armes nucléaires, les mesures juridiques ont été plus nombreuses que les mesures coercitives. La rubrique liée au transport est celle dans laquelle on a recensé le moins de mesures juridiques visant à comptabiliser ces matières : seules 66 % des mesures potentielles ont été adoptées. Pour les rubriques liées à la production, à l'emploi et au stockage de ces matières, ce chiffre s'élève à 95 %. Les données indiquent également que les mesures de surveillance au stade de la production, de l'emploi, du stockage et du transport des matières liées aux armes nucléaires ont été plus largement adoptées (76 %) que les mesures visant à sécuriser et à protéger physiquement ces matières (50 %).

49. Au 2 juin 2022, 141 États avaient exprimé leur soutien au Code de conduite de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives (contre 116 en 2016). En outre, 124 États ont dit soutenir les Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives, qui complètent le Code (contre 85 en 2016).

50. Dans les tableaux actualisés, le symbole « S.O. » a été observé dans plusieurs domaines, notamment pour les obligations de sécuriser la production, l'emploi et le stockage des matières liées aux armes nucléaires et pour les mesures de protection physique. Dans les tableaux actualisés, il a été utilisé pour 146 des mesures visant à sécuriser la production de matières liées aux armes nucléaires (soit 38 % des 386 mesures potentielles), pour 142 (37 %) des mesures visant à sécuriser l'emploi de ces matières, pour 139 (39 %) des mesures visant à sécuriser leur stockage et pour 143 (37 %) des mesures visant à assurer leur protection physique.

Matières pouvant être utilisées dans la fabrication d'armes chimiques

51. Comme le montre l'annexe XIII, sur les 3 860 mesures potentielles, 1 445 (soit 37 %) ont été recensées dans les tableaux actualisés (en baisse d'environ 2 % par rapport à 2016).

52. Parmi les mesures de comptabilisation, celles visant à surveiller le transport de matières liées aux armes chimiques sont les moins nombreuses (48 %). Les lois que les États ont adoptées pour mettre en œuvre la Convention sur les armes chimiques, sur lesquelles se fondent souvent les mesures qu'ils mettent en place pour appliquer le paragraphe 3 de la résolution 1540 (2004), ne couvrent généralement pas la question du transport. Plusieurs États ont pris des mesures concernant le transport de « marchandises dangereuses ». Les mesures visant à sécuriser le transport des matières liées aux armes chimiques ont été plus largement adoptées (37 %) que celles visant à sécuriser la production (23 %), l'emploi (24 %) ou le stockage (32 %) de ces matières.

53. Les chiffres les plus bas ont été enregistrés pour la fiabilité du personnel (10 %) et les mesures de protection physique (19 %) des matières liées aux armes chimiques.

Matières pouvant être utilisées dans la fabrication d'armes biologiques

54. Sur les 3 860 mesures potentielles, 963 (soit 25 %) ont été recensées dans les tableaux actualisés, comme le montre l'annexe XIV. Par rapport à 2016, le changement observé pour ces rubriques est minime.

55. Le nombre total de mesures de mise en œuvre reste considérablement inférieur au nombre de mesures prises concernant les matières liées aux armes nucléaires et chimiques.

E. Mise en œuvre des obligations énoncées aux alinéas c) et d) du paragraphe 3 de la résolution 1540 (2004)

56. Sur les 18 528 mesures potentielles de contrôles aux frontières et à l'exportation requises au titre des alinéas c) et d) du paragraphe 3 de la résolution 1540 (2004), 9 523 (soit 51 %) ont été recensées dans les tableaux actualisés. Cela représente une augmentation d'environ 5 % par rapport à 2016 (voir annexes XV, XVI et XVII).

57. Les données n'indiquent aucune différence notable par rapport au nombre de mesures prises concernant les matières liées aux armes nucléaires et chimiques (environ 5 % de moins pour les matières liées aux armes biologiques).

58. Pour les rubriques concernées, les plus fortes augmentations par rapport à 2016 ont été enregistrées pour l'Asie et le Pacifique (9 %), suivies de l'Europe orientale (environ 6 %), de l'Europe occidentale et des autres États (5 %), de l'Afrique (environ 4 %) et de l'Amérique latine et des Caraïbes (environ 4 %).

Mesures de contrôle aux frontières et mesures coercitives

59. Les données montrent que 95 % des États Membres ont mis en place des mesures de contrôle aux frontières et des mesures coercitives pour détecter, décourager, prévenir et combattre le trafic illicite d'armes nucléaires, chimiques et biologiques. Le nombre de mesures prises ne varie pas de manière significative selon qu'elles concernent les matières liées aux armes nucléaires, chimiques ou biologiques.

60. En ce qui concerne les mesures de détection aux frontières, 56 % de toutes les mesures potentielles relatives aux matières liées aux armes nucléaires ont été recensées dans les tableaux actualisés, contre 48 % des mesures potentielles relatives aux matières liées aux armes chimiques et biologiques. Ces chiffres sont en augmentation d'environ 7 à 8 % par rapport à 2016. Les mesures communiquées par les États Membres couvrent généralement le matériel de détection, en particulier les scanners à rayonnements ionisants, et d'autres systèmes d'analyse des risques et de contrôle aux frontières, tels que le Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Contrôle des opérations de courtage

61. Les données indiquent qu'en ce qui concerne les armes nucléaires, chimiques et biologiques, respectivement, environ 35 %, 38 % et 34 % de l'ensemble des États Membres contrôlent les opérations de courtage d'une manière ou d'une autre, bien que la portée de ce contrôle varie. Certaines des mesures recensées ont des liens spécifiques avec les « matières connexes » telles qu'elles sont comprises dans le contexte de la résolution 1540 (2004). Toutefois, seules quelques lois et réglementations imposent des contrôles sur les activités impliquant la facilitation des transactions entre entités dans des pays tiers. Le nombre de mesures recensées dans les tableaux actualisés a augmenté d'environ 3 % à 4 % par rapport à 2016.

Législation relative au contrôle des exportations

62. En ce qui concerne la législation relative au contrôle des exportations, 73 % des mesures relatives aux matières liées aux armes nucléaires, 72 % des mesures relatives aux matières liées aux armes chimiques et 56 % de celles concernant les matières liées aux armes biologiques ont été recensées dans les tableaux actualisés (soit une augmentation globale d'environ 5 % par rapport à 2016).

Dispositions relatives à l'octroi de licences

63. Sur toutes les mesures concernant l'octroi de licences, 67 % de celles relatives aux matières liées aux armes nucléaires, 67 % de celles relatives aux matières liées aux armes chimiques et 49 % de celles relatives aux matières liées aux armes biologiques ont été recensées dans les tableaux actualisés du Comité. Ces chiffres s'élevaient respectivement à 53 %, 53 % et 38 % en 2016, ce qui représente une augmentation globale de 13 % pour les contrôles de licences.

Listes de contrôle des matières, équipements et technologies et transferts intangibles de technologie

64. Les données indiquent que les matières liées aux armes nucléaires, chimiques et biologiques ont respectivement fait l'objet d'une liste de contrôle nationale dans 46 %, 58 % et 40 % des États Membres. Ces chiffres s'élevaient respectivement à 40 %, 46 % et 34 % en 2016, ce qui représente une augmentation globale de 8 %.

65. En ce qui concerne les contrôles des transferts intangibles de technologie que le Conseil de sécurité a encouragés au paragraphe 13 de sa résolution [2325 \(2016\)](#), les données actualisées indiquent que 33 % des mesures potentielles ont été adoptées par les États Membres, contre 30 % en 2016.

Vecteurs

66. Les données indiquent que, sur l'ensemble des mesures potentielles relatives au contrôle des exportations de vecteurs d'armes, les États Membres ont adopté 35 % des mesures liées aux armes nucléaires, 38 % des mesures liées aux armes chimiques et 37 % des mesures liées aux armes biologiques. Ces chiffres s'élevaient respectivement à 34 %, 36 % et 35 % en 2016, ce qui représente une augmentation globale d'environ 2 %.

Contrôles des utilisateurs finals et contrôles de portée générale

67. Le Comité note que les données relatives aux contrôles des utilisateurs finals de matières liées aux armes nucléaires, chimiques et biologiques indiquent que 40 %, 46 % et 37 % des mesures potentielles, respectivement, ont été adoptées par les États Membres. À titre de comparaison, ces chiffres étaient de 35 %, 39 % et 35 % en 2016. L'examen des tableaux montre que les pratiques des États Membres en matière de contrôle des utilisateurs finals et de contrôle de portée générale varient de manière notable.

68. Le Comité note également que les données actualisées montrent que 33 % des États Membres ont mis en place des dispositions de portée générale. Ce chiffre s'élevait à 30 % en 2016, ce qui représente une augmentation d'environ 3 %. Les États membres des arrangements de contrôle des exportations sont les premiers responsables de la mise en place des contrôles de portée générale pour les articles non spécifiés dans les traités et arrangements multilatéraux pertinents ou sur les listes de contrôle nationales, lorsque les articles non listés peuvent être considérés comme contribuant aux armes nucléaires, chimiques et biologiques et à leurs vecteurs.

Contrôles du transit, du transbordement et de la réexportation

69. Au total, 55 % des mesures visant à contrôler le transit, 46 % des mesures visant à contrôler le transbordement et 43 % des mesures visant à contrôler la réexportation ont été recensées⁶, qu'elles concernent les matières liées aux armes nucléaires, chimiques ou biologiques. Ces chiffres s'élevaient respectivement à 48 %, 40 % et 38 % en 2016 (voir annexes XV, XVI et XVII).

Contrôle du financement et autres services liés aux exportations et aux transbordements qui contribueraient à la prolifération

70. Les données indiquent qu'environ 58 % des États Membres ont adopté des mesures visant à contrôler le financement des exportations et des transbordements qui pourraient contribuer à la fabrication d'armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs. Ce chiffre n'est pas sensiblement différent de celui de 2016. De tels contrôles sont le plus souvent définis dans une législation relative au financement du terrorisme et au blanchiment d'argent et à la mise en place de centres de renseignement financier, plutôt que dans une législation intégrant des mesures spécifiques visant à contrôler le financement des exportations et des transbordements qui pourraient contribuer à la prolifération.

71. En ce qui concerne les contrôles des services liés aux exportations et aux transbordements qui pourraient contribuer à la fabrication d'armes nucléaires, chimiques et biologiques ainsi que de leurs vecteurs, les données actualisées indiquent que 26 % des États Membres ont désormais adopté des mesures relatives aux matières liées aux armes nucléaires, contre 25 % pour les matières liées aux armes chimiques et 24 % pour les matières liées aux armes biologiques. À titre de comparaison, ces chiffres étaient de 20 %, 18 % et 17 % en 2016.

F. Partage des pratiques efficaces, y compris les examens par les pairs

72. Depuis 2016, le Comité a reçu des contributions de l'Allemagne en 2016 sur la participation du secteur privé à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) ainsi qu'une contribution conjointe de l'Inde et de l'Allemagne sur les expériences et les enseignements tirés de la conférence régionale qui s'est tenue à New Delhi en 2018 dans le cadre du Processus de Wiesbaden.

73. En outre, depuis 2016, le Comité a apporté son concours aux examens par les pairs à la demande des États Membres et a reçu des rapports sur les résultats de ces examens de la part du Paraguay et de l'Uruguay (24 mars 2020), de la République dominicaine et du Panama (7 janvier 2020), de la Colombie et du Chili (26 février 2018) et du Bélarus, du Kirghizistan et du Tadjikistan (25 janvier 2018).

G. Plans nationaux de mise en œuvre volontaires

74. Depuis 2016, le Comité a, sur demande, aidé les États Membres à élaborer leurs plans nationaux de mise en œuvre volontaires. À ce jour, 46 plans ont été présentés par 38 États Membres, dont 25 (Belize, Botswana, Canada, Chili, Colombie, Ghana, Kirghizistan (2), Lesotho, Madagascar, Malawi, Mongolie, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Ouzbékistan (3), République dominicaine, Serbie, Suriname, Tadjikistan, Turkménistan, Uruguay) ont été présentés au Comité depuis 2016.

⁶ Selon les États Membres, les termes « transit », « transbordement » et « réexportation » varient et les mesures visant à les contrôler sont appliquées différemment.

Certains comprenaient des mises à jour ou des révisions de plans présentés précédemment (voir annexe III).

H. Dialogue avec les États

75. Depuis 2016, des visites ont été effectuées dans 20 États, à l'invitation de ces derniers, pour examiner l'état de l'application de la résolution 1540 (2004) : 3 en 2016, 6 en 2017 (2 États ont reçu deux visites), 6 en 2018 et 5 en 2019. Dans plusieurs cas, les visites en question ont avant tout servi à élaborer un rapport national ou un plan national de mise en œuvre volontaire et à fournir des conseils et des points de vue sur la législation et la réglementation visant à mettre en œuvre la résolution, notamment en obtenant directement auprès des autorités des informations sur les types de législation/réglementation adoptés pour mettre en œuvre la résolution et sur les lacunes et étapes de mise en œuvre potentielles qu'elles ont recensées.

76. En 2020 et 2021, le Comité a également participé à un certain nombre d'ateliers nationaux virtuels (comme avec le Botswana, la Mongolie, le Panama et la République dominicaine) qui ont servi d'espace de dialogue sur la mise en œuvre de la résolution au niveau national.

77. Depuis le dernier examen approfondi, le nombre d'États Membres ayant désigné des points de contact est passé de 94 en 2016 à 137 au 2 juin 2022.

78. Le Comité a organisé un certain nombre de formations régionales et sous-régionales à l'intention des points de contact. Au cours de la période considérée, des formations ont été organisées en coopération avec l'Union africaine (deux, pour la région Afrique), la Barbade (pour la région de la CARICOM), le Chili (pour la région de l'Amérique latine), la Chine (deux, pour la région de l'Asie et du Pacifique) et la Russie [deux, pour la région de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)].

79. Les formations, y compris les modules de formation en ligne élaborés par le Bureau des affaires de désarmement, ont également contribué à renforcer la collaboration du Comité avec les organisations internationales qui ont détaché des instructeurs et à améliorer et élargir le réseau des points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004). Aucune formation n'a été organisée à l'échelle régionale à l'intention des points de contact en 2020 ou 2021 en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

IV. Assistance

80. L'assistance apportée aux États Membres reste une question importante pour le Comité, notamment en vue de remplir son rôle de rapprochement des offres et des demandes d'assistance d'une manière globale et en temps utile.

81. Pour mieux s'acquitter de son rôle, le Comité a, en application de la résolution 2325 (2016) du Conseil de sécurité, approuvé des procédures révisées de traitement des demandes d'assistance. Il a mis à jour les demandes d'assistance affichées sur son site Web, en supprimant – avec le consentement des États concernés – les demandes qui avaient été publiées avant l'examen approfondi de 2016⁷.

⁷ La Grenade a maintenu sa demande d'assistance et le Lesotho a présenté une demande d'assistance vers la fin de la période couverte par le précédent rapport. Les deux demandes ont ainsi été conservées sur le site Web pendant la période considérée dans le présent rapport. Cinq

82. Depuis le dernier examen approfondi, le Comité a reçu ou reconfirmé les demandes d'assistance de 18 États Membres dans le cadre de ses efforts de rapprochement des offres et des demandes d'assistance (voir annexe IV).

83. Au cours de la période considérée, les fournisseurs d'assistance ont présenté 31 réponses aux demandes spécifiques de 8 États Membres, 8 réponses émanant également d'États Membres et 23 d'organisations internationales et régionales. Conformément aux procédures révisées de traitement des demandes d'assistance, les États qui ont présenté une demande et les fournisseurs d'assistance qui y ont répondu par l'intermédiaire du Comité ont été invités à indiquer si ces demandes d'assistance avaient été satisfaites. Toutefois, le Comité a reçu, après la période considérée, un retour d'information de la part d'un État Membre fournissant une assistance.

84. D'après les données disponibles, les États Membres sollicitent le plus fréquemment une aide au renforcement des capacités ainsi qu'une assistance technique, et demandent aussi des équipements, un appui législatif et une aide au financement. Ils ont formulé davantage de demandes relatives à un appui législatif et aux mesures coercitives liées aux contrôles prévus au paragraphe 3 de la résolution 1540 (2004) que de demandes concernant les interdictions prévues au paragraphe 2.

85. Parmi les cinq groupes régionaux de l'ONU, les États Membres issus du Groupe des États d'Afrique ont mis en œuvre 38 % des mesures potentielles, et neuf États du Groupe ont demandé une assistance. Ces chiffres s'élèvent respectivement à 47 % et cinq États Membres pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, à 53 % et trois États Membres pour le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, à 85 % et zéro État Membre pour le Groupe des États d'Europe orientale, et à 86 % et zéro État Membre pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

86. Le nouveau modèle de demande d'assistance adopté par le Comité en 2017, dont la présentation a été simplifiée, laisse l'espace voulu pour renseigner toutes les informations nécessaires dans le cadre d'une demande d'assistance individuelle. Il contient des orientations destinées aux États Membres, les incitant à fournir autant d'informations claires et précises que possible aux potentiels fournisseurs d'assistance. Il leur permet aussi de classer les demandes d'assistance en fonction du paragraphe de la résolution 1540 (2004) concerné, mais ne facilite pas le classement des demandes en fonction du type d'armes concerné (nucléaires, chimiques ou biologiques).

87. Parmi les demandes d'assistance actuellement visibles sur le site Web, six ont été présentées par des États Membres à l'aide du modèle de demande d'assistance révisé en 2017 (conformément aux recommandations formulées lors de l'examen approfondi de 2016), deux l'ont été à l'aide du modèle précédent, deux l'ont été dans un rapport national soumis au Comité et sept l'ont été par l'intermédiaire d'une lettre. Au cours de la période considérée, près de la moitié des États Membres ayant demandé une assistance ont utilisé l'un des modèles, ce qui veut dire qu'environ la moitié ne l'ont pas fait.

88. Actuellement, 46 États Membres et 19 organisations internationales, régionales et sous-régionales sont listés comme fournisseurs d'assistance sur le site Web du Comité. Trois États Membres et neuf organisations ont répondu à des demandes d'assistance au cours de la période considérée. Au cours de la période couverte par l'examen précédent, ils étaient huit États Membres et huit organisations à avoir répondu aux demandes de 15 États Membres (soit moins qu'au cours de la période couverte dans le présent rapport).

États (Iraq, Malawi, Mexique, Togo et Zambie) ont revu leur précédente demande d'assistance, soumettant de fait de nouvelles demandes.

89. Au cours de la période considérée, le Comité a travaillé avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec le Bureau des affaires de désarmement, sur les aspects relatifs à l'assistance visant à promouvoir l'application intégrale de la résolution 1540 (2004) par tous les États Membres de l'ONU.

V. Coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales

90. Comme lors de la période précédente, le Comité a continué d'encourager les organisations internationales, régionales et sous-régionales à utiliser, dans le cadre de leur mandat, leurs capacités techniques et régionales pour aider les États Membres à appliquer les dispositions de la résolution 1540 (2004). Il a continué à coopérer et à collaborer avec différentes organisations au cas par cas. En 2019, il a examiné les domaines dans lesquels les organisations internationales, régionales et sous-régionales pouvaient faciliter la mise en œuvre de la résolution, et s'est notamment penché sur l'élaboration d'un modèle permettant de recenser et de suivre les principaux éléments de coopération et de collaboration. Il a ainsi pu mieux suivre les échanges avec les organisations afin de déterminer les types d'appui qu'elles pourraient éventuellement fournir en réponse aux demandes d'assistance des États Membres, ainsi que les manifestations qu'elles organisent en lien avec la résolution 1540 (2004).

91. Le Comité a coorganisé 18 des manifestations qui ont eu lieu pendant la période considérée et a participé à 208 autres manifestations organisées par des organisations internationales, régionales et sous-régionales, des organes des Nations Unies ou d'autres comités du Conseil de sécurité (voir annexe XVIII).

92. Le Comité coopère et échange des informations avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales et des organes des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs, par l'intermédiaire des points de contact. En application du paragraphe 24 de la résolution 2325 (2016), six autres organisations internationales et régionales, un arrangement et deux organes des Nations Unies ont indiqué au Comité leur point de contact⁸. Huit autres organisations ont mis à jour les coordonnées de leur point de contact depuis le dernier examen approfondi.

93. L'Union interparlementaire a présenté au Comité deux documents résumant les pratiques efficaces et les enseignements tirés en 2019 et 2020, intitulés « La mise en œuvre effective de la résolution 1540 en Afrique : opportunités parlementaires » et « Mobiliser les parlements de la région Pacifique pour la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU ».

94. Au cours de la période considérée, le Comité a coopéré avec le coordonnateur régional pour la région de l'OSCE, qui avait été nommé avant. Le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des États américains a nommé un coordonnateur pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en 2017.

95. Par la décision n° 19/11 du Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité, datée du 14 décembre 2011, un répertoire de 52 points de contact nationaux et points de contact de l'OSCE (sur les 57 États que compte l'Organisation) a été établi. L'OSCE a en outre appuyé un examen par les pairs mené entre trois États

⁸ Groupe d'action financière, Groupe des fournisseurs nucléaires, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation des États américains, Organisation de Shanghai pour la coopération, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et Organisation maritime internationale.

Membres ainsi qu'un autre examen qui a impliqué cinq États d'Asie centrale et le Bélarus. Elle a également appuyé la rédaction et la présentation de plans nationaux de mise en œuvre par cinq États. En avril 2021, elle a, avec la participation du Comité, organisé une réunion pour discuter d'un répertoire des meilleures pratiques qui avait, à l'époque, été intitulé à titre provisoire « Best Practice Guide for Implementation of UNSCR 1540: OSCE Compendium of Suggested Implementation Practices ».

96. Le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des États américains a aidé cinq États Membres à rédiger et à présenter au Comité des plans nationaux de mise en œuvre, et a contribué à deux examens par les pairs impliquant deux duos d'États d'Amérique latine et des Caraïbes. En mai 2019, il a également organisé une réunion de coopération sur l'application de la résolution 1540 (2004) dans la région.

97. Au cours de la période considérée, le Bureau des affaires de désarmement a appuyé⁹, organisé ou coorganisé, avec les États Membres et les organisations internationales, régionales et sous-régionales, 134 activités à l'appui des efforts déployés par le Comité pour promouvoir la pleine application de la résolution 1540 (2004). Cela représente 60 % du nombre total d'activités auxquelles le Comité a participé. Nombre de ces manifestations ont été organisées avec l'appui des centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Bureau a nommé un coordonnateur pour l'Afrique en mars 2021 et pour l'Asie et le Pacifique en février 2022.

98. Le Comité collabore avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, lequel appuie ses activités grâce à des programmes visant à sensibiliser à l'importance et aux avantages de l'adhésion aux instruments juridiques internationaux contre le terrorisme chimique, biologique, radiologique ou nucléaire et de leur mise en œuvre intégrale, à fournir des conseils juridiques aux États Membres et à élaborer et à diffuser des outils de formation. Le Comité a pris part à 21 manifestations organisées ou coorganisées par l'Office concernant le terrorisme nucléaire, le financement de la prolifération, et l'universalisation et l'application de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de son amendement de 2005.

99. Le Comité a participé aux activités du Centre pour la lutte contre le terrorisme du Bureau de lutte contre le terrorisme relatives à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Le Bureau est un fournisseur d'assistance et le Centre gère un programme de lutte contre le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Le programme appuie les travaux du Comité visant à promouvoir l'application intégrale de la résolution 1540 (2004) par l'intermédiaire de projets destinés à promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre effective de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et à fournir des informations sur les avancées scientifiques et technologiques en matière de lutte contre le terrorisme faisant appel aux armes de destruction massive, dont le Comité peut prendre note, le cas échéant. Dans le cadre de son mandat, le Comité a participé à une réunion organisée par le Bureau dans le cadre de la Semaine virtuelle de la lutte contre le terrorisme.

100. Conformément à la résolution 2325 (2016), le Comité 1540, le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et le Comité du

⁹ Le Bureau a fourni un appui organisationnel, financier ou logistique.

Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (ou Comité contre le terrorisme) ont continué de renforcer leur coopération, notamment, le cas échéant, en partageant davantage leurs renseignements et en coordonnant les visites qu'ils effectuent dans les États dans le cadre de leurs mandats respectifs, leurs activités d'assistance technique et d'autres questions les intéressant tous les trois. Ils ont continué à fournir conjointement au Conseil de sécurité, chaque année, des informations sur leur coopération. Leurs experts respectifs ont tenu des réunions périodiques pour partager des informations pertinentes, notamment sur les visites de pays et les questions d'intérêt commun dans le cadre de la mise en œuvre de leurs programmes de travail respectifs, et ont assisté aux réunions d'information trimestrielles organisées par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions à l'intention de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

101. Comme cela a été la pratique au cours de la précédente période d'examen, le Comité 1540 a participé, notamment par l'intermédiaire de son groupe d'experts, aux visites organisées par le Comité contre le terrorisme au Kazakhstan (mai 2016), au Tadjikistan (février 2017) et en Arménie et en Géorgie (juillet 2018), et s'est entretenu avec les responsables concernés de ces pays sur les obligations découlant de la résolution 1540 (2004). Autre exemple de coopération entre les comités : un expert de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions et un membre du groupe d'experts du Comité 1540 ont participé à un atelier sur la mise en œuvre des résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004) du Conseil de sécurité organisé par la Reserve Bank of Zimbabwe (octobre 2018).

VI. Transparence et communication

102. Conformément à la résolution 2325 (2016), le Comité a continué de promouvoir la transparence et la communication pour augmenter la confiance, promouvoir la coopération et sensibiliser les États Membres, y compris dans leurs échanges avec les organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux concernés, et a ainsi également reconnu le rôle bénéfique que les éléments de la société civile, notamment les milieux industriels et universitaires, pourraient jouer dans la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004), et a reconnu le rôle clef des parlementaires lorsqu'il s'agit d'adopter la législation requise pour mettre en œuvre les obligations découlant de la résolution.

103. Au cours de la période allant du 25 avril 2016 au 2 juin 2022, 226 activités de communication ont été organisées. Sur ce total, 206 ont inclus une communication auprès des États Membres, dont 6 impliquant des parlementaires, 4 le milieu universitaire (par exemple, des organismes d'enseignement et de recherche) et 10 des associations industrielles et professionnelles. La liste complète des activités de communication figure à l'annexe XVIII et la liste des manifestations ayant impliqué des interactions directes avec les États Membres figure à l'annexe XIX.

104. Les manifestations ont couvert l'ensemble des obligations découlant de la résolution 1540 (2004), ainsi que des thèmes liés : à la comptabilisation et à la mise en lieu sûr des matières connexes ; aux mesures de contrôle aux frontières et aux mesures coercitives ; aux contrôles des exportations et du commerce stratégique ; aux mesures visant à lutter contre le financement de la prolifération ; aux progrès scientifiques et technologiques ayant un rapport avec les traités de non-prolifération ; au désarmement et à la non-prolifération ; aux points de contact nationaux. Elles ont eu lieu dans des pays issus des cinq groupes régionaux de l'ONU.

105. En tenant compte du fait qu'il a été reconnu dans la résolution 2325 (2016) que l'industrie pouvait jouer un rôle bénéfique dans la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004), la cinquième et la sixième conférences internationales de

Wiesbaden ont été organisées par l'Allemagne en 2017 et 2019, tandis que la République de Corée a accueilli la première manifestation régionale de Wiesbaden en 2016 (et de nouveau en 2018) et que les Gouvernements du Mexique, de l'Inde et de la Zambie ont suivi en 2017, 2018 et 2019, respectivement.

106. Le Comité a participé à diverses activités de communication auxquelles l'État Membre ou l'organisation hôte avait convié des représentantes et représentants de l'industrie. Il a également pris note de la collaboration des États Membres avec leurs propres industries, qui se reflète dans les rapports nationaux.

107. Dans le cadre de son mandat, le Comité a également participé à des activités de communication avec des parlementaires organisées par l'Union interparlementaire, l'Assemblée interparlementaire des États membres de la Communauté d'États indépendants, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et l'Action mondiale des parlementaires, qui étaient destinées aux parlementaires d'Afrique, du Pacifique et des pays des régions couvertes par la Communauté d'États indépendants et l'OSCE, et qui portaient sur la sensibilisation générale à la résolution 1540 (2004), la lutte contre le terrorisme, la Convention sur les armes biologiques et d'autres questions qui, bien que n'étant pas directement liées au mandat du Comité, traduisent les priorités des organisateurs concernant divers aspects de la non-prolifération.

108. Le Comité a continué de mettre en place des mesures de transparence et de mener des activités en faveur de la transparence, notamment en utilisant autant que possible à cette fin son site Internet et d'autres moyens de communication convenus. Le site Internet est une source essentielle d'informations et de documentation, qu'il s'agisse d'informations générales sur le Comité et ses travaux ou d'informations et de rapports transmis au Comité par les États Membres, tels que les rapports nationaux, les plans nationaux de mise en œuvre établis à titre volontaire, les coordonnées des points de contact ou encore des rapports sur les activités de communication menées. Son audience s'élargit et le nombre de pages vues ne cesse d'augmenter, avec une hausse d'environ 6 % entre les cycles annuels se terminant le 25 avril 2017 et le 2 juin 2022.

109. Depuis le dernier cycle d'examen approfondi, le nombre total d'abonnés aux messages trimestriels de la présidence est passé d'environ 1 600 à près de 2 000. Environ 500 abonnés sont issus d'États Membres ou d'organisations internationales, régionales et sous-régionales, et les autres se sont abonnés par l'intermédiaire du site Web ou, dans certains cas, après avoir participé à des réunions liées à la résolution 1540 (2004).

VII. Administration et ressources

110. Depuis l'adoption de la résolution 1540 (2004), la structure d'appui du Comité a continué d'évoluer pour répondre à l'évolution des besoins du Comité. Elle est actuellement répartie entre trois entités, à savoir le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Bureau des affaires de désarmement et le groupe d'experts du Comité. Au total, 19 personnes sont chargées d'appuyer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et les travaux du Comité. Les titulaires des huit postes du Bureau des affaires de désarmement et les neuf membres du groupe d'experts forment la mission politique spéciale d'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). En outre, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix affecte un membre de son personnel à temps plein, dont le poste est financé au moyen du budget-programme de la Division des affaires du Conseil de sécurité, à la fourniture d'un appui au Comité. Le secrétaire du Comité, dont les services sont également financés au moyen du budget-programme de la Division, appuie les travaux de plusieurs organes subsidiaires du Conseil de sécurité et exerce des responsabilités vis-à-vis du Comité.

111. Le groupe d'experts, agissant sous la supervision du Comité et composé de personnes justifiant de l'expérience et des connaissances voulues pour lui apporter des compétences spécialisées, aide le Comité à s'acquitter de son mandat. Il lui fournit tous les jours un appui fonctionnel et des conseils techniques, et l'appuie ainsi dans l'ensemble de ses activités et de son mandat.

112. Par sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a approuvé l'appui administratif et logistique offert au Comité par le Bureau des affaires de désarmement, qui soutient les activités du Comité et les efforts de l'ensemble des États Membres pour ce qui est de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Le Bureau a défini les ressources humaines et financières nécessaires pour accomplir des tâches pertinentes à l'appui du Comité. En tenant compte des dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des programmes de travail annuels du Comité, il appuie les principales activités du Comité et de son groupe d'experts en facilitant les activités de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) au niveau national, notamment en adoptant des approches coordonnées au niveau régional et en fournissant une assistance technique, en renforçant la coopération avec et entre les organisations internationales, régionales et sous-régionales, et en établissant des partenariats efficaces avec la société civile et l'industrie en vue d'appuyer la mise en œuvre de la résolution.

113. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix est chargé de fournir au Comité et à son (sa) président(e) un appui administratif ainsi qu'un appui concernant des questions procédurales dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et des résolutions ultérieures. Il prépare l'ordre du jour et les notes à l'usage du (de la) président(e) à chaque réunion du Comité et rédige toute la correspondance destinée aux États Membres et aux organisations internationales et régionales. Il traite également toutes les communications reçues de la part des États Membres, fait circuler les décisions pour examen par les membres du Comité et met toute la documentation à la disposition des membres du Comité.

114. Le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale détient des contributions volontaires destinées à appuyer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), et reçoit actuellement des contributions de 10 États Membres et de l'Union européenne. Il est géré par le Bureau des affaires de désarmement, qui participe activement à la mobilisation des ressources. Les ressources extrabudgétaires restent essentielles pour permettre au Bureau d'appuyer les États Membres et les activités du Comité. Le Bureau collabore en outre avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales pour coordonner les activités d'appui et ainsi éviter les doubles emplois des ressources et la duplication des efforts.

VIII. Conclusions et recommandations

115. Pour formuler les conclusions et recommandations de l'examen approfondi, le Comité a examiné les idées et propositions avancées pendant les consultations publiques organisées en 2022 et en a tenu compte.

A. Conclusions

116. Le Comité affirme que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Il rappelle également qu'il demeure nécessaire que tous les États Membres, conformément à leurs procédures nationales, interdisent à tout acteur non étatique d'acquérir, de mettre au point, de trafiquer ou d'utiliser des armes nucléaires,

chimiques et biologiques et leurs vecteurs, ainsi que les matières, équipements et technologies connexes couverts par les traités et arrangements multilatéraux pertinents, ou figurant sur les listes de contrôle nationales, susceptibles d'être utilisés aux fins de la conception, de la mise au point, de la fabrication ou de l'utilisation d'armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, en particulier à des fins terroristes. Si des progrès ont été enregistrés, l'application intégrale de la résolution 1540 (2004) par les États Membres reste une tâche de longue haleine. Le Comité continue d'y contribuer en facilitant l'assistance à cette fin.

117. Le Comité prend note dans ses travaux, le cas échéant, dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), du fait que la nature des risques de prolifération évolue constamment, notamment que les acteurs non étatiques, y compris à des fins terroristes, tirent parti des avancées rapides de la science, de la technologie et du commerce international à des fins de prolifération, et reconnaît que les États Membres en tiennent compte à l'heure de mettre en œuvre la résolution.

118. La prévention de la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs ainsi que des matières, équipements et technologies connexes couverts par les traités et arrangements multilatéraux pertinents, ou figurant sur les listes de contrôle nationales, susceptibles d'être utilisés aux fins de la conception, de la mise au point, de la fabrication ou de l'utilisation d'armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, ne doit pas entraver la coopération internationale à des fins pacifiques touchant aux matières, aux équipements et aux technologies et les objectifs de l'utilisation à des fins pacifiques ne doivent pas être détournés à des fins de prolifération. La prévention de la prolifération ne doit modifier en rien les droits des États en matière d'utilisations pacifiques ni porter atteinte à l'objet et à la finalité des contrôles des exportations concernés.

119. Le Comité constate que de nombreux États Membres reconnaissent que la résolution 1540 (2004) reste un pilier important de l'architecture internationale de non-prolifération. Il est dans l'intérêt de tous les États Membres de veiller à ce que la résolution soit pleinement mise en œuvre et conserve sa pertinence.

120. Le Comité note qu'il importe d'examiner les différents domaines des travaux qu'il mène sur la mise en œuvre de la résolution au niveau national, l'assistance, la coopération, la transparence et la communication, afin de s'assurer qu'il répond bien aux besoins des États Membres.

121. Le Comité note que certains États Membres, ainsi que des organisations internationales, régionales et sous-régionales, ont tenu compte, dans la mesure qui leur convenait, des questions de genre dans leurs activités liées à la résolution 1540 (2004). Il note également que certains États Membres ont souligné qu'il était nécessaire d'envisager d'intégrer ces questions dans les futurs travaux du Comité, y compris dans l'appui apporté aux États pour mettre en œuvre la résolution.

1. Mise en œuvre

122. Le Comité note les progrès constants enregistrés dans la mise en œuvre de la résolution au cours de la période considérée, tout en reconnaissant les difficultés qu'elle comporte en fonction des différentes obligations, catégories d'armes et régions. Ces progrès témoignent de la détermination des États Membres à poursuivre la mise en œuvre de la résolution ainsi que du rôle que le Comité joue dans la promotion de l'application intégrale de la résolution.

123. Le Comité collaborera activement avec les États Membres pour les aider, à leur demande, à s'acquitter des obligations découlant de la résolution 1540 (2004), notamment celles relatives aux mesures visant à comptabiliser, sécuriser et protéger

physiquement les matières connexes, ainsi que les mesures relatives aux armes biologiques et aux matières connexes.

124. Le Comité note que certains États Membres ont indiqué avoir rencontré des difficultés dans la mise en œuvre intégrale de la résolution en raison, entre autres, d'un manque de ressources financières, d'expertise technique, de cadre juridique et de capacités de répression adéquats, et reconnaît que les pays en développement, et notamment les pays les moins avancés, ont des besoins particuliers en matière d'appui.

125. Le modèle de tableau actuel est une source précieuse de données globales sur les mesures prises par les États Membres et gagnerait à être révisé par le Comité, le cas échéant, pour qu'il reflète adéquatement la mise en œuvre des dispositions et donne une image précise de l'état de la mise en œuvre de la résolution par les États.

126. Le Comité reconnaît qu'alors qu'il continue de s'employer, en redoublant d'efforts, à promouvoir l'application intégrale de la résolution 1540 (2004) par tous les États Membres, il faut accorder une plus grande attention aux éléments suivants : mesures coercitives ; mesures relatives aux armes biologiques, chimiques et nucléaires ; localisation et sécurisation des matières connexes ; contrôles nationaux à l'exportation et au transbordement ; mesures permettant de cibler plus efficacement les flux financiers impliquant des acteurs non étatiques prenant part à des activités de prolifération d'armes de destruction massive.

127. Le Comité reconnaît que tous les États Membres ne mettent pas en œuvre la résolution de la même manière et ne disposent pas de la même base industrielle. En gardant cela à l'esprit, il peut davantage aider les États Membres, et notamment les pays en développement et les pays les moins avancés, à mettre en œuvre la résolution en fonction de leurs priorités nationales et de leurs besoins spécifiques.

128. Le Comité reconnaît que les rapports nationaux lui sont précieux pour suivre la mise en œuvre de la résolution et prend acte des rapports réguliers que présentent les États Membres. Il estime également qu'il faut redoubler d'efforts pour encourager les États Membres à présenter des rapports réguliers à titre volontaire, comme demandé dans la résolution 1540 (2004) et les résolutions ultérieures, et notamment encourager les huit États qui ne l'ont pas encore fait à présenter leur premier rapport national.

129. Les visites que le Comité effectue dans les États Membres, à leur demande, permettent de renforcer la collaboration et de mieux comprendre le contexte national de chacun afin de mieux aider les États à élaborer des politiques ou des législations nationales visant à promouvoir la mise en œuvre de la résolution. La participation du Comité, sur invitation et dans le cadre de son mandat, à des visites conjointes avec d'autres comités du Conseil de sécurité a également servi à résoudre les difficultés de mise en œuvre.

130. Le Comité note que les examens par les pairs, qui peuvent inclure la mobilisation de diverses parties prenantes concernées désignées par les États Membres participants, ont été utiles pour prendre des mesures dans des domaines présentant des possibilités dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution, ainsi que pour partager les connaissances et les expériences aux niveaux bilatéral, régional et international.

2. Assistance

131. Le Comité estime que la réception continue de demandes d'assistance démontre qu'il est important et nécessaire de continuer à fournir une assistance technique et une aide au renforcement des capacités, ce qu'il facilite grâce à son rôle de

rapprochement des offres et des demandes. Toutefois, le potentiel du mécanisme d'assistance du Comité n'a pas encore été pleinement exploité.

132. Le nombre d'États Membres soumettant des demandes d'assistance n'a pas changé de manière significative par rapport au précédent examen approfondi. Un retour d'informations détaillées de la part de l'État Membre demandeur et des fournisseurs de l'assistance, ainsi qu'un suivi régulier de la part du Comité, sont utiles pour déterminer si les demandes d'assistance ont été effectivement satisfaites.

133. Le Comité reconnaît que la rapidité et l'efficacité avec lesquelles les informations sur les demandes d'assistance sont partagées, les réponses traitées et l'assistance fournie ont une incidence directe sur la perception que les États Membres ont de l'efficacité et de la pertinence du mécanisme d'assistance.

134. Si le Comité reconnaît l'utilité de l'utilisation volontaire d'un modèle standard pour les demandes d'assistance, les États Membres demandeurs peuvent dans certains cas préciser leurs besoins spécifiques en envoyant un mémoire explicatif détaillant leurs besoins en matière d'assistance.

135. Le Comité reconnaît le rôle que les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer pour mettre en lumière les expériences communes de mise en œuvre dans leurs régions, promouvoir le partage des meilleures pratiques, y compris par les États Membres dans les régions, et aider les États Membres à formuler des demandes d'assistance adaptées à leurs besoins.

136. Le Comité estime qu'il est utile de partager largement les informations sur la disponibilité des programmes d'assistance et d'aide au renforcement des capacités qui pourraient faciliter la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

3. Coopération internationale

137. Le Comité reconnaît qu'il doit renforcer sa coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales et les organes des Nations Unies concernés.

138. Le Comité reconnaît le rôle des organisations internationales compétentes qui fournissent un appui technique à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 (2004), ainsi que le rôle d'autres organismes internationaux dotés de capacités techniques et d'une expertise unique dans différents domaines liés à la non-prolifération des armes de destruction massive.

139. Compte tenu de la menace que représentent les groupes terroristes qui acquièrent et utilisent des armes de destruction massive, le Comité estime qu'il reste essentiel de collaborer et de se coordonner avec le Comité des sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida et le Comité contre le terrorisme, bien que leurs mandats soient différents, notamment par l'intermédiaire de visites conjointes, d'échanges d'informations le cas échéant, d'activités de communication et d'échanges avec les autorités nationales sur des questions spécifiques à la résolution 1540 (2004), ainsi que le détermine l'État Membre qui lance une invitation pour organiser de telles visites.

140. L'organisation régulière d'exposés au Comité par des représentantes et représentants d'entités des Nations Unies et d'organisations internationales et régionales sur les activités qu'elles mènent en lien avec la résolution 1540 (2004) est utile pour renforcer la collaboration et sensibiliser le Comité aux questions, programmes et activités pertinents.

141. Le Comité note que certaines organisations internationales, régionales et sous-régionales et certains arrangements multilatéraux ont élaboré des documents d'orientation facultatifs relatifs aux dispositions de la résolution 1540 (2004) qui

pourraient servir de sources d'informations aux États Membres, le cas échéant, pour renforcer leur propre application de la résolution.

4. Transparence et communication

142. Le Comité considère que la communication et la transparence restent importantes pour appuyer la mise en œuvre par les États Membres de la résolution 1540 (2004), et note donc l'importance de sa politique de communication, de la diffusion d'informations et des divers moyens de promouvoir la transparence, tels que son programme de travail et les messages trimestriels de la présidence, entre autres.

143. Le site Web du Comité reste une source importante d'informations et de documentation sur les travaux du Comité pour les États Membres et les autres acteurs concernés, et le Comité note que le fait d'ajouter ou d'améliorer certaines fonctionnalités pourrait renforcer son efficacité.

144. Le Comité continue de faire appel à l'expertise technique de son groupe d'experts, notamment en lui demandant de participer à des activités de communication.

145. Le dialogue et les relations entretenues avec les États Membres, notamment avec leurs parlementaires, l'industrie, les milieux universitaires et la société civile, le cas échéant, avec le consentement de l'État concerné, compte tenu de leurs rôles respectifs, contribuent à la sensibilisation et à l'échange d'informations et de meilleures pratiques pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), et peuvent contribuer davantage au processus de mise en œuvre de la résolution.

5. Administration et ressources

146. La structure d'appui actuelle du Comité, composée de trois éléments distincts (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, Bureau des affaires de désarmement et groupe d'experts du Comité), est adaptée à son rôle. Toutefois, elle doit être dotée de ressources suffisantes et il est possible d'améliorer son fonctionnement afin de veiller à ce qu'elle apporte un soutien efficace et effectif au Comité dans l'accomplissement de son mandat.

147. De même, le Comité pourrait renforcer son orientation vers les composantes de la structure d'appui afin de maximiser l'appui qu'il apporte aux États Membres dans la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 (2004).

148. Le groupe d'experts a continué à apporter un soutien essentiel aux efforts déployés par le Comité pour promouvoir la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 (2004), notamment en participant à des activités de communication, dont la plupart étaient de nature technique. Le Comité reconnaît qu'il est important de tirer pleinement parti de l'expertise, notamment par l'intermédiaire de son groupe d'experts, pour aider les États Membres à mettre en œuvre la résolution et répondre efficacement à leurs besoins.

B. Recommandations

149. Le Comité devrait continuer à déployer des efforts pour suivre et promouvoir l'application intégrale de la résolution 1540 (2004), notamment en résolvant les problèmes spécifiques de mise en œuvre recensés par les États Membres et les problèmes qu'il a lui-même recensés et pour lesquels les États Membres peuvent bénéficier d'un appui supplémentaire.

150. Le Comité devrait continuer d'aider les États Membres à promouvoir l'adoption et l'application intégrale de la résolution et, au besoin, le renforcement des traités

multilatéraux auxquels ils sont parties qui ont pour objet d'empêcher la prolifération d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques.

151. Le Comité devrait continuer d'encourager les États à concrétiser leur engagement en faveur de la coopération multilatérale, en particulier dans le cadre de l'AIEA, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques, qui sont des moyens importants de poursuivre et d'atteindre leurs objectifs communs dans le domaine de la non-prolifération et de promouvoir la coopération internationale à des fins pacifiques.

152. Le Comité pourrait mettre plus efficacement à la disposition des États Membres, le cas échéant, par l'intermédiaire de réunions publiques d'information ou de son site Web, des informations sur les ressources techniques auxquelles ils peuvent recourir pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) et les résolutions ultérieures.

153. Le Comité devrait continuer de prendre note dans ses travaux, le cas échéant, du fait que la nature des risques de prolifération évolue constamment, notamment que les acteurs non étatiques tirent parti des avancées rapides de la science, de la technologie et du commerce international à des fins de prolifération, le but étant de suivre le rythme des avancées enregistrées dans les matières, équipements, technologies, recherches et innovations à double usage, et leurs incidences éventuelles sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

154. Il convient de rationaliser les volets de travail du Comité relatifs à l'assistance, à la coopération internationale et à la transparence et à la communication afin d'éviter d'éventuels chevauchements.

1. Mise en œuvre

155. Le Comité doit continuer d'examiner le modèle de tableau, le cas échéant, avec le concours de son groupe d'experts, afin de mieux refléter et saisir les données de mise en œuvre et les différences entre les diverses mesures. À ce titre, les ajustements que le Comité apporte au modèle pourraient être utiles dans des domaines tels que l'application de la loi, les contrôles aux frontières et à l'exportation et le financement de la prolifération, ainsi que sur les mesures efficaces prises pour comptabiliser les matières à risques, les mettre en lieu sûr et assurer leur protection physique, entre autres.

156. Le Comité devrait continuer à collaborer avec les États Membres qui n'ont pas encore présenté leur premier rapport, ainsi qu'à appuyer les États Membres qui présentent des rapports nationaux de mise en œuvre supplémentaires.

157. Le Comité devrait collaborer avec les États Membres pour leur apporter une aide, sur demande, dans les domaines pour lesquels ils ont indiqué moins de mesures dans leurs tableaux actualisés, et mettre à leur disposition toute assistance et expertise à cette fin.

158. Le Comité devrait fournir aux États Membres, à leur demande, des conseils sur les détails qu'ils peuvent fournir pour améliorer leurs rapports nationaux. Il pourrait envisager d'aider les États, à leur demande, à élaborer à titre volontaire des rapports nationaux de mise en œuvre, notamment en mettant à leur disposition l'expertise de son groupe d'experts et en leur offrant la possibilité de prendre part à des ateliers spécialisés.

159. Le Comité pourrait élaborer une proposition pour communiquer et collaborer efficacement avec le réseau de points de contact au niveau régional et mondial, et participer à des activités de communication à cette fin. Sur la base de la demande et de l'intérêt des États Membres, il pourrait envisager de dispenser régulièrement des

formations facultatives à l'intention des points de contact, qui peuvent inclure des questions revêtant un intérêt particulier pour les États Membres.

160. Le Comité pourrait continuer à envisager l'élaboration de guides de référence technique ou d'autres orientations de ce type, qui pourraient être utilisés par les États Membres pour mettre en œuvre divers aspects de la résolution 1540 (2004) et de ses résolutions ultérieures dans leur contexte national, notamment les aspects pour lesquels les États Membres ont signalé que de telles orientations seraient les bienvenues, et qui pourraient s'inspirer d'exemples observés dans d'autres instances.

161. Le Comité devrait continuer à collaborer avec les États Membres, à leur demande, pour les aider à prendre des mesures contre le financement de la prolifération, et les recommandations et orientations existantes pourraient être mises à leur disposition, tout en gardant à l'esprit la nécessité d'accorder également une plus grande attention aux éléments suivants : mesures coercitives ; mesures relatives aux armes biologiques, chimiques et nucléaires ; localisation et sécurisation des matières connexes ; contrôles nationaux à l'exportation et au transbordement. Le Comité pourrait envisager d'inviter les institutions et les parties prenantes concernées à l'informer périodiquement des progrès accomplis vis-à-vis des dispositions du paragraphe 12 de la résolution 2325 (2016) afin qu'il soit davantage en mesure d'appuyer les États Membres à cet égard.

162. Le Comité reconnaît que pour s'acquitter plus efficacement de son mandat concernant le suivi de l'application de la résolution 1540 (2004) et personnaliser davantage l'assistance apportée en vue de la bonne mise en œuvre de la résolution, il est nécessaire de dialoguer et de collaborer de manière adaptée avec les États Membres et de reconnaître leur spécificité.

163. Le Comité devrait continuer à effectuer des visites dans les États, à leur invitation, afin de discuter de la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004), tout en continuant d'interagir avec un large éventail de parties prenantes, comme convenu conjointement avec les pays concernés.

164. Le Comité pourrait envisager d'inviter les États Membres à fait part volontairement de leur expérience, des enseignements qu'ils en ont tirés et de leurs pratiques optimales eu égard à l'application de la résolution, notamment lors de réunions publiques d'information qu'il tient ou en animant des conférences régionales.

165. Le Comité devrait encourager les États à inclure, le cas échéant, des informations sur les mesures effectives qu'ils ont prises pour pouvoir comptabiliser les matières à risques, les mettre en lieu sûr et assurer leur protection physique, telles que celles imposées par la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et son amendement de 2005, ou les mesures recommandées par l'AIEA dans son Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives.

166. Le Comité devrait continuer d'entreprendre des initiatives visant à rendre les points de contact mieux à même d'aider les États, à leur demande, à mettre en œuvre la résolution.

2. Assistance

167. Le Comité devrait continuer à diriger et à coordonner de manière proactive les questions liées à l'assistance apportée aux États Membres, à leur demande, dans leur mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

168. Le Comité devrait continuer à chercher de meilleurs moyens de fournir de manière efficace et sans délai une assistance adaptée et de prendre en compte les besoins spécifiques des différents États Membres, et notamment des pays en

développement et des pays les moins avancés. Il s'agit notamment de poursuivre les échanges et le dialogue avec tous les États Membres qui ont besoin d'une assistance ou peuvent en fournir une, afin de trouver de meilleurs moyens d'assurer une mise en œuvre efficace de la résolution.

169. Le Comité devrait continuer d'examiner le modèle de demande d'assistance volontaire afin de s'assurer que les demandes d'assistance correspondent aux besoins des États Membres et puissent être satisfaites efficacement.

170. Le Comité devrait également envisager l'élaboration d'un modèle d'assistance volontaire adapté aux fournisseurs d'assistance qui s'aligne sur le modèle de demande afin d'améliorer le rôle qu'il joue dans la facilitation de l'assistance.

171. Le Comité devrait mettre différents moyens à la disposition des États Membres qui demandent une assistance, et les aider à affiner les demandes qu'ils présentent à titre volontaire, y compris dans le processus préalable à l'élaboration de leurs demandes et dans leur suivi, notamment grâce à l'expertise de son groupe d'experts, afin que les demandes soient mieux satisfaites et axées sur des mesures spécifiques. De même, il devrait assurer un suivi continu auprès des fournisseurs d'assistance afin de répondre à tout besoin d'assistance et continuer à utiliser les visites, à l'invitation des États, pour affiner les demandes d'assistance.

172. Le Comité devrait améliorer son suivi des demandes d'assistance et aurait intérêt à recevoir un retour d'information officiel de la part de ceux qui demandent et de ceux qui offrent une assistance, afin de pouvoir mieux comprendre et suivre l'évolution des demandes d'assistance. À cet égard, il devrait charger son groupe d'experts de préparer des rapports d'activités périodiques sur les demandes d'assistance en suspens, d'apporter des informations sur les résultats des rapprochements effectués et de suggérer des mesures de suivi qu'il examinera.

173. Le Comité devrait trouver des moyens d'améliorer l'utilisation de son site Web pour faciliter les demandes d'assistance. Par exemple, une page Web dédiée pourrait être élaborée pour permettre aux demandeurs de trouver facilement l'assistance disponible dans certains domaines spécifiques, y compris les détails des mises en correspondance déjà effectuées par le Comité, les enseignements tirés par les fournisseurs d'assistance concernés, les ressources de formation disponibles, un calendrier des programmes de renforcement des capacités pertinents à venir, des liens vers les directives techniques, les points de contact pertinents et le modèle proposé pour les fournisseurs d'assistance.

174. Le Comité devrait envisager de tenir à jour une liste exhaustive des fournisseurs d'assistance afin d'y faire figurer ceux qui possèdent les connaissances et les capacités techniques avérées et reconnues nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des États Membres qui demandent une assistance.

175. Le Comité devrait appuyer l'organisation de séminaires nationaux et régionaux sur l'assistance.

176. Il conviendrait de poursuivre la démarche régionale, le cas échéant, notamment par l'intermédiaire des programmes d'assistance des organisations régionales et sous-régionales, ainsi que par le partage des meilleures pratiques, y compris par les États Membres de la région concernée, ce qui pourrait aider à personnaliser l'assistance fournie aux États Membres et contribuer à utiliser l'expertise disponible dans les régions.

177. L'organisation par le Comité de conférences régionales et internationales périodiques sur l'assistance, notamment en partenariat avec les États Membres et les organisations internationales et régionales, et l'invitation à ces conférences des États Membres de la région possédant une expertise pertinente, pourraient offrir aux

fournisseurs d'assistance, aux coordonnateurs régionaux, aux points de contact et aux pays intéressés des espaces adaptés pour contribuer directement au mécanisme d'assistance, notamment dans l'élaboration de programmes d'assistance sur mesure adaptés à chaque région.

3. Coopération internationale

178. Dans le cadre de son mandat, le Comité devrait renforcer la communication et la coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales et les organes des Nations Unies concernés, ainsi qu'avec d'autres arrangements internationaux, afin de promouvoir les efforts qu'il déploie pour sensibiliser davantage aux risques que des acteurs non étatiques acquièrent des armes de destruction massive et leurs vecteurs, ainsi que leurs matières, équipements et technologies connexes, notamment à des fins terroristes.

179. Dans le cadre de son mandat, le Comité devrait continuer à améliorer et à renforcer la coordination avec les organisations internationales et régionales, par le partage d'informations, la participation conjointe à des manifestations et la coorganisation de projets, afin d'assurer leur complémentarité et d'encourager une participation plus efficace au rapprochement des offres et des demandes d'assistance. Il convient de prendre en compte l'expertise et l'expérience pratique des organisations, des institutions et des arrangements multilatéraux pertinents.

180. Le Comité devrait reprendre sa pratique consistant à organiser des réunions annuelles ordinaires à New York avec les organisations et organes concernés, ou demander des informations supplémentaires sur les possibilités de coopération. Ces réunions pourraient être organisées sous forme de réunions publiques d'information ou de réunions d'information internes destinées aux membres du Comité.

181. Le Comité devrait encourager les organisations internationales compétentes à mettre l'accent sur les obligations énoncées dans la résolution 1540 (2004) dans leur législation type ou les principes directeurs qu'elles établissent relatifs aux instruments relevant de leur mandat en rapport avec la résolution. Il pourrait mettre à la disposition des États Membres des informations, y compris sur les complémentarités possibles, notamment par l'intermédiaire de son site Web ou lors de réunions publiques d'information.

182. Le Comité pourrait collaborer davantage avec les organisations régionales et sous-régionales pour rappeler aux États Membres l'importance de la désignation de points de contact et l'utilité de la création de réseaux de points de contact.

183. Le Comité devrait envisager, au cas par cas, de continuer à participer à des visites conjointes dans les États, à leur invitation, afin de mieux les aider à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) et répondre à leurs besoins en matière d'assistance. Il devrait travailler en étroite collaboration avec le Comité des sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida et le Comité contre le terrorisme pour veiller, également au cas par cas, à ce que ces visites tiennent compte des différents mandats des trois comités et à ce que la participation du Comité 1540 soit comprise dans le contexte de la non-prolifération.

184. Le Comité pourrait envisager de partager, au cas par cas, des rapports succincts sur ses activités pertinentes avec d'autres comités, notamment sur la participation à des activités de communication et sur les visites effectuées dans les États, entre autres.

4. **Transparence et communication**

185. Afin de renforcer sa transparence, le Comité devrait envisager de tenir régulièrement des réunions publiques et des réunions d'information à l'intention des États Membres.

186. Les échanges du Comité avec les représentantes et représentants des États Membres basés à New York, notamment sur les questions d'assistance et les réunions publiques d'information portant sur les activités générales, devraient également constituer un aspect important des activités de communication du Comité.

187. Le Comité devrait jouer un rôle plus proactif dans l'organisation d'activités de communication et de séminaires, et demander à son groupe d'experts d'appuyer ses objectifs par une participation plus stratégique aux activités de communication auxquelles il est invité.

188. Le Comité devrait renforcer le dialogue et la coopération avec les États Membres, à leur demande, afin de mieux comprendre les défis et les besoins spécifiques de leurs milieux industriel et universitaire en ce qui concerne les dispositions de la résolution 1540 (2004) et ainsi de mieux appuyer les États Membres.

189. Le Comité devrait continuer à envisager l'élaboration de nouvelles directives pour encadrer ses communications afin de mieux diffuser l'information et d'accroître la transparence par divers moyens électroniques. Il devrait également garantir le multilinguisme dans ses communications publiques.

190. Le Comité pourrait envisager de développer davantage son site Web, notamment en améliorant la présentation et la recherche des informations disponibles pour les visiteurs.

5. **Administration et ressources**

191. La structure d'appui du Comité devrait continuer à fonctionner sous sa direction et son contrôle.

192. Compte tenu de la charge de travail liée au suivi de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 (2004) et à la fourniture d'un appui à cette fin, y compris la participation à des activités de communication et le fonctionnement du mécanisme d'assistance, la structure d'appui du Comité devrait être dotée de ressources humaines et financières adéquates et d'une certaine capacité de travail pour contribuer aux travaux du Comité en matière d'assistance, de mise en correspondance et de communication.

193. Le Comité devrait mettre à jour ses directives internes pour s'assurer que des rôles et des responsabilités clairs sont définis pour le groupe d'experts et son (sa) coordonnateur(trice), y compris, entre autres, dans leurs échanges avec les États Membres concernant leurs demandes d'assistance ou leurs questions liées à la mise en œuvre de la résolution et dans leur participation au nom du Comité à des activités de communication, et pour le personnel administratif afin d'utiliser efficacement la structure et ainsi aider le Comité à s'acquitter de son mandat.

194. Le Comité considère qu'il est important que la composition de son groupe d'experts se fonde principalement sur les compétences spécialisées et la formation universitaire de ses membres, tout en tenant dûment compte d'une répartition géographique équitable, de l'expérience professionnelle de chacun et d'une représentation équilibrée des genres, entre autres, une fois les premiers critères satisfaits. Le recours par le Comité au groupe d'experts doit être optimisé en fonction

des domaines d'expertise de ses membres et de leur connaissance des régions géographiques.

195. Les directives du Comité en matière de documentation devraient garantir que les nouveaux membres du Comité reçoivent les documents en temps utile, y compris ceux des années précédentes, et y aient accès sur demande, afin de garantir leur pleine participation à toutes les réunions et délibérations du Comité.

196. Le Bureau des affaires de désarmement devrait poursuivre ses échanges avec les États Membres et les autres donateurs ainsi que le travail de sensibilisation qu'il mène auprès d'eux afin d'accroître les contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale et ainsi d'appuyer les efforts que le Comité déploie pour parvenir à la mise en œuvre intégrale de la résolution [1540 \(2004\)](#).

Annexe I

États Membres qui, au 2 juin 2022, avaient présenté des rapports nationaux et des informations complémentaires au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

<i>État</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>État</i>	<i>Date du rapport</i>
1. Afghanistan	28 août 2008 29 mai 2012	13. Autriche	28 octobre 2004 8 novembre 2005 19 décembre 2007 26 août 2019
2. Afrique du Sud	31 janvier 2005 3 janvier 2006 14 décembre 2007 30 juin 2020	14. Azerbaïdjan	28 octobre 2004 17 avril 2006 26 août 2008 26 février 2014
3. Albanie	28 octobre 2004 3 janvier 2008	15. Bahamas	28 octobre 2004
4. Algérie	10 novembre 2004 7 septembre 2005 30 avril 2008 27 juillet 2020	16. Bahreïn	22 décembre 2004 12 mars 2008 15 mai 2012 10 mai 2019
5. Allemagne	26 octobre 2004 4 octobre 2005 26 mai 2010 8 juillet 2013 20 mars 2020	17. Bangladesh	27 juin 2006 5 juin 2009
6. Andorre	27 octobre 2004 31 octobre 2005 13 mars 2008	18. Barbade	28 mars 2008
7. Angola	27 octobre 2004	19. Bélarus	20 octobre 2004 30 août 2005 18 décembre 2007
8. Antigua-et-Barbuda	6 novembre 2006	20. Belgique	26 octobre 2004 6 décembre 2005 15 décembre 2007
9. Arabie saoudite	1 ^{er} novembre 2004 28 mars 2006 24 mars 2011	21. Belize	20 octobre 2004 10 août 2005 22 janvier 2008
10. Argentine	26 octobre 2004 13 décembre 2005 5 juillet 2007 8 janvier 2018 3 septembre 2019 10 juillet 2020	22. Bénin	3 mars 2005
11. Arménie	9 novembre 2004 21 décembre 2005 12 décembre 2007 4 mars 2014 22 août 2016	23. Bhoutan	19 août 2009 19 mars 2013
12. Australie	28 octobre 2004 8 novembre 2005 14 mars 2008 7 septembre 2018	24. Bolivie (État plurinational de)	8 mars 2005 26 octobre 2006
		25. Bosnie-Herzégovine	22 novembre 2004 21 mars 2006 26 mars 2008 8 novembre 2012
		26. Botswana	18 avril 2008
		27. Brésil	29 octobre 2004 22 septembre 2005 22 septembre 2005 17 mars 2006

<i>État</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>État</i>	<i>Date du rapport</i>
	17 décembre 2007 11 mai 2020	44. Croatie	29 novembre 2004 20 décembre 2005 19 décembre 2007 10 août 2011 10 avril 2013 1 ^{er} mai 2013 25 juin 2014 3 mars 2016
28. Brunéi Darussalam	30 décembre 2004 26 décembre 2007 21 juin 2016 14 janvier 2020		
29. Bulgarie	18 novembre 2004 10 mars 2006 4 janvier 2008 18 juin 2019	45. Cuba	28 octobre 2004 28 octobre 2004 23 décembre 2005 26 juin 2014 25 mars 2019
30. Burkina Faso	4 janvier 2005 9 septembre 2013		
31. Burundi	4 avril 2008 18 octobre 2018	46. Danemark	27 octobre 2004 8 novembre 2005 1 ^{er} juillet 2013
32. Cabo Verde	29 janvier 2015		
33. Cambodge	21 mars 2005 27 septembre 2016 12 novembre 2018	47. Djibouti	17 mars 2005
		48. Dominique	17 avril 2008
34. Cameroun	8 septembre 2008	49. Égypte	28 octobre 2004 17 mars 2006 28 février 2008 22 avril 2016
35. Canada	31 décembre 2004 19 janvier 2006 31 janvier 2008 8 juillet 2020	50. El Salvador	28 septembre 2005
		51. Émirats arabes unis	9 décembre 2004 11 mars 2014 29 juin 2020
36. Chili	27 octobre 2004 9 mai 2005 1 ^{er} décembre 2005 19 mai 2006 24 janvier 2008	52. Équateur	7 avril 2005 10 janvier 2008 13 août 2021
37. Chine	4 octobre 2004 2 septembre 2005 4 décembre 2007	53. Érythrée	22 juin 2006
		54. Espagne	26 octobre 2004 22 mars 2006 8 février 2008 11 mars 2014
38. Chypre	24 novembre 2004 26 avril 2006 13 février 2007		
39. Colombie	10 février 2005 14 décembre 2011 30 août 2013 3 mars 2014 30 juin 2020	55. Estonie	29 octobre 2004 17 décembre 2007
		56. États-Unis d'Amérique	12 octobre 2004 15 septembre 2005 21 décembre 2007 11 octobre 2013 29 septembre 2014 23 mars 2016 1 ^{er} juillet 2020
40. Comores	18 mai 2018		
41. Congo	17 septembre 2012		
42. Costa Rica	4 août 2004 15 janvier 2008	57. Éthiopie	7 mars 2011
43. Côte d'Ivoire	12 mars 2010		

<i>État</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>État</i>	<i>Date du rapport</i>
58. Fédération de Russie	26 octobre 2004 23 août 2005 24 décembre 2007 15 juillet 2014 31 janvier 2020	74. Îles Marshall	20 octobre 2018 15 janvier 2020 23 novembre 2004
59. Fidji	4 février 2008	75. Îles Salomon	13 décembre 2019
60. Finlande	28 octobre 2004 5 décembre 2005 27 février 2006 14 décembre 2007 20 avril 2011 15 novembre 2019	76. Inde	1 ^{er} novembre 2004 16 janvier 2006 8 février 2006 31 mai 2013 13 juin 2017 21 août 2019 30 juin 2020
61. France	28 octobre 2004 25 août 2005 14 décembre 2007 17 août 2015 24 avril 2020	77. Indonésie	28 octobre 2004 22 novembre 2005 2 janvier 2008 5 novembre 2018
62. Gabon	24 janvier 2011	78. Iran (République islamique d')	28 février 2005 14 février 2006
63. Géorgie	28 octobre 2004 17 décembre 2007 2 octobre 2013	79. Iraq	13 avril 2005 5 février 2006 20 novembre 2007 28 mai 2013 4 février 2014
64. Ghana	5 novembre 2004 2 mars 2015	80. Irlande	28 octobre 2004 13 janvier 2006 12 décembre 2007 30 juillet 2010
65. Grèce	22 octobre 2004 5 janvier 2006 29 novembre 2018 30 juin 2020	81. Islande	28 octobre 2004 5 mars 2008
66. Grenade	26 septembre 2005	82. Israël	22 novembre 2004 10 décembre 2012
67. Guatemala	27 octobre 2004 3 décembre 2013	83. Italie	27 octobre 2004 5 décembre 2005 18 décembre 2007
68. Guinée-Bissau	18 avril 2018	84. Jamaïque	5 avril 2005 30 mai 2013 11 juin 2015
69. Guinée équatoriale	17 octobre 2017	85. Japon	28 octobre 2004 17 mars 2006 20 mai 2008 29 janvier 2014 17 juillet 2020 2 septembre 2020
70. Guyana	11 novembre 2004 8 février 2008 5 août 2014		
71. Haïti	5 décembre 2016		
72. Honduras	20 juin 2006 16 janvier 2008 24 juin 2019 8 juin 2020		
73. Hongrie	27 octobre 2004 29 décembre 2005 9 février 2006 21 janvier 2008		

<i>État</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>État</i>	<i>Date du rapport</i>
86. Jordanie	9 février 2005 11 mai 2006 22 octobre 2014	100. Macédoine du Nord	22 novembre 2004 16 janvier 2006 2 juillet 2008 8 mai 2014
87. Kazakhstan	3 novembre 2004 1 ^{er} décembre 2005 18 janvier 2008 13 janvier 2012 27 décembre 2019	101. Madagascar	27 février 2008 13 juin 2013 21 octobre 2019
88. Kenya	20 juillet 2005 17 décembre 2007	102. Malaisie	26 octobre 2004 17 avril 2018
89. Kirghizistan	14 décembre 2004 15 février 2006 14 janvier 2008 5 juin 2014 26 mai 2015 3 septembre 2019 25 juin 2021	103. Malawi	3 septembre 2014
90. Kiribati	1 ^{er} mai 2006	104. Maldives	4 novembre 2008
91. Koweït	31 mars 2005	105. Malte	20 octobre 2004 4 août 2005 9 novembre 2005
92. Lesotho	15 janvier 2014	106. Maroc	28 octobre 2004 13 septembre 2005 15 janvier 2008 28 juillet 2015
93. Lettonie	28 octobre 2004 22 décembre 2005 14 décembre 2007 10 janvier 2020	107. Maurice	30 avril 2007
94. Liban	20 octobre 2004 19 juin 2006 11 décembre 2007	108. Mexique	7 décembre 2004 17 janvier 2006 8 juin 2007 7 janvier 2008 18 juillet 2012 19 septembre 2013 9 décembre 2019
95. Libéria	15 juillet 2013	109. Micronésie (États fédérés de)	27 juin 2008
96. Libye	12 avril 2005 6 décembre 2005 28 janvier 2008	110. Monaco	29 octobre 2004 11 mai 2006 15 janvier 2008 9 octobre 2019
97. Liechtenstein	29 octobre 2004 16 janvier 2006 15 janvier 2008 17 mai 2013 1 ^{er} mai 2020	111. Mongolie	31 mai 2005 18 avril 2014
98. Lituanie	27 octobre 2004 21 septembre 2005 18 décembre 2007 22 novembre 2013	112. Monténégro	5 janvier 2005 20 janvier 2006 19 février 2008 12 juin 2014
99. Luxembourg	29 octobre 2004 29 décembre 2005 25 juin 2013 9 août 2019	113. Mozambique	22 novembre 2021
		114. Myanmar	6 avril 2005
		115. Namibie	26 octobre 2004 27 avril 2006
		116. Nauru	4 avril 2008

<i>État</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>État</i>	<i>Date du rapport</i>
117. Népal	17 mars 2006	132. Pérou	1 ^{er} novembre 2004 19 avril 2006 14 janvier 2008 15 juin 2016 17 juin 2020
118. Nicaragua	26 janvier 2007		
119. Niger	23 octobre 2008 30 juillet 2020		
120. Nigéria	28 octobre 2004	133. Philippines	28 octobre 2004 28 octobre 2005 30 novembre 2005 6 février 2008 2 juillet 2013 1 ^{er} décembre 2015 5 mars 2020
121. Norvège	28 octobre 2004 12 octobre 2005 23 mars 2021		
122. Nouvelle-Zélande	28 octobre 2004 11 janvier 2006 11 février 2008 8 mai 2020	134. Pologne	27 octobre 2004 26 janvier 2006 14 décembre 2007 9 décembre 2010 25 juin 2014 30 décembre 2019
123. Oman	17 décembre 2004 20 mars 2006		
124. Ouganda	14 septembre 2005 8 octobre 2010		
125. Ouzbékistan	15 novembre 2004 28 décembre 2007 22 juin 2016	135. Portugal	28 octobre 2004 5 décembre 2005 15 décembre 2010
126. Pakistan	27 octobre 2004 19 septembre 2005 3 juin 2008 9 septembre 2009 12 mai 2017 30 avril 2020	136. Qatar	5 novembre 2004 2 février 2006 16 janvier 2008 5 août 2011 21 octobre 2011
127. Palaos	10 avril 2008	137. République arabe syrienne	14 octobre 2004 26 août 2005 29 septembre 2005 7 novembre 2005 29 mai 2013
128. Panama	12 juillet 2005 24 février 2006 9 septembre 2013 19 décembre 2019 18 août 2021	138. République centrafricaine	27 août 2019
129. Papouasie-Nouvelle-Guinée	24 avril 2008	139. République de Corée	27 octobre 2004 26 septembre 2005 14 décembre 2007 12 novembre 2013
130. Paraguay	3 novembre 2004 31 mars 2006 17 juin 2013 15 juin 2015 26 septembre 2019	140. République démocratique du Congo	28 avril 2008
131. Pays-Bas	28 octobre 2004 17 novembre 2005 30 janvier 2008 25 juin 2020	141. République démocratique populaire lao	3 mai 2005 20 mai 2020
		142. République de Moldova	17 décembre 2004 21 novembre 2005 16 janvier 2008 17 avril 2013

<i>État</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>État</i>	<i>Date du rapport</i>
143. République dominicaine	7 décembre 2009 5 novembre 2015 3 novembre 2020	161. Soudan	20 mars 2009
144. République-Unie de Tanzanie	29 août 2005	162. Soudan du Sud	6 août 2013
145. Roumanie	27 octobre 2004 11 novembre 2005 21 décembre 2007 15 avril 2011	163. Sri Lanka	11 mai 2005 21 décembre 2005 17 juin 2015
146. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	29 septembre 2004 19 septembre 2005 14 décembre 2007 13 décembre 2013 19 août 2020	164. Suède	28 octobre 2004 8 novembre 2005 1 ^{er} février 2008 10 septembre 2019 29 avril 2020
147. Rwanda	1 ^{er} avril 2011	165. Suisse	22 octobre 2004 19 septembre 2005 16 janvier 2008 4 décembre 2013 30 avril 2020
148. Sainte-Lucie	3 décembre 2009	166. Suriname	23 janvier 2008
149. Saint-Kitts-et-Nevis	30 juin 2008 26 juin 2020	167. Tadjikistan	11 janvier 2005 28 décembre 2005 7 mai 2020
150. Saint-Marin	13 décembre 2007	168. Tchéquie	27 octobre 2004 23 janvier 2006 10 juillet 2014 29 novembre 2019
151. Saint-Vincent-et-les Grenadines	17 septembre 2008 30 avril 2020	169. Thaïlande	5 novembre 2004 14 décembre 2007 28 avril 2020
152. Samoa	13 avril 2006	170. Timor-Leste	12 janvier 2018
153. Sao Tomé-et-Principe	9 juillet 2015	171. Togo	30 juillet 2010 9 octobre 2014 22 avril 2019
154. Sénégal	31 mars 2005 3 septembre 2019	172. Tonga	5 avril 2006
155. Serbie	5 janvier 2005 20 janvier 2006 30 juin 2008 4 janvier 2012 12 mai 2014	173. Trinité-et-Tobago	7 avril 2006
156. Seychelles	7 avril 2008	174. Tunisie	10 novembre 2004 11 novembre 2019
157. Sierra Leone	17 décembre 2007	175. Türkiye	1 ^{er} novembre 2004 16 janvier 2006 1 ^{er} février 2008 19 mai 2015 21 décembre 2016 10 septembre 2019 25 juin 2020
158. Singapour	21 octobre 2004 29 août 2005 28 mai 2013 2 juillet 2019	176. Turkménistan	10 septembre 2004
159. Slovaquie	2 novembre 2004 14 décembre 2005 14 décembre 2007 14 décembre 2016	177. Tuvalu	13 mars 2007
160. Slovénie	28 octobre 2004 8 novembre 2005 22 juin 2012 13 octobre 2016		

<i>État</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>État</i>	<i>Date du rapport</i>
178. Ukraine	25 octobre 2004 6 octobre 2005 28 janvier 2008 23 février 2011 9 janvier 2014 9 juin 2016 29 mai 2020	182. Viet Nam	5 décembre 2005 7 mai 2015 26 octobre 2004 12 décembre 2005 7 mars 2008 9 juillet 2020
179. Uruguay	22 décembre 2004 7 novembre 2005 3 septembre 2015 12 juin 2019 17 décembre 2019	183. Yémen	29 décembre 2004
180. Vanuatu	22 février 2007	184. Zambie	26 octobre 2015 21 mai 2020
181. Venezuela (République bolivarienne du)	16 novembre 2004 7 novembre 2005	185. Zimbabwe	18 décembre 2017
		Autre communication :	
		Union européenne	28 octobre 2004

Annexe II

**États Membres qui, au 2 juin 2022, n'avaient pas encore
présenté de rapport au Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution [1540 \(2004\)](#)**

1. Eswatini
2. Gambie
3. Guinée
4. Mali
5. Mauritanie
6. République populaire démocratique de Corée
7. Somalie
8. Tchad

Annexe III

États Membres qui, au 2 juin 2022, avaient présenté à titre volontaire un plan national de mise en œuvre au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

1.	Argentine	17 mars 2009
2.	Arménie	5 février 2015
3.	Bélarus	2 juillet 2012
4.	Belize	26 juillet 2017
5.	Bosnie-Herzégovine	18 juin 2015
6.	Botswana	22 avril 2022
7.	Canada	12 août 2010 16 mars 2016
8.	Chili	18 août 2017
9.	Colombie	30 mai 2014 22 juin 2020
10.	Croatie	8 avril 2014
11.	Espagne	27 mai 2015
12.	États-Unis d'Amérique	20 avril 2007
13.	France	27 septembre 2011
14.	Ghana	29 avril 2016
15.	Grenade	20 mars 2015
16.	Kirghizistan	2 avril 2013 14 août 2017 3 mars 2022
17.	Lesotho	28 septembre 2016
18.	Macédoine du Nord	3 mars 2014
19.	Madagascar	7 août 2019
20.	Malawi	3 février 2016
21.	Mexique	21 novembre 2014
22.	Mongolie	25 avril 2022
23.	Monténégro	12 juin 2014
24.	Niger	14 mars 2014
25.	Ouzbékistan	22 juin 2016 18 janvier 2017 9 janvier 2019
26.	Pakistan	30 avril 2020
27.	Panama	13 octobre 2017
28.	Paraguay	26 septembre 2019

29.	Pérou	27 juillet 2017
30.	République dominicaine	5 novembre 2015 3 novembre 2020
31.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	13 décembre 2013
32.	Sénégal	25 septembre 2015
33.	Serbie	6 juin 2012 29 mars 2018
34.	Suriname	3 avril 2019
35.	Tadjikistan	7 septembre 2017
36.	Togo	6 juillet 2015
37.	Turkménistan	11 juin 2018
38.	Uruguay	18 mai 2018

Annexe IV

**États Membres qui ont présenté des demandes d'assistance
au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
du 25 avril 2016 au 2 juin 2022**

<i>Date</i>	<i>État ayant demandé une assistance</i>	<i>Objet de la demande</i>	<i>Offres d'assistance en réponse à la demande</i>
1 ^{er} août 2017	Belize	Assistance en ce qui concerne l'acquisition de quatre avions de surveillance et la construction d'une base d'hydravions pour aider à la mise en œuvre de contrôles efficaces aux frontières	
22 février 2021	Botswana	Formation sur les obligations des acteurs nationaux concernés par la mise en œuvre et l'alimentation du tableau relatif à la résolution 1540 (2004) au Botswana Programmes de sensibilisation du public et des hauts fonctionnaires nationaux, y compris des parlementaires Mise en place et maintien de contrôles nationaux efficaces des importations/exportations et des transbordements et de mécanismes de détection Gestion du financement de la prolifération	Afrique du Sud Japon AIEA OIAC OMD ONUDC Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques
28 janvier 2020	Chili	Assistance dans les domaines de la biosûreté, de la biosécurité, de la protection physique, du contrôle des exportations et des importations, de la sécurité du transport, des analyses laboratoires, de la traçabilité et de la responsabilité, en particulier pour ce qui est de la rédaction de règlements et de lignes directrices concernant la mise en œuvre d'une loi permettant d'appliquer la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques	
30 juin 2020	Colombie	Assistance à la préparation de la liste opérationnelle nationale des biens à double usage Assistance à l'élaboration d'une liste opérationnelle nationale Assistance à la mise en place de lieux de stockage ou d'élimination finale des déchets chimiques et biologiques Formation aux interventions en cas de problème de type CBRN Formation sur les mesures financières ciblées servant à sanctionner le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive Formation à la détection des biens à double usage aux frontières, dans les ports et dans les aéroports Cours sur la biosécurité, la biosûreté et la gouvernance	

<i>Date</i>	<i>État ayant demandé une assistance</i>	<i>Objet de la demande</i>	<i>Offres d'assistance en réponse à la demande</i>
		Appui technique à l'établissement du protocole de prévention et d'intervention coordonnée face aux menaces et aux atteintes à la sécurité de type CBRN	
		Aide financière à l'acquisition d'équipements de détection des radiations qui seront utilisés dans les ports et les aéroports et aux frontières	
		Aide à l'acquisition de matériel de diagnostic et d'identification d'agents biologiques et de toxines destiné à l'Institut national de la santé	
		Aide à l'acquisition de matériel de détection d'agents de guerre chimique destiné au Ministère de la défense nationale/à la direction des enquêtes criminelles de la police nationale et à INTERPOL	
21 octobre 2013	Grenade ^a	Assistance législative en vue de l'élaboration d'un mécanisme réglementaire permettant de veiller au respect et à l'application des dispositions de la résolution 1540 (2004)	Afrique du Sud Argentine Espagne AIEA
		Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire de gestion des produits chimiques, des pesticides et des engrais	OMI OMSA
		Élimination des pesticides et produits chimiques périmés	ONUDC
		Renforcement de la capacité de test des substances chimiques, biologiques et radiologiques	Régime de contrôle de la technologie des missiles
		Formation à la détection des problèmes d'ordre chimique, biologique et radiologique et à leur résolution	
		Technologies permettant de détecter les explosifs, les armes et les articles illégaux dans les bagages ou sur les passagers	
		Renforcement des capacités permettant de repérer et de résoudre les atteintes à la sécurité de type CBRN	
27 août 2018	Guinée-Bissau	Assistance technique et financière dans les domaines suivants : élaboration et mise en œuvre à titre volontaire d'un plan national de mise en œuvre ; constitution et formation d'équipes chargées de la détention des armes nucléaires, chimiques et biologiques et obtention du matériel nécessaire ; animation d'ateliers et de séminaires	
1 ^{er} mai 2018	Iraq	Soutien/assistance dans les domaines de la biosûreté et de la biosécurité : renforcer les capacités nationales en matière de manipulation en toute sûreté et sécurité des agents biologiques ; promouvoir de bonnes pratiques de gestion des risques biologiques et de biosûreté dans les laboratoires ; renforcer les capacités nationales de détection, de diagnostic, de surveillance et de	Groupe des fournisseurs nucléaires INTERPOL OMD OMS OMSA

<i>Date</i>	<i>État ayant demandé une assistance</i>	<i>Objet de la demande</i>	<i>Offres d'assistance en réponse à la demande</i>
		gestion des épidémies de maladies infectieuses ; renforcer les capacités nationales en matière d'entretien et de certification des équipements biologiques ; renforcer les capacités nationales de gestion des déchets biologiques Soutien/assistance dans le domaine de la gestion des risques chimiques : renforcer les capacités nationales en matière de manipulation des agents chimiques en toute sûreté et sécurité ; promouvoir de bonnes pratiques de gestion des analyses chimiques dans les laboratoires ; renforcer les capacités nationales de gestion des déchets chimiques dangereux ; élaborer des procédures visant à améliorer les systèmes de gestion de l'information et les mécanismes d'échange de données sécurisés en ce qui concerne les substances chimiques soumises à un contrôle réglementaire Soutien/assistance dans le domaine du contrôle des frontières : élaborer des procédures et des lignes directrices visant à décourager les expéditions transfrontalières illégales de biens à double usage ; offrir une formation au contrôle des exportations de biens à double usage afin de renforcer les capacités des agents des douanes et des organismes chargés du maintien de l'ordre, de la gestion des frontières et de la sécurité des transports et des frontières ; offrir un soutien technique/technologique pour aider à détecter les biens à double usage en rapport avec les armes de destruction massive ; renforcer la sécurité des conteneurs et des cargaisons aux points d'entrée aux frontières Soutien/assistance en ce qui concerne les matières de type CBRN : formation de l'équipe CBRN (sous les auspices de la direction de la défense civile) pour renforcer les capacités en cas d'atteintes à la sécurité causées par des matières CBRN ou des armes de destruction massive (intervention immédiate) ; améliorer les capacités de détection, de prélèvement et de manipulation d'échantillons et d'analyse d'agents chimiques ou biologiques sur place ; renforcer les capacités permettant aux hôpitaux de réagir en cas d'atteinte à la sécurité de nature chimique ou biologique Aide au renforcement des capacités nationales de criminalistique liées aux armes de destruction massive	
3 mars 2017	Kenya	Assistance en ce qui concerne les avions de surveillance pour aider à la mise en œuvre de contrôles efficaces aux frontières	

<i>Date</i>	<i>État ayant demandé une assistance</i>	<i>Objet de la demande</i>	<i>Offres d'assistance en réponse à la demande</i>
21 mars 2016	Lesotho ^a	Assistance à la rédaction d'un texte de loi antiterroriste incluant les aspects liés à la résolution 1540 (2004) Formation des agents des services de détection et de répression ou des procureurs chargés de la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme Élaboration à titre volontaire d'un plan national de mise en œuvre	Afrique du Sud Canada OMSA
3 octobre 2019	Madagascar	Assistance technique et financière à l'appui des activités suivantes : évaluation des lois existantes applicables aux armes nucléaires, chimiques et biologiques et à leurs vecteurs ; rédaction du plan de communication ; élaboration du plan d'éducation et de formation ; évaluation des besoins d'assistance dans le cadre des partenariats internationaux	
12 avril 2019	Malawi	Assistance à la formation sur les obligations à destination des acteurs nationaux concernés ; formation des agents de première ligne en matière de sûreté et de sécurité ; acquisition de matériel aux fins de la surveillance et de la détection des matières biologiques, chimiques et nucléaires ; construction d'une installation de stockage des sources désaffectées et orphelines à des fins de gestion adéquate et de sécurité Assistance en ce qui concerne les programmes de sensibilisation du public, y compris des parlementaires	OIAC OMD OMI OMSA
10 mai 2019	Mexique	Assistance à l'harmonisation législative : former les fonctionnaires mexicains aux meilleures pratiques concernant l'élaboration et le contenu des lois stratégiques sur le commerce et des lois connexes, notamment eu égard aux sanctions administratives et pénales Assistance en matière de contrôle des exportations : renforcer les capacités nationales en présentant les meilleures pratiques pour chaque étape du contrôle des exportations d'armes classiques et de leurs pièces et éléments, ainsi que de biens à double usage, y compris les logiciels et les technologies, notamment les meilleures pratiques liées à l'analyse des risques, à l'identification des biens, aux dispositions d'application générale, aux permis, à l'application de la loi, aux poursuites et à l'application des sanctions Assistance à la prévention et à la détection du trafic aux douanes et aux frontières : renforcer les capacités nationales en matière de prévention, de détection et de répression du trafic de biens et de technologies à double usage en partageant les	OIAC OMD OMI ^b OMSA

<i>Date</i>	<i>État ayant demandé une assistance</i>	<i>Objet de la demande</i>	<i>Offres d'assistance en réponse à la demande</i>
		pratiques et les méthodes avec des experts internationaux et d'autres acteurs participant à l'application de la résolution	
		Assistance en matière de biosécurité et de biosûreté : renforcer les connaissances et les capacités des fonctionnaires mexicains en ce qui concerne la mise en œuvre de mesures de biosécurité et de biosûreté dans les laboratoires, les établissements de recherche et les installations connexes, afin de prévenir la prolifération des armes de destruction massive	
6 mai 2020 et 20 août 2020	Mongolie	(6 mai 2020) Assistance technique concernant l'élaboration de la liste des biens à double usage et les activités de contrôle (20 août 2020) Appui financier et technique à la mise en place du laboratoire de troisième classe sur la biosûreté	Pays-Bas
8 novembre 2021	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Rédaction de rapports nationaux ou de plans nationaux de mise en œuvre soumis à titre volontaire Examen de la législation et assistance technique concernant la rédaction ou la mise à jour des textes de loi, des réglementations et des directives Formation à l'application des règlements et des mesures administratives et techniques Formation des fonctionnaires chargés de la réglementation et de l'application des lois et des administrateurs sur, entre autres, les contrôles des exportations, les procédures d'octroi de licences, les contrôles aux frontières, les contrôles internes des matières nucléaires, chimiques et biologiques connexes, l'utilisation des équipements, l'identification des marchandises et la communication avec le secteur Don ou financement du matériel nécessaire (matériel de détection, logiciels, etc.) Appui technique dans le domaine de la rédaction de la législation commerciale stratégique traitant du contrôle des exportations, de la création et de l'exécution d'un plan national de mise en œuvre et de l'établissement d'un groupe national de coordination de la mise en œuvre Parrainage d'un expert ou d'une experte technique du Verification Research, Training and Information Centre pour aider Saint-Vincent-et-les-Grenadines Assistance fournie en collaboration avec la CARICOM afin de mettre en œuvre un plan national de mise en œuvre. Cela permettrait également de	

<i>Date</i>	<i>État ayant demandé une assistance</i>	<i>Objet de la demande</i>	<i>Offres d'assistance en réponse à la demande</i>
		mettre en place une législation commerciale stratégique et un cadre de contrôle des exportations et d'élaborer une liste de contrôle nationale	
		Aide à l'élaboration d'un cadre national d'octroi de licences qui traite expressément de la prolifération des articles connexes, ainsi qu'à l'élaboration d'un mécanisme de contrôle des utilisateurs	
		Plan d'action national visant à examiner la protection physique des armes de type CBRN ainsi que la mise en œuvre des instruments et de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires	
9 avril 2021	Sierra Leone	Assistance demandée en ce qui concerne : Les armes nucléaires : Appliquer les dispositions des conventions internationales, notamment la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire Réviser et renforcer la législation et la réglementation nationales, notamment en matière de transport, de contrôle aux frontières et de contrôle des exportations Les armes chimiques : Élaborer un plan stratégique national concernant la sécurité chimique (organisation de consultations nationales des parties prenantes et activités de vulgarisation) Établir une législation nationale sur la Convention sur les armes chimiques Mettre au point une législation nationale sur les produits chimiques et les pesticides dangereux, notamment sur leur contrôle et leur gestion, en vue de son approbation par le Parlement Créer et exploiter une installation nationale centralisée de stockage sûr et sécurisé des substances dangereuses Les armes biologiques : Renforcer la législation nationale afin d'y intégrer l'approche « Une seule santé » (revoir et mettre à jour la loi relative à la santé publique et toutes les lois pertinentes, et les aligner sur les réglementations internationales) Définir les responsabilités des autorités s'agissant des procédures d'autorisation des agents et installations biologiques	

<i>Date</i>	<i>État ayant demandé une assistance</i>	<i>Objet de la demande</i>	<i>Offres d'assistance en réponse à la demande</i>
7 septembre 2017 et 7 juillet 2021	Tadjikistan	Collaborer avec les pays limitrophes dans le cadre la mise en œuvre	
		Les éléments de type CBRN :	
		Acquérir du matériel spécialisé et former le personnel	
		(7 septembre 2017)	AIEA
		Aide à l'établissement de rapports à l'intention du Comité sur les mises à jour juridiques et réglementaires des lois et mesures existantes, conformément à la partie 3 du plan national de mise en œuvre du Tadjikistan	Groupe des fournisseurs nucléaires
		Aide à la rédaction et à la mise en œuvre de la législation relative à la prévention de l'acquisition par des acteurs non étatiques d'armes de destruction massive/de vecteurs ou de toute autre activité interdite, conformément au paragraphe 4 de la résolution 1540 (2004) et comme indiqué dans les parties 1 et 2 du plan national de mise en œuvre du Tadjikistan	OMD
		Aide à l'élaboration et à la mise en œuvre des lois relatives aux interdictions, conformément au paragraphe 2 de la résolution 1540 (2004) et aux parties 1 et 2 du plan national de mise en œuvre du Tadjikistan	
		Aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures visant à comptabiliser les éléments connexes et à en garantir la sécurité afin de prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, conformément à la résolution 1540 (2004) , paragraphe 3, alinéa a), et comme indiqué dans les parties 5 à 7 du plan national de mise en œuvre du Tadjikistan ; l'assistance pourrait notamment prévoir la fourniture de matériel ou l'organisation de séances de formation	
		Aide à l'élaboration et à l'application de mesures de protection physique conformément à la résolution 1540 (2004) , paragraphe 3, alinéa b), et comme indiqué dans la partie 4 du plan d'action national du Tadjikistan ; l'assistance pourrait notamment prévoir la fourniture de matériel ou l'organisation de séances de formation	
		Aide à l'élaboration et à l'application de mesures visant à améliorer les contrôles aux frontières, y compris la formation en la matière du personnel, conformément à la résolution 1540 (2004) , paragraphe 3, alinéa c), et comme indiqué dans les parties 8 à 12 du plan national de mise en œuvre du	

<i>Date</i>	<i>État ayant demandé une assistance</i>	<i>Objet de la demande</i>	<i>Offres d'assistance en réponse à la demande</i>
		Tadjikistan ; l'assistance pourrait notamment prévoir la fourniture de matériel connexe Aide à l'établissement et au maintien de contrôles nationaux efficaces des exportations et des transbordements d'armes de destruction massive/de vecteurs/d'éléments connexes, y compris l'élaboration/amélioration de la législation pertinente conformément à la résolution 1540 (2004), paragraphe 3, alinéa d), et comme indiqué dans les parties 1 et 2 du plan national de mise en œuvre du Tadjikistan ; l'assistance pourrait notamment prévoir la fourniture de matériel connexe Aide à la mise en place et au maintien de contrôles portant sur la fourniture de fonds ou de services se rapportant aux opérations d'exportation et de transbordement qui contribueraient à la prolifération, y compris l'élaboration/amélioration de la législation pertinente, conformément à la résolution 1540 (2004), paragraphe 3, alinéa d), et comme le prévoient les parties 1 et 2 du plan national de mise en œuvre du Tadjikistan Aide à l'élaboration, à la mise à jour et à la mise en œuvre des listes d'articles contrôlés à l'exportation, conformément aux parties 1 et 2 du plan national de mise en œuvre du Tadjikistan Aide à l'élaboration de moyens appropriés de collaborer avec le secteur et le public et les informer des obligations que leur imposent les lois nationales, comme indiqué dans la partie 3 du plan national de mise en œuvre du Tadjikistan Assistance concernant la partie 13 du plan national de mise en œuvre du Tadjikistan (7 juillet 2021) Assistance en ce qui concerne l'acquisition de matériel dans les domaines nucléaire, biologique et chimique par l'Agence de sûreté nucléaire et radiologique ; le Comité peut fournir des détails à ce sujet sur demande	
12 avril 2019	Togo	Assistance technique et financière en ce qui concerne l'organisation de cours de formation régionaux (Togo, Bénin, Ghana et Burkina Faso) à l'intention des agents des douanes dans le domaine du contrôle des frontières et du courtage	OIAC OMD OMI^c OMSA

<i>Date</i>	<i>État ayant demandé une assistance</i>	<i>Objet de la demande</i>	<i>Offres d'assistance en réponse à la demande</i>
21 mai 2020	Zambie	Conseils et aide au renforcement du régime de sécurité nucléaire de la Zambie Élaboration d'un plan national d'intervention CBRN Renforcement des capacités des fonctionnaires des douanes en matière de contrôle des exportations de biens à double usage et des autres fonctionnaires en première ligne aux frontières en matière de gestion et de sécurité des frontières Formation, notamment du type de celle proposée par INTERPOL, des agents des services de répression et des pompiers à la détection et à la gestion des utilisations malveillantes de matières chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires ou explosives, ainsi qu'aux enquêtes sur ces utilisations, en vue de protéger la population Renforcement des capacités en matière de biosécurité et de biosûreté, notamment dans les domaines de la gestion des déchets biologiques ainsi que de la détection et de la gestion des épidémies de maladies infectieuses	

Abréviations : AIEA = Agence internationale de l'énergie atomique ; CARICOM = Communauté des Caraïbes ; CBRN = chimique, biologique, radiologique ou nucléaire ; Convention sur les armes biologiques = Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ; Convention sur les armes chimiques = Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ; INTERPOL = Organisation internationale de police criminelle ; OIAC = Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ; OMD = Organisation mondiale des douanes ; OMI = Organisation maritime internationale ; OMS = Organisation mondiale de la Santé ; OMSA = Organisation mondiale de la santé animale ; ONUDC = Office contre la drogue et le crime.

^a Demandes et offres d'assistance reçues au cours de la période d'examen précédente. À la suite de l'examen approfondi réalisé en 2016, le Président du Comité a écrit le 12 mars 2019 aux États dont les demandes d'assistance étaient affichées sur le site Web du Comité pour demander si ces demandes étaient toujours d'actualité. Les États ci-dessus ont confirmé que c'était le cas.

^b Cours de formation sur le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires dispensé auparavant.

^c Coopération et discussions en cours avec l'État au sujet de ses besoins.

**Résumé des demandes d'aide au rapprochement présentées du 25 avril 2016
au 2 juin 2022, par paragraphe de la résolution 1540 (2004)**

<i>Paragraphe</i>	<i>États demandant une assistance</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage du total (18 États)</i>
2	9	50
3 a)-b)	16	89
3 c)-d)	17	94

**Résumé des demandes d'assistance présentées du 25 avril 2016 au 2 juin 2022,
par type de demande**

<i>Type de demande</i>	<i>États demandant une assistance</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage du total (18 États)</i>
Matériel	12	67
Formation	13	72
Législation	11	61
Financement	7	39

**Nombre d'États ayant soumis de nouvelles demandes d'aide au rapprochement
pendant la période précédente et la période considérée, par région**

<i>Région</i>	<i>Période précédente (2011-2016)</i>		<i>Période considérée</i>	
États d'Afrique	8	Cabo Verde, Congo, Ghana, Lesotho, Malawi (2 demandes), Niger, Togo, Zambie	8	Botswana, Guinée-Bissau, Kenya, Madagascar, Malawi, Sierra Leone, Togo, Zambie
États d'Asie et du Pacifique	2	Iraq, Kirghizistan (2 demandes)	3	Iraq, Mongolie (2 demandes), Tadjikistan (2 demandes)
États d'Europe orientale	2	Arménie, Monténégro	0	–
États d'Amérique latine et des Caraïbes	3	Grenade, Guyana, Mexique (2 demandes)	5	Belize, Chili, Colombie, Mexique, Saint-Vincent-et-les Grenadines
États d'Europe occidentale et autres États	0	–	0	–
Total	15		16	

Annexe V

**Liste des États Membres qui, au 2 juin 2022, avaient communiqué
les coordonnées de points de contact au Comité du Conseil
de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)**

1. Afrique du Sud	34. Croatie
2. Albanie	35. Cuba
3. Algérie	36. Danemark
4. Allemagne	37. Dominique
5. Antigua-et-Barbuda	38. El Salvador
6. Arabie saoudite	39. Émirats arabes unis
7. Argentine	40. Équateur
8. Arménie	41. Espagne
9. Australie	42. Estonie
10. Autriche	43. Eswatini
11. Bahamas	44. États-Unis d'Amérique
12. Bahreïn	45. Fédération de Russie
13. Bélarus	46. Fidji
14. Belgique	47. Finlande
15. Belize	48. France
16. Bénin	49. Gabon
17. Bosnie-Herzégovine	50. Géorgie
18. Botswana	51. Ghana
19. Brésil	52. Grèce
20. Bulgarie	53. Grenade
21. Burkina Faso	54. Guatemala
22. Burundi	55. Guinée
23. Cabo Verde	56. Guinée-Bissau
24. Cambodge	57. Guinée équatoriale
25. Cameroun	58. Honduras
26. Canada	59. Hongrie
27. Chili	60. Inde
28. Chine	61. Indonésie
29. Chypre	62. Iraq
30. Colombie	63. Irlande
31. Congo	64. Israël
32. Costa Rica	65. Italie
33. Côte d'Ivoire	66. Jamaïque

67.	Japon	103.	Qatar
68.	Jordanie	104.	République arabe syrienne
69.	Kenya	105.	République de Corée
70.	Kirghizistan	106.	République démocratique du Congo
71.	Koweït	107.	République démocratique populaire lao
72.	Lesotho	108.	République de Moldova
73.	Lettonie	109.	République dominicaine
74.	Libéria	110.	Roumanie
75.	Liechtenstein	111.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
76.	Lituanie	112.	Saint-Kitts-et-Nevis
77.	Luxembourg	113.	Saint-Marin
78.	Macédoine du Nord	114.	Saint-Vincent-et-les Grenadines
79.	Madagascar	115.	Samoa
80.	Malaisie	116.	Sao Tomé-et-Principe
81.	Malawi	117.	Sénégal
82.	Malte	118.	Serbie
83.	Maroc	119.	Seychelles
84.	Maurice	120.	Singapour
85.	Mauritanie	121.	Slovaquie
86.	Mexique	122.	Slovénie
87.	Mongolie	123.	Soudan du Sud
88.	Monténégro	124.	Suède
89.	Myanmar	125.	Suisse
90.	Namibie	126.	Tadjikistan
91.	Nicaragua	127.	Tchéquie
92.	Niger	128.	Thaïlande
93.	Norvège	129.	Timor-Leste
94.	Nouvelle-Zélande	130.	Togo
95.	Pakistan	131.	Tunisie
96.	Panama	132.	Türkiye
97.	Paraguay	133.	Ukraine
98.	Pays-Bas	134.	Uruguay
99.	Pérou	135.	Yémen
100.	Philippines	136.	Zambie
101.	Pologne	137.	Zimbabwe
102.	Portugal		

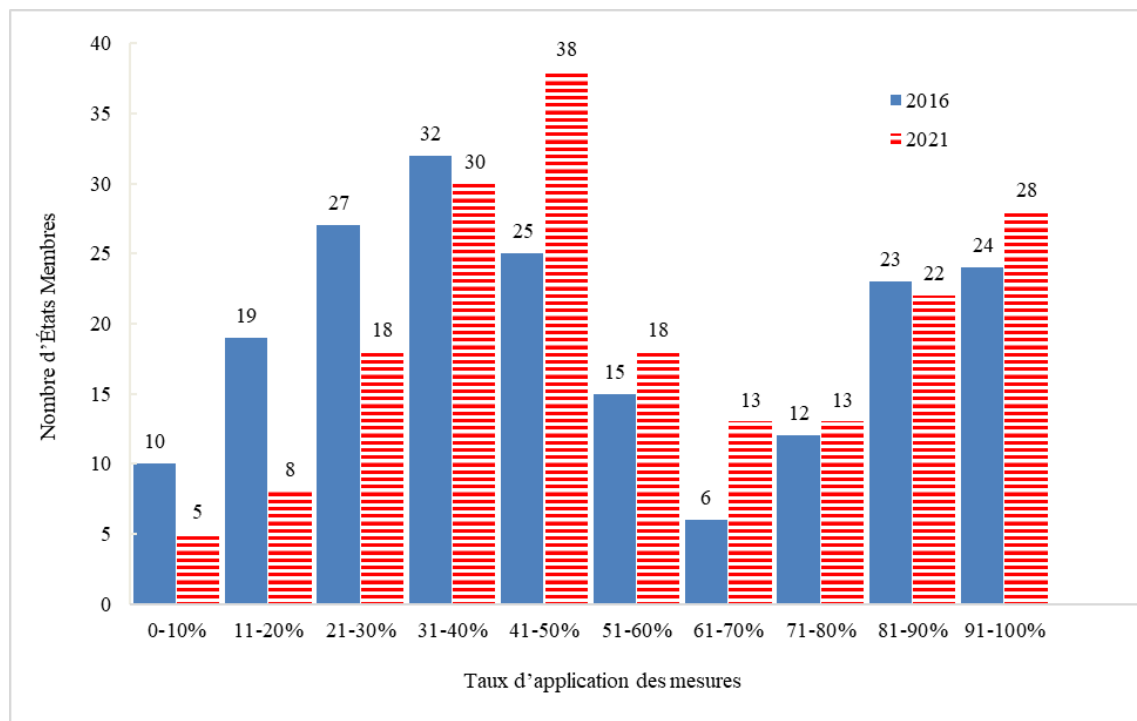
Annexe VI

Liste des organisations internationales, régionales et sous-régionales qui, au 2 juin 2022, avaient communiqué les coordonnées de points de contact au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

1. Agence internationale de l'énergie atomique
2. Communauté d'États indépendants
3. Groupe d'action financière
4. Groupe des fournisseurs nucléaires
5. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
6. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
7. Organisation de l'aviation civile internationale
8. Organisation de Shanghai pour la coopération
9. Organisation des États américains
10. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
11. Organisation internationale de police criminelle
12. Organisation maritime internationale
13. Organisation mondiale de la Santé
14. Organisation mondiale de la santé animale
15. Organisation mondiale des douanes
16. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
17. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
18. Programme du secteur de la sécurité de l'Autorité intergouvernementale pour le développement
19. Union africaine
20. Union européenne
21. Union interparlementaire
22. Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques

Annexe VII

**Nombre total d'États Membres ayant mis en place des mesures
répertoriées dans les tableaux et taux d'application
de ces mesures, en 2016 et en 2021**



Annexe VIII

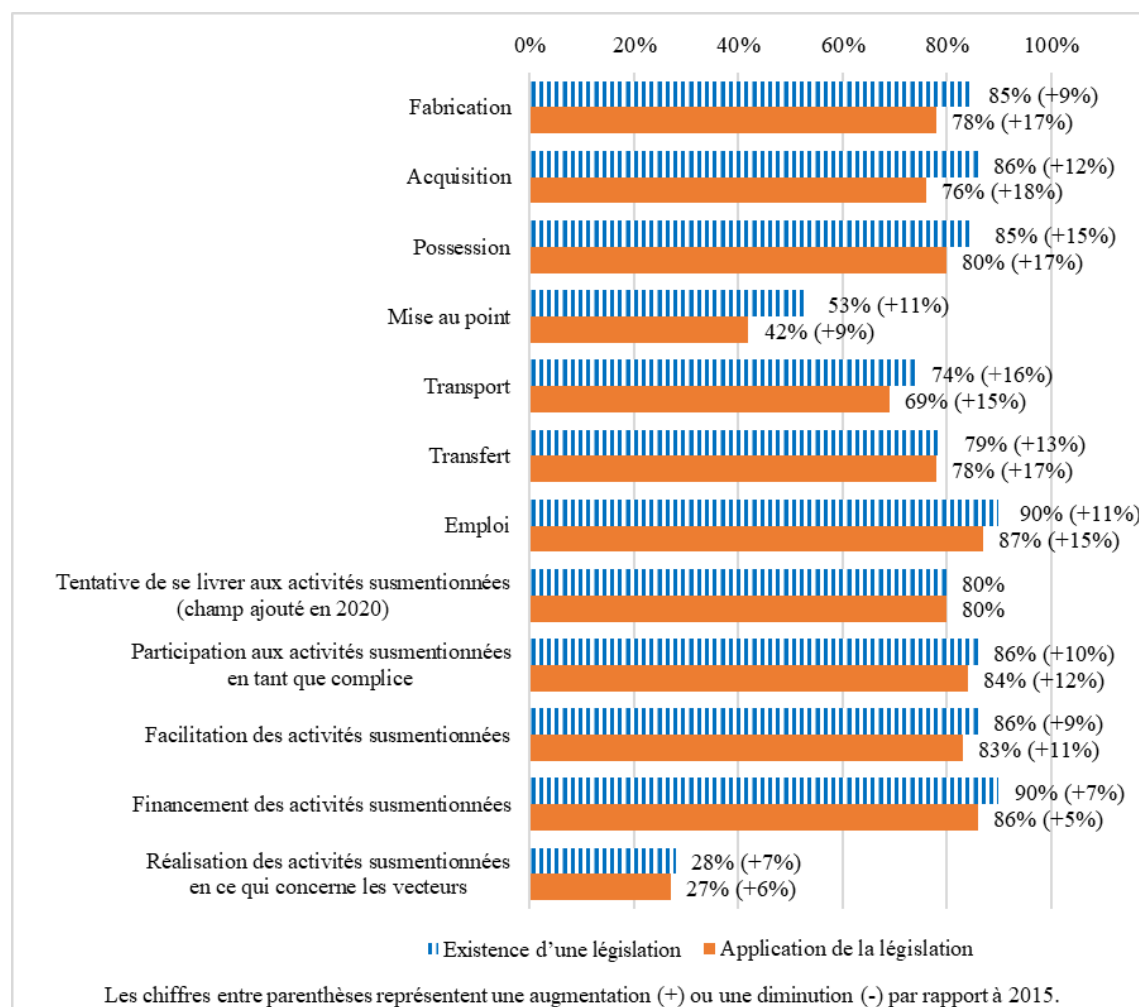
**Adhésion des États aux traités, conventions, protocoles
et autres instruments relatifs à la non-prolifération et relevant
de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, au 2 juin 2022**

<i>Traité</i>	<i>Nombre d'États parties</i>		
	<i>2011</i>	<i>2016</i>	<i>2022</i>
Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	190	191	191
Traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires ^a	91	101	104
Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire	77	104	118
Convention sur la protection physique des matières nucléaires	145	153	164
Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (2005)	52	103	129
Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (non entré en vigueur)	153	164	172
Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction	188	192	193
Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	164	173	184
Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques	137	140	146
Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif	164	168	170
Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme	177	187	189
Protocole de 2005 à la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime	21	40	52
Protocole de 2005 relatif au Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental	17	35	45
Convention sur la répression des actes illicites dirigés contre l'aviation civile internationale	0	14	43
Autres			
Agence internationale de l'énergie atomique	151	168	175
Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques	132	137	143

^a Nombre total d'États parties au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

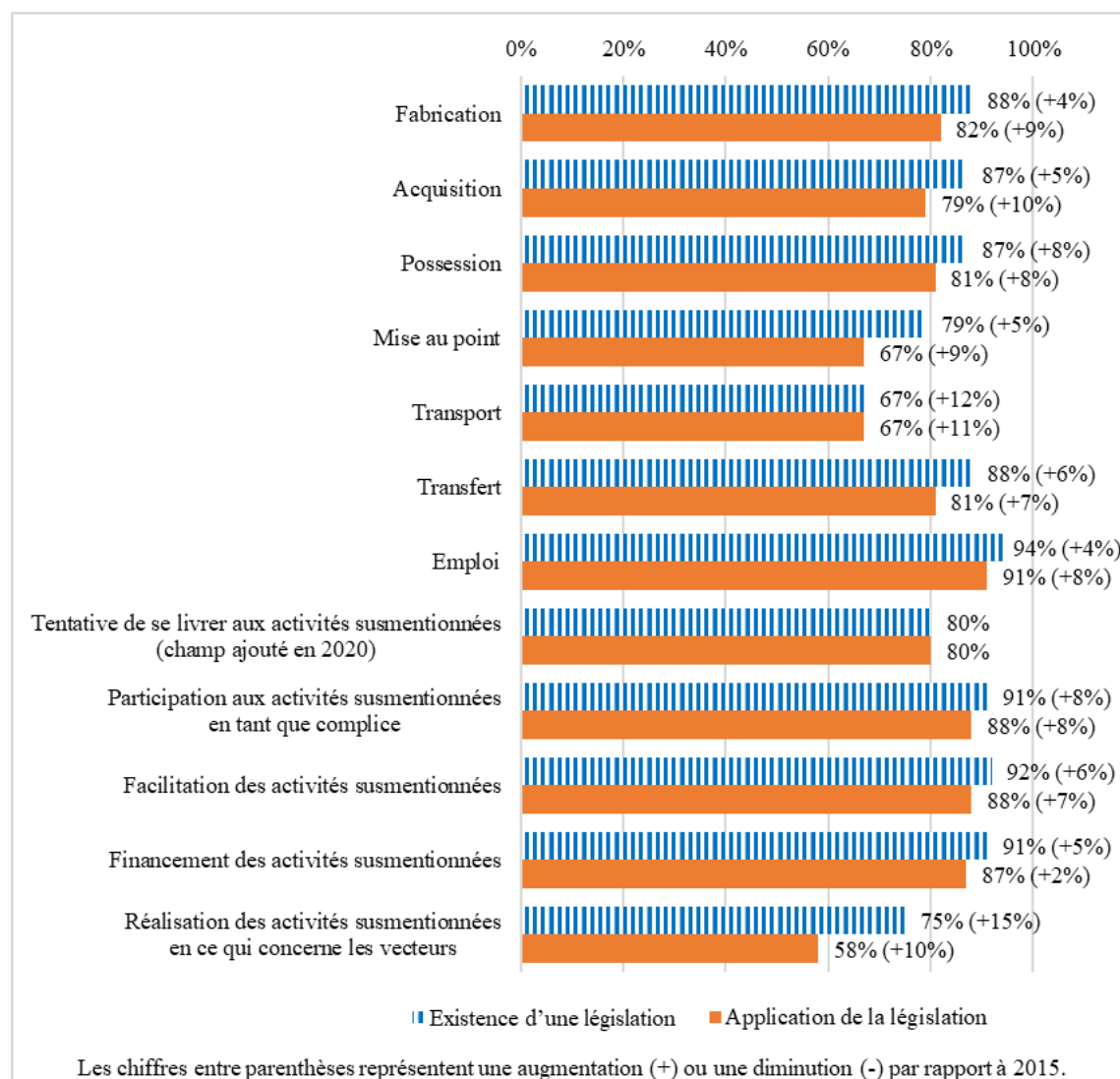
Annexe IX

**État d'avancement de la mise en œuvre de la résolution
1540 (2004) sur la base des tableaux établis par le Comité :
informations comparatives pour 2015 et 2020 concernant 193 États
Membres – paragraphe 2 : armes nucléaires**



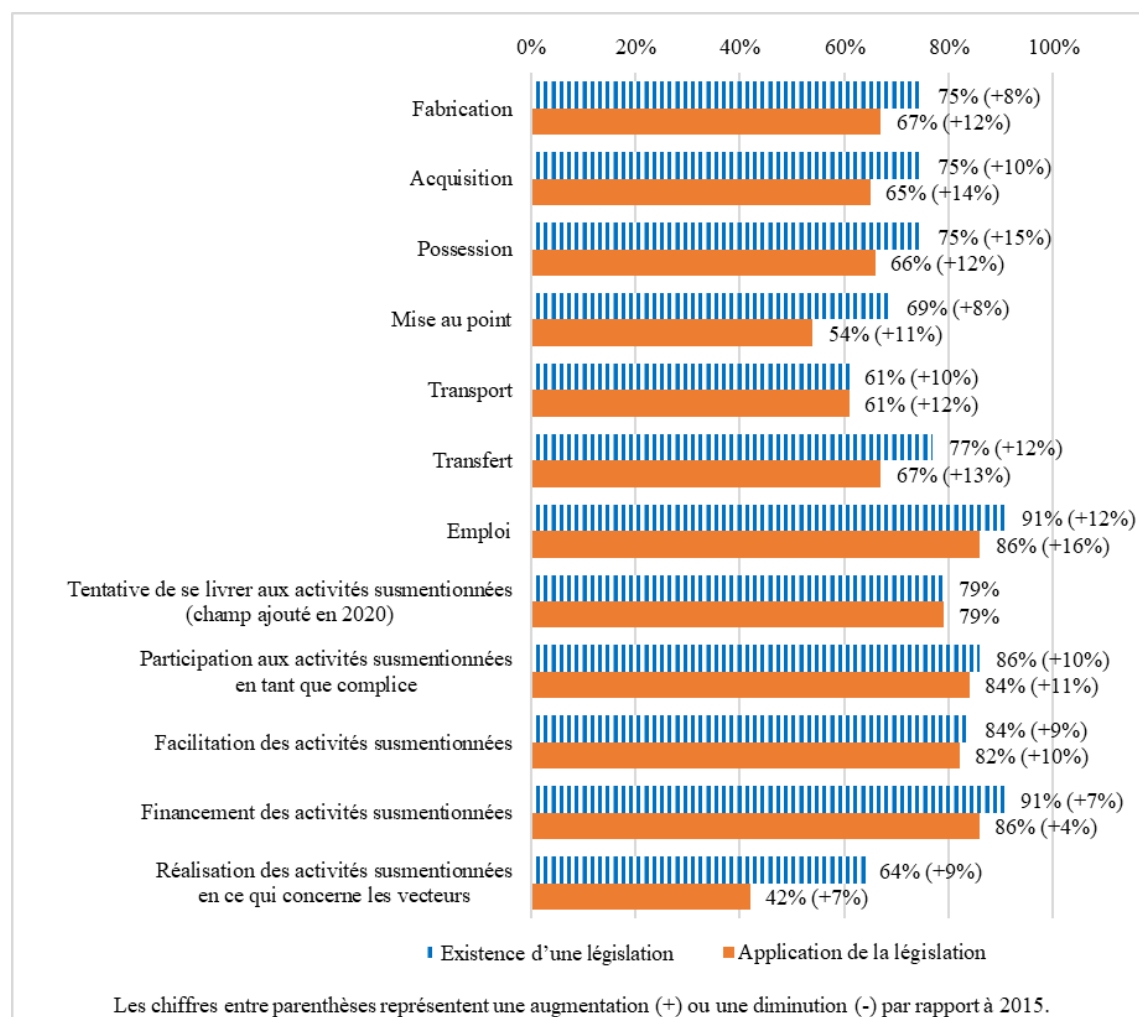
Annexe X

**État d'avancement de la mise en œuvre de la résolution
1540 (2004) sur la base des tableaux établis par le Comité :
informations comparatives pour 2015 et 2020 concernant 193 États
Membres – paragraphe 2 : armes chimiques**



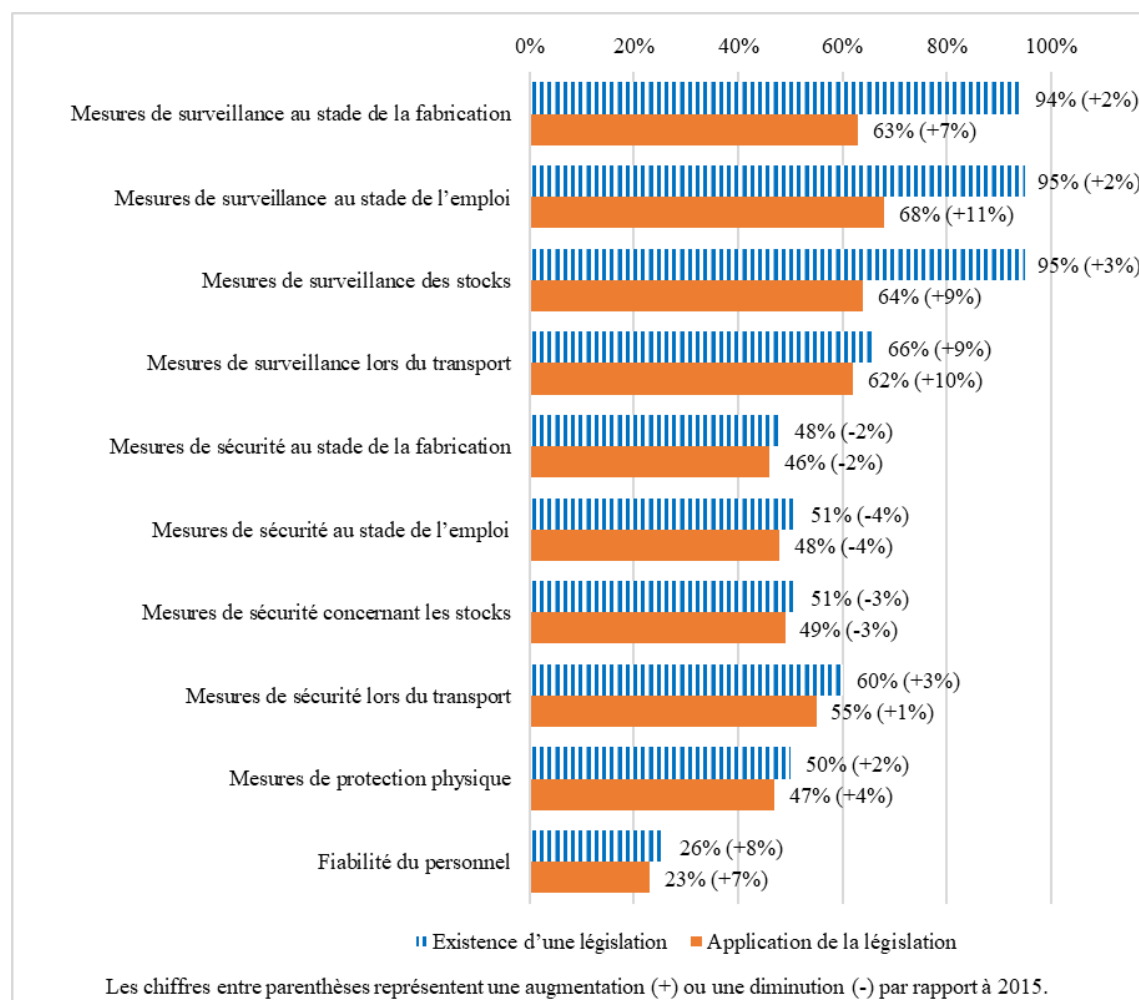
Annexe XI

**État d'avancement de la mise en œuvre de la résolution
1540 (2004) sur la base des tableaux établis par le Comité :
informations comparatives pour 2015 et 2020 concernant 193 États
Membres – paragraphe 2 : armes biologiques**



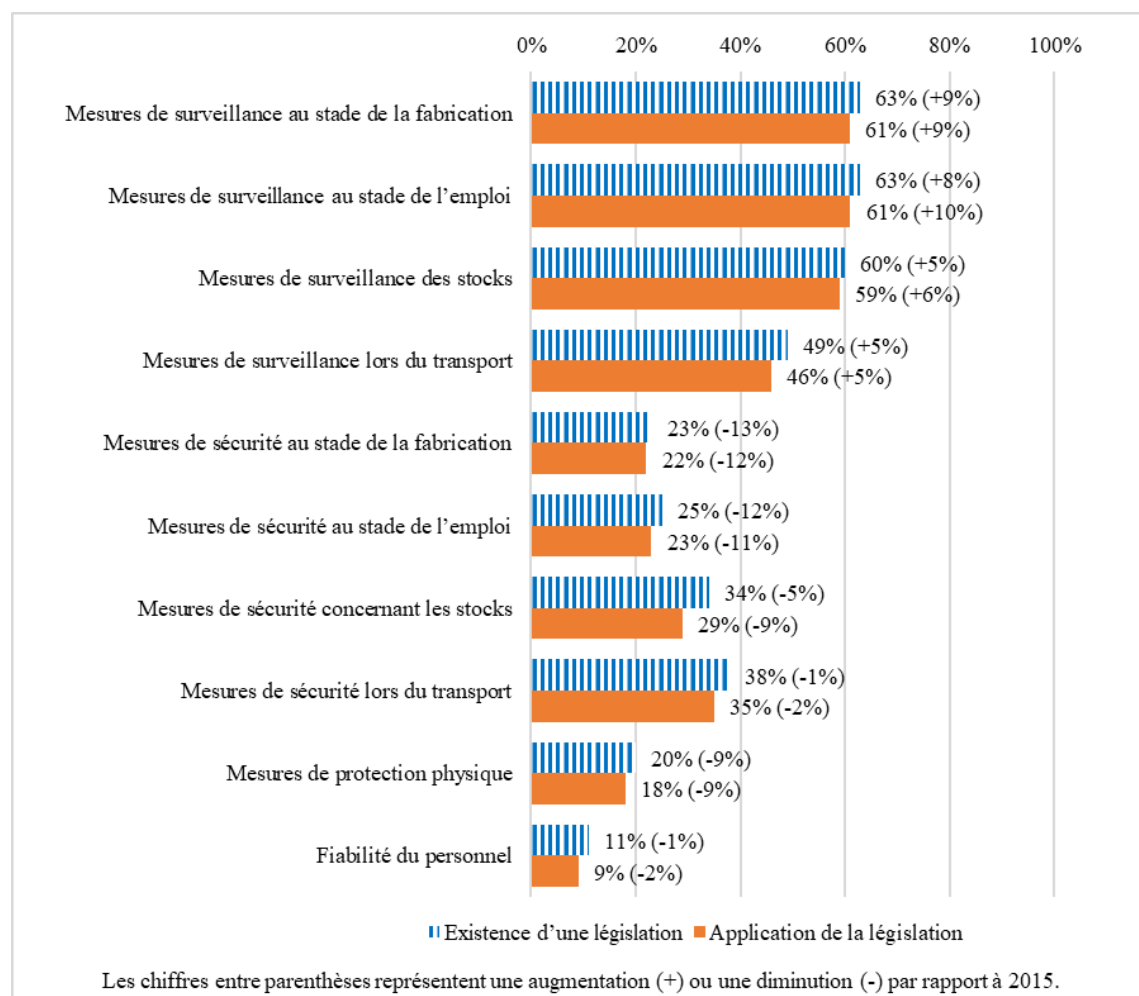
Annexe XII

**État d'avancement de la mise en œuvre de la résolution
1540 (2004) sur la base des tableaux établis par le Comité :
informations comparatives pour 2015 et 2020 concernant 193 États
Membres – alinéas a) et b) du paragraphe 3 : éléments connexes
des armes nucléaires**



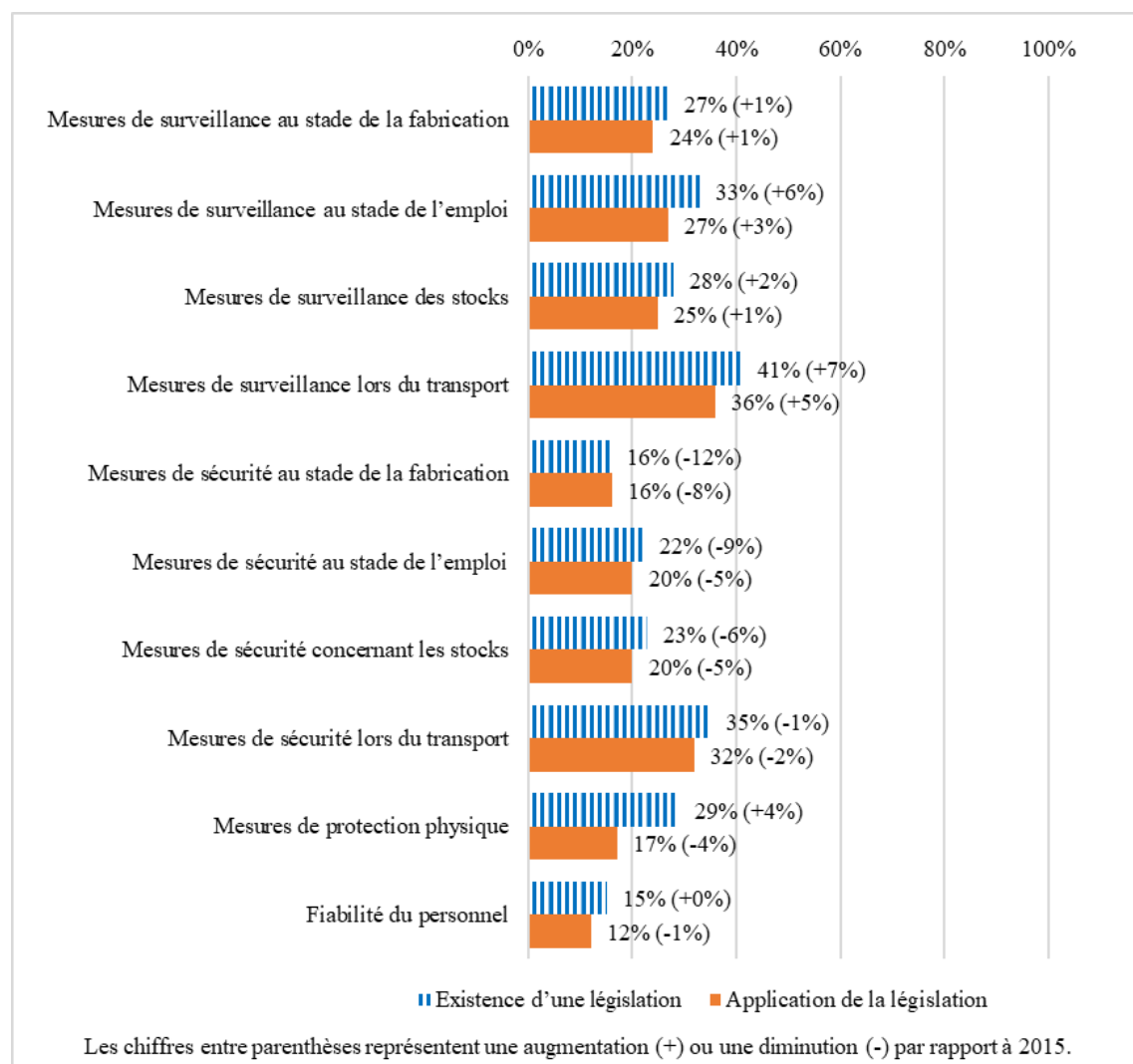
Annexe XIII

**État d'avancement de la mise en œuvre de la résolution
1540 (2004) sur la base des tableaux établis par le Comité :
informations comparatives pour 2015 et 2020 concernant 193 États
Membres – alinéas a) et b) du paragraphe 3 : éléments connexes
des armes chimiques**



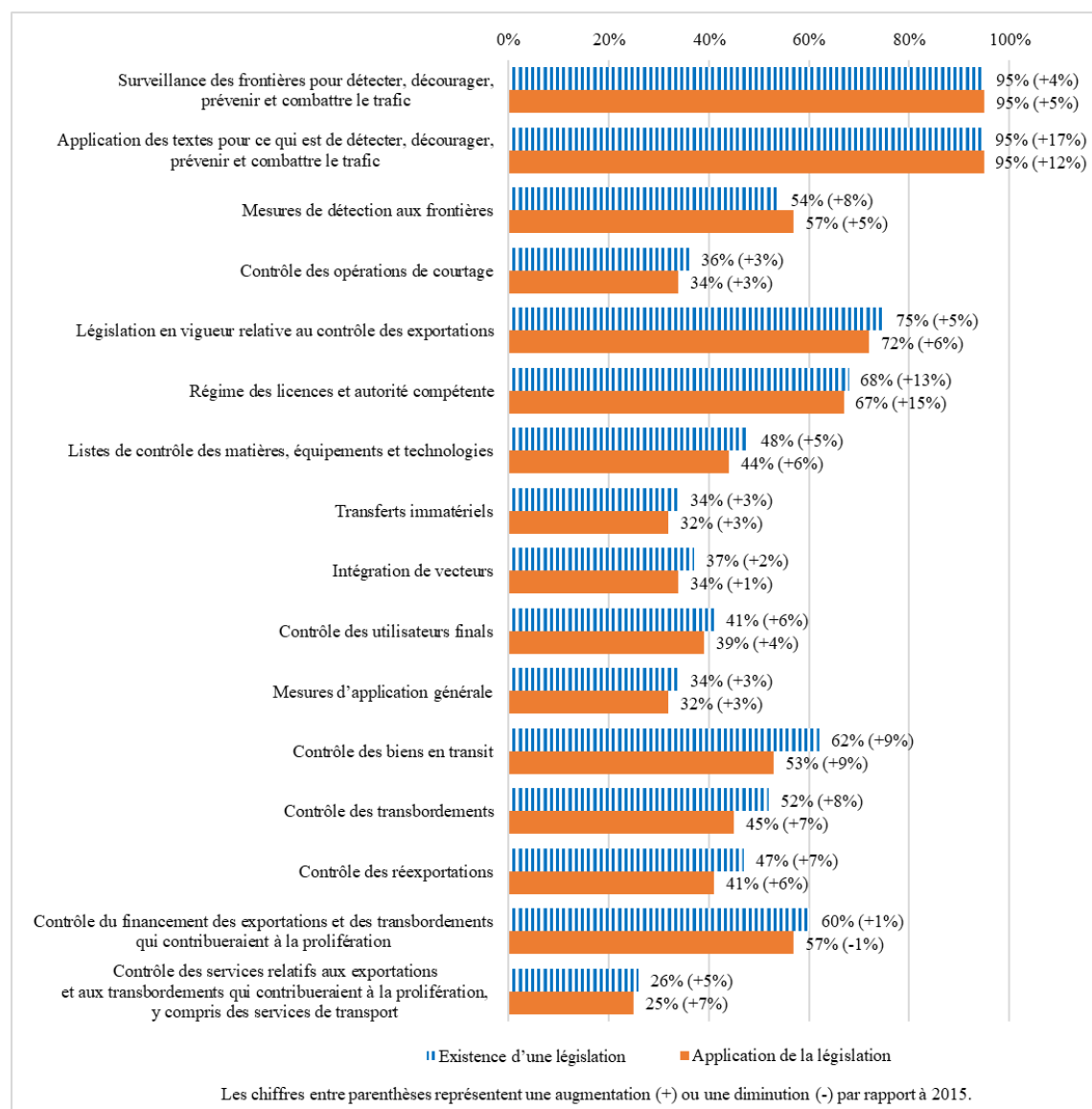
Annexe XIV

**État d'avancement de la mise en œuvre de la résolution
1540 (2004) sur la base des tableaux établis par le Comité :
informations comparatives pour 2015 et 2020 concernant 193 États
Membres – alinéas a) et b) du paragraphe 3 : éléments connexes
des armes biologiques**



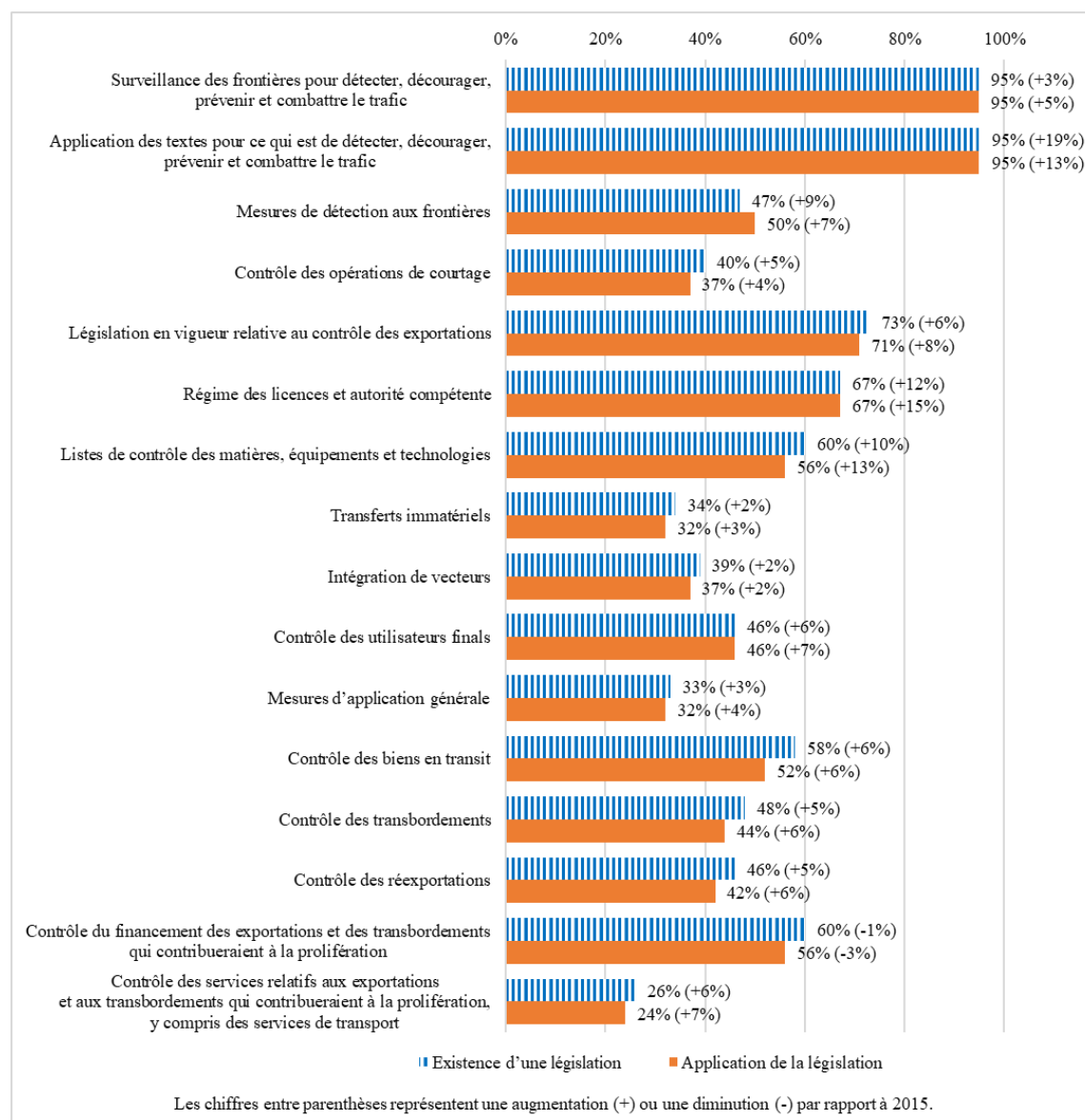
Annexe XV

**État d'avancement de la mise en œuvre de la résolution
1540 (2004) sur la base des tableaux établis par le Comité :
informations comparatives pour 2015 et 2020 concernant 193 États
Membres – alinéas c) et d) du paragraphe 3 : éléments connexes
des armes nucléaires**



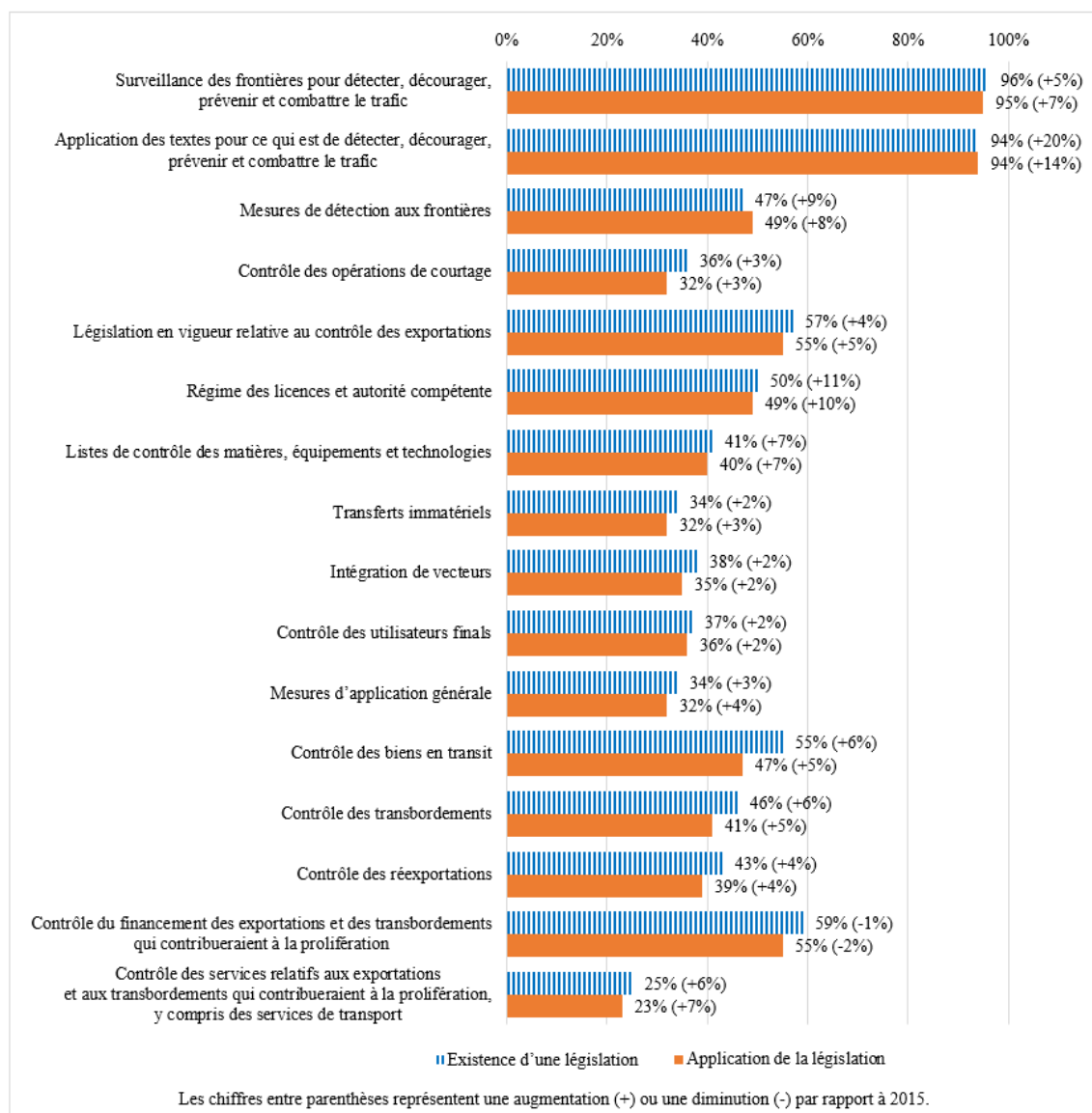
Annexe XVI

**État d'avancement de la mise en œuvre de la résolution
1540 (2004) sur la base des tableaux établis par le Comité :
informations comparatives pour 2015 et 2020 concernant 193 États
Membres – alinéas c) et d) du paragraphe 3 : éléments connexes
des armes chimiques**



Annexe XVII

**État d'avancement de la mise en œuvre de la résolution
1540 (2004) sur la base des tableaux établis par le Comité :
informations comparatives pour 2015 et 2020 concernant 193 États
Membres – alinéas c) et d) du paragraphe 3 : éléments connexes
des armes biologiques**



Annexe XVIII

**Activités d'information organisées ou coorganisées
par des organisations internationales, régionales
et sous-régionales ou avec leur concours, ainsi que d'autres
dispositifs, avec la participation du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1540 (2004) ou de son groupe d'experts
(26 avril 2016-2 juin 2022)**

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
4 mai 2016, Vienne	Réunion de dialogue du Forum pour la coopération en matière de sécurité, de l'OSCE	OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^c	
12-13 mai 2016, Madrid	Réunion spéciale du Comité sur l'examen approfondi de 2016	Bureau des affaires de désarmement ^c	
16-20 mai 2016, Astana	Visite d'ensemble effectuée par le Comité contre le terrorisme au Kazakhstan	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, ONUDC, UNICRI, OIM, OSCE, Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
18-19 mai 2016, Auckland (Nouvelle- Zélande)	Atelier du Pacifique sur la rédaction de textes législatifs	Forum des îles du Pacifique, ONUDC	
18-20 mai 2016, Vienne	Atelier régional à l'intention des États d'Asie centrale sur les obligations légales et réglementaires découlant de la résolution 1540 (2004) en matière de contrôle des échanges commerciaux stratégiques	OSCE	AIEA, Bureau des affaires de désarmement, ONUDC
8-9 juin 2016, Vienne	Table ronde nationale sur l'application de la résolution 1540 (2004) en Iraq	Bureau des affaires de désarmement ^d	
16-17 juin 2016, Rizhao (Chine)	Séminaire sur le commerce de matières chimiques : pratiques et problématiques actuelles	OIAC	
27-28 juin 2016, Vienne	Troisième réunion du Comité du programme de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire de 2016, portant sur les engagements et les actions	AIEA, Bureau des affaires de désarmement ^c	Union européenne, Europol, IMLTN, Groupe de travail technique international sur la criminalistique nucléaire, OSCE, ONUDC

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
27-28 juin 2016, Port d'Espagne	Atelier sur les directives relatives à la prévention et à la lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive	Bureau des affaires de désarmement ^d /Centre régional des Nations Unies à Lima	
28 juin-1 ^{er} juillet 2016, Kaliningrad (Fédération de Russie)	Formation à l'intention des points de contact nationaux de l'OSCE	Comité, OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^d	Unité d'appui à l'application, OIM, INTERPOL, OIAC, ONUDC, AIEA, Bureau des affaires de désarmement
27-28 juillet 2016, Niamey	Atelier sur le contrôle des exportations d'éléments connexes par les États du Groupe de cinq pays du Sahel	Bureau des affaires de désarmement ^d /CRNUPDAf	
4-8 juillet 2016, Mexico	Université d'été sur le désarmement et la non-prolifération	Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, Bureau des affaires de désarmement ^d	
28-29 juillet 2016, Panama	Réunion visant à aider le Panama à mettre au point un plan d'action national	CICTE/OEA, Bureau des affaires de désarmement ^d	
1 ^{er} -5 août 2016, Minsk	Kirghizistan, Tadjikistan et Bélarus : examen réciproque tripartite	Centre de prévention des conflits de l'OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^d	
22-26 août 2016, Séoul	Deuxième atelier du Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux, portant sur l'application efficace des normes internationales de lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive	Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux, Bureau des affaires de désarmement ^c	Commission de coopération du Golfe, Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest
5-7 septembre 2016, Wuxi (Chine)	Huitième Conférence des Parties chargée d'examiner la Convention sur les armes biologiques : promouvoir l'application de la Convention sur les armes biologiques, renforcer la gouvernance mondiale en matière de sûreté biologique	Unité d'appui à l'application	CARICOM, OMSA
7-9 septembre 2016, Tokyo	Groupe de travail du Partenariat mondial du Groupe des Sept	Groupe de travail du Partenariat mondial du Groupe des Sept, Bureau des affaires de désarmement ^c	FAO, AIEA, OIAC, Unité d'appui à l'application, INTERPOL, OMSA, UNICRI, OMS, OSCE

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
14-17 septembre 2016, Issyk-Kul (Kirghizistan)	Table ronde nationale sur l'élaboration d'un nouveau plan d'action national volontaire du Kirghizistan pour l'application de la résolution 1540 (2004)	OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^d	
27-28 septembre 2016, Séoul	Conférence d'information sur la résolution 1540 (2004) à l'intention des industriels de la région d'Asie (Conférence de Wiesbaden)	Bureau des affaires de désarmement ^d	
29 septembre 2016, New York	Manifestation de haut niveau en marge de la soixante et onzième session de la Première Commission de l'Assemblée générale sur l'atténuation des risques CBRN dans le cadre de la lutte contre le terrorisme	UNICRI	
30 septembre 2016, Cambridge, Massachusetts (États-Unis d'Amérique)	Cérémonie de remise des prix du concours universitaire international d'analyse de la résolution 1540 (2004)	Bureau des affaires de désarmement ^d	
10 octobre 2016, La Haye (Pays-Bas)	Réunion du groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme, créé par le Conseil exécutif de l'OIAC	OIAC	
12-14 octobre 2016, France et Suisse	Consultations avec OMSA, INTERPOL, Unité d'appui à l'application et OMS	OMSA, INTERPOL, Unité d'appui à l'application, OMS, Bureau des affaires de désarmement ^c	
24-28 octobre 2016, Santiago	Formation à l'intention des points de contact de la région d'Amérique latine et des Caraïbes	Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	CARICOM, OEA, Centre régional des Nations Unies à Lima, AIEA, OIAC, ONUDC, OMD
26-27 octobre 2016, Genève	135 ^e Assemblée de l'Union interparlementaire et manifestation parallèle	Union interparlementaire, Bureau des affaires de désarmement ^d	
2 novembre 2016, Lima	Table ronde nationale sur l'application de la résolution 1540 (2004)	Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	
7-8 novembre 2016, Genève	Huitième Conférence des parties chargée d'examiner la Convention sur les armes biologiques	Unité d'appui à l'application, Bureau des affaires de désarmement ^d	UNICRI, UNIDIR, Bureau des affaires de désarmement, CARICOM, Union européenne, CICR, Centre international pour la science et la technologie, Ligue des

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
			États arabes, OTAN, OIAC, OSCE, OMS
8-10 novembre 2016, Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie)	Forum des parties prenantes des États parties d'Afrique sur l'adoption de mesures d'application nationale	OIAC, Bureau des affaires de désarmement ^c	Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté de développement de l'Afrique australe, UNICRI
9-11 novembre 2016, Guatemala	Table ronde nationale du Guatemala sur l'élaboration d'un plan d'action national volontaire pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	CICTE/OEA	
15-16 novembre 2016, Genève	Drones aériens : transparence, contrôle et principe de responsabilité, état des lieux, recensement des capacités et passage en revue de l'arsenal de mesures	UNIDIR, Bureau des affaires de désarmement ^c	
23-25 novembre 2016, Ouagadougou	Atelier régional sur les plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire et sur le système de gestion des informations sur la sécurité nucléaire	AIEA, Bureau des affaires de désarmement ^c	
5-9 décembre 2016, Vienne	Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : engagements, actions	AIEA, Bureau des affaires de désarmement ^c	Europol, Union européenne, INTERPOL, Commission électrotechnique internationale, Union internationale des télécommunications, OSCE, Communauté des polices d'Amérique, Bureau des affaires de désarmement, ONUDC, OMD, Institute of Nuclear Materials Management, Nuclear Threat Initiative
24-26 janvier 2017, Bratislava	Atelier de l'IMLTN sur les cadres juridiques de la sécurité nucléaire	ONUDC, Bureau des affaires de désarmement ^c	AIEA, INTERPOL, UNICRI
30 janvier 2017, Tokyo	Treizièmes pourparlers de haut niveau sur la non-prolifération à l'échelle de l'Asie	Bureau des affaires de désarmement ^c	

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
5-10 février 2017, Accra	Atelier sur la politique et la pratique des pays d'Afrique en matière de sécurité nucléaire	Bureau des affaires de désarmement ^c	
19-24 février 2017, Paris	Séances plénières et réunions du groupe de travail du Groupe d'action financière XXVIII	Groupe d'action financière, Bureau des affaires de désarmement ^c	Organisation des Nations Unies, Fonds monétaire international, Banque mondiale
20-24 février 2017, Douchanbé	Visite d'ensemble effectuée par le Comité contre le terrorisme au Tadjikistan	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Bureau des affaires de désarmement ^c	Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) , 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés ; Organisation de l'aviation civile internationale, INTERPOL, OSCE, Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants, Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération
22-24 février 2017, Rome	Groupe de travail du Partenariat mondial du Groupe des Sept	Groupe de travail du Partenariat mondial du Groupe des Sept, Bureau des affaires de désarmement ^c	Bureau des affaires de désarmement, FAO, AIEA, OIAC, Unité d'appui à l'application, INTERPOL, OMSA, UNICRI, OMS, OSCE, Agence de soutien et d'acquisition de l'OTAN
7-8 mars 2017, Islamabad	Colloque sur la gestion avancée de la sûreté et de la sécurité chimiques	Bureau des affaires de désarmement ^c	
8-9 mars 2017, Auckland (Nouvelle-Zélande)	Neuvième réunion intersessions sur la non-prolifération et le désarmement organisée par le Forum régional de l'ASEAN	Forum régional de l'ASEAN, Bureau des affaires de désarmement ^c	Secrétariat de l'ASEAN

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
8-10 mars 2017, Vienne	Réunion d'examen de la mise en œuvre du plan d'action du Kirghizistan sur la résolution 1540 (2004)	OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^d /CRNUPDAsP	AIEA
14-15 mars 2017, Islamabad	Séminaire régional sur la résolution 1540 (2004)	Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	AIEA, INTERPOL, OIAC
15-16 mars 2017, Beijing	Formation interne proposée par l'entreprise China Machinery Engineering Corporation sur l'application des dispositions de la résolution 1540 (2004)	Bureau des affaires de désarmement ^c	
20-21 mars 2017, San Salvador	Table ronde nationale sur le plan d'action national d'El Salvador pour l'application de la résolution 1540 (2004)	Bureau des affaires de désarmement ^c	
27-28 mars 2017, Saint-Petersbourg (Fédération de Russie)	Conférence parlementaire sur la lutte contre le terrorisme international	Assemblée interparlementaire de la Communauté d'États indépendants, Assemblée parlementaire de l'OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^c	ONUDC, Fonds des Nations Unies pour la population
6-7 avril 2017, Washington	OEA – 17 ^e session ordinaire du CICTE	CICTE/OEA, Bureau des affaires de désarmement ^d	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Équipe spéciale du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, OIM, OIAC, OMD, Union européenne
10-11 avril 2017, Doha	Conférence internationale sur le désarmement chimique et la sécurité : contribution de l'OIAC à la paix et à la sécurité mondiales	OIAC, Bureau des affaires de désarmement ^c	INTERPOL, OMD, OSCE
12 avril 2017, Paramaribo	Table ronde nationale visant à définir les modalités de l'assistance juridique et technique permettant de faciliter l'application de la résolution 1540 (2004)	Bureau des affaires de désarmement ^d /Centre régional des Nations Unies à Lima	
18-19 avril 2017, Montevideo	Visite du Comité en Uruguay à l'appui de l'élaboration d'un plan d'action national volontaire	CICTE/OEA, Bureau des affaires de désarmement ^d	

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
24-26 avril 2017, Lima	Séminaire sur le renforcement des échanges de nature stratégique et des contrôles aux frontières en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le cadre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	CICTE/OEA, Bureau des affaires de désarmement ^d /Centre régional des Nations Unies à Lima	
8-10 mai 2017, Oulan-Bator	Table ronde nationale sur le renforcement de l'application de la résolution 1540 (2004) et sur l'appui à l'élaboration, à titre volontaire, d'un plan d'action national de mise en œuvre	OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^d /CRNUPDAsP	
16-18 mai 2017, Dubaï (Émirats arabes unis)	Réunion régionale des autorités nationales d'Asie	OIAC, Bureau des affaires de désarmement ^c	Conseil international des associations chimiques, European Chemical Industry Council
22-24 mai 2017, Vienne	Réunion d'examen de la mise en œuvre du plan d'action national établi en 2014 par l'Ouzbékistan en vue d'appliquer la résolution 1540 (2004)	OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^d /CRNUPDAsP	
7 juin 2017, Vienne	Réunion plénière du Forum pour la coopération en matière de sécurité sur la résolution 1540 (2004) et les résolutions 1977 (2011) et 2325 (2016) qui y ont fait suite : échanges, entre les États participants et l'OSCE, de données d'expérience et des meilleures pratiques à l'échelle nationale en matière de contrôle des exportations	OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^c	
8-9 juin 2017, Mexico	Conférence régionale d'information du secteur de l'industrie sur la résolution 1540 (2004), à l'intention des États de l'Alliance du Pacifique et du Brésil	Bureau des affaires de désarmement ^d	
22-23 juin 2017, Colombo	Atelier national sur la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive	Service de la prévention du terrorisme de l'ONUDC	Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
29-30 juin 2017, Achgabat	Table ronde nationale sur le renforcement de l'application de la résolution 1540 (2004)	OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^d / CRNUPDAsP	
5-6 juillet 2017, Nouakchott	Atelier d'aide à la rédaction du premier rapport national des autorités mauritaniennes	Bureau des affaires de désarmement ^d	
13-14 juillet 2017, Mexico	Université d'été sur le désarmement et la non-prolifération	Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, Bureau des affaires de désarmement ^c	
18-20 juillet 2017, Banjul	Quinzième réunion régionale des autorités nationales des États d'Afrique parties à la Convention sur les armes chimiques	OIAC, Bureau des affaires de désarmement ^c	
2-4 août 2017, Douchanbé	Bélarus, Kirghizistan et Tadjikistan : réunion d'examen réciproque tripartite de l'application de la résolution 1540 (2004)	OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^d / CRNUPDAsP	
7-11 août 2017, Xi'an (Chine)	Cours de formation à l'intention des points de contact de la région Asie-Pacifique	Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux, AIEA, OIAC, INTERPOL, ONUDC
12-13 septembre 2017, Katmandou	Atelier national organisé au Népal sur la lutte contre le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive	ONUDC	Bureau régional de l'ONUDC pour l'Asie du Sud, Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, CRNUPDAsP
12-14 septembre 2017, Yaoundé	Atelier organisé à l'intention des parties prenantes des États d'Afrique parties à la Convention sur les armes chimiques	OIAC, Bureau des affaires de désarmement ^c	
13-15 septembre 2017, Rakitje (Croatie)	Atelier sur les pratiques efficaces de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) : échange d'informations et enseignements tirés	Centre régional de vérification et d'assistance à la mise en œuvre en matière de contrôle des armes-Centre pour la coopération en matière de sécurité, Bureau des affaires de désarmement ^d	
18-20 septembre 2017, Vienne	Réunion consultative sur le plan d'action national de la Mongolie	OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^d / CRNUPDAsP	ONUDC, AIEA

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
19-21 septembre 2017, Shanghai (Chine)	Sommet mondial sur la sûreté et la sécurité chimiques	Bureau des affaires de désarmement ^c	
20-22 septembre 2017, Vienne	Réunion consultative sur le plan d'action national du Tadjikistan relatif à la résolution 1540 (2004)	OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^d	CRNUPDAsP, ONUDC, AIEA
27-28 septembre 2017, Bangkok	Atelier organisé à l'intention des pays d'Asie du Sud-Est sur les obstacles s'opposant à la bonne application de la résolution 1540 (2004) à l'échelle mondiale et l'action menée à l'échelon régional pour y remédier	Bureau des affaires de désarmement ^d / CRNUPDAsP	
28-29 septembre 2017, La Haye (Pays-Bas)	Atelier d'experts sur la coordination internationale en matière de sécurité chimique	OIAC	
4 octobre 2017, Georgetown	Atelier national sur l'élaboration d'un plan d'action national volontaire	Bureau des affaires de désarmement ^d	
4-6 octobre 2017, Bogota	Chili et Colombie : examen réciproque de l'application de la résolution 1540 (2004)	Bureau des affaires de désarmement ^d	
11-13 octobre 2017, Dili	Table ronde consacrée à l'examen de l'application de la résolution 1540 (2004) et à la prestation d'une aide à l'élaboration du premier rapport national	Bureau des affaires de désarmement ^d / CRNUPDAsP	
17-18 octobre 2017, Addis-Abeba	Atelier de formation sur la Convention sur les armes biologiques à l'intention des points de contact nationaux africains	Union africaine, Unité d'appui à l'application, Bureau des affaires de désarmement ^d	
19-21 octobre 2017, Moscou	Conférence de Moscou sur la non-prolifération (2017) : énergie nucléaire, désarmement et non-prolifération	Bureau des affaires de désarmement ^c	
24-26 octobre 2017, Santiago	Chili et Colombie : deuxième examen réciproque de l'application de la résolution 1540 (2004)	Bureau des affaires de désarmement ^d	

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
31 octobre- 2 novembre 2017, Ottawa	Deuxième Conférence mondiale sur la réduction des menaces biologiques	OMSA, OMS, Bureau des affaires de désarmement ^c	
2-3 novembre 2017, Kyïv	Atelier international visant à promouvoir l'application efficace de la résolution 1540 (2004) compte tenu de l'évolution des risques et des problèmes liés à la prolifération nucléaire	OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^d	Délégation de l'Union européenne en Ukraine, OIAC, Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
6-7 novembre 2017, San Salvador	Table ronde nationale organisée en El Salvador en vue de l'élaboration d'un plan d'action national volontaire	Bureau des affaires de désarmement ^d	
23-24 novembre 2017, Wiesbaden (Allemagne)	Conférence de Wiesbaden de 2017 sur le thème de la participation de l'industrie aux contrôles des échanges commerciaux stratégiques : recommandations concernant des méthodes efficaces d'application de la résolution 1540 (2004)	Bureau des affaires de désarmement ^d	
27-28 novembre 2017, Guatemala	Visite effectuée par le Comité au Guatemala	CICTE/OEA, Bureau des affaires de désarmement ^d	INTERPOL (Guatemala)
27-28 novembre 2017, Boukhara (Ouzbékistan)	Réunion régionale d'experts sur les questions d'application de la résolution 1540 (2004)	OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^d	
4-8 décembre 2017, Genève	Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques	Unité d'appui à l'application, Bureau des affaires de désarmement ^c	UNICRI, Bureau des affaires de désarmement, FAO, CICR, Centre international pour la science et la technologie, INTERPOL, OIAC, OMSA, OMS, Union européenne, CARICOM
9-11 janvier 2018, Bruxelles	Séminaire sur la planification à l'échelle mondiale : Opération Cosmo 2	OMD, Bureau des affaires de désarmement ^c	Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, IMLTN, AIEA, INTERPOL, OIAC
22-23 janvier 2018, Achgabat	Réunion sur l'élaboration d'un plan d'action national turkmène pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^d / CRNUPDAsP	

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
6-7 février 2018, Panama	Conférence régionale en vue de prévenir et combattre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive et de leurs moyens de financement en Amérique latine et dans les Caraïbes	CICTE/OEA	CARICOM, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Groupe d'action financière d'Amérique latine, Centre régional des Nations Unies à Lima
26 février 2018, Paramaribo	Atelier consacré à un plan d'action national sur le renforcement de l'application de la résolution 1540 (2004)	Bureau des affaires de désarmement ^d /Centre régional des Nations Unies à Lima	
28 février 2018, Georgetown	Atelier consacré à un plan d'action national sur le renforcement de l'application de la résolution 1540 (2004)	Bureau des affaires de désarmement ^d /Centre régional des Nations Unies à Lima	
27 février-1 ^{er} mars 2018, Tokyo	Vingt-cinquième Séminaire sur le contrôle des exportations en Asie, organisé par le Center for Information on Security Trade Control	Bureau des affaires de désarmement ^c	
7-8 mars 2018, Saint-Domingue	Séminaire régional organisé sur le renforcement des échanges de nature stratégique et des contrôles aux frontières en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le cadre de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	Bureau des affaires de désarmement ^d /Centre régional des Nations Unies à Lima	
19-21 mars 2018, Montevideo	Conférence sous-régionale visant à renforcer les contrôles frontaliers et douaniers et la coopération internationale et régionale en vue de prévenir et combattre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive	CICTE/OEA, Bureau des affaires de désarmement ^d	
20-21 mars 2018, Vienne	Atelier mondial sur l'universalisation de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de l'Amendement de 2005 y relatif	ONUDC, Bureau des affaires de désarmement ^c	

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
9-10 avril 2018, La Haye (Pays-Bas)	Atelier consacré au projet du groupe de travail intitulé : interopérabilité et communication coordonnée entre institutions dans le cas d'une application en lien avec une attaque aux armes chimiques ou biologiques	Équipe spéciale du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, Bureau des affaires de désarmement ^c	Unité d'appui à l'application, AIEA, INTERPOL, OIAC, Département de la communication globale, Bureau de la coordination des affaires humanitaires/Programme des Nations Unies pour l'environnement, UNICRI, Bureau de lutte contre le terrorisme, Bureau des affaires de désarmement, OMS, OMSA
16-17 avril 2018, New Delhi	Conférence régionale de Wiesbaden sur le thème de la sauvegarde des chaînes d'approvisionnement mondiales grâce à l'établissement de partenariats entre les organismes publics et le secteur de l'industrie pour une application efficace de la résolution 1540 (2004)	Bureau des affaires de désarmement ^d	
24-25 avril 2018, Vienne	Atelier régional à l'intention des États d'Asie centrale sur les obligations légales et réglementaires découlant de la résolution 1540 (2004) en matière de contrôle des échanges commerciaux stratégiques	OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^d	Bureau des affaires de désarmement, ONUDC
24-26 avril 2018, Bangkok	Forum sous-régional de parties prenantes sur la promotion de l'application de la Convention sur les armes chimiques à l'échelle nationale et de la coopération régionale en Asie du Sud-Est	OIAC, Bureau des affaires de désarmement ^c	Conseil international des associations chimiques
9-10 mai 2018, Islamabad	Séminaire international sur « Le présent et l'avenir du contrôle des exportations stratégiques »	Bureau des affaires de désarmement ^c	
7-8 juin 2018, La Haye (Pays-Bas)	Conférence de l'OIAC sur la lutte contre le terrorisme chimique	OIAC, Bureau des affaires de désarmement ^c	Europol

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
19-21 juin 2018, Bruxelles	Sixième réunion internationale des points focaux nationaux des centres d'excellence pour la réduction des risques CBRN de l'Union européenne	Commission européenne, Bureau des affaires de désarmement ^c	
19-21 juin 2018, Marrakech (Maroc)	Seizième réunion régionale des autorités nationales des États parties d'Afrique	OIAC, Bureau des affaires de désarmement ^c	OMD, Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Autorité intergouvernementale pour le développement
28-30 juin 2018, Issyk-Kul (Kirghizistan)	Bélarus, Kirghizistan, Tadjikistan, Kazakhstan, Turkménistan et Ouzbékistan : examen réciproque de l'application de la résolution 1540 (2004)	OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^d	OIAC, Unité d'appui à l'application
2-3 juillet 2018, Issyk-Kul (Kirghizistan)	Table ronde nationale sur l'application de la résolution 1540 (2004)	OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^d	OIAC, Unité d'appui à l'application
10-12 juillet 2018, Dacca	Atelier sur l'application des instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme maritime lié aux transports	ONUDC, OMI, Bureau des affaires de désarmement ^c	
11-12 juillet 2018, Amman	Atelier régional sur les avancées scientifiques et technologiques intéressant la Convention sur les armes biologiques	Unité d'appui à l'application, Bureau des affaires de désarmement ^d	Centre d'excellence de l'Union européenne pour le Moyen-Orient, Centre d'excellence de l'Union européenne pour l'Afrique du Nord
11-13 juillet 2018, Erevan	Visites de suivi effectuées par le Comité contre le terrorisme en Arménie	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Bureau des affaires de désarmement ^c	Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants, Organisation du Traité de sécurité collective, OIM
16-18 juillet 2018, Tbilissi	Visites de suivi effectuées par le Comité contre le terrorisme en Géorgie	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	INTERPOL, OMI, OIM, ONUDC

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
7-13 août 2018, Genève	Réunion d'experts relative à la Convention sur les armes biologiques	Unité d'appui à l'application, Bureau des affaires de désarmement ^d	CARICOM, Union européenne, Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, CICR, INTERPOL, OIAC, OMS, UNICRI
14-16 août 2018, Addis-Abeba	Cours de formation à l'intention des points de contact des pays d'Afrique francophones	Union africaine, Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	Bureau des affaires de désarmement, Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale, ONUDC, AIEA, OMD, initiative relative aux centres d'excellence de l'Union européenne, INTERPOL, OMSA, Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique/Réseau africain d'expertise en biosécurité, Forum des organismes de réglementation nucléaire en Afrique
20-22 août 2018, Lusaka	Atelier de renforcement des capacités : mesures d'exécution des contrôles des échanges commerciaux stratégiques dans le cadre de la résolution 1540 (2004)	OMD, Union européenne, Bureau des affaires de désarmement ^d	OIAC
27-28 août 2018, Colombo	Table ronde nationale sur la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive	ONUDC, OMI, Bureau des affaires de désarmement ^c	
28-30 août 2018, Colombo	Atelier législatif national sur la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme maritime lié aux transports	ONUDC	
4-7 septembre 2018, Rostov-sur-le-Don (Fédération de Russie)	Formation à l'intention des points de contact nationaux de l'OSCE	OSCE, Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	Unité d'appui à l'application, INTERPOL, OIAC

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
13-14 septembre 2018, Séoul	Deuxième conférence sur la résolution 1540 (2004) : information du secteur industriel de la région Asie-Pacifique	Bureau des affaires de désarmement ^d	
26-28 septembre 2018, Genève	Réunion consultative sur les orientations relatives à un cadre réglementaire en matière de sécurité et de sûreté biologiques	OMS, Bureau des affaires de désarmement ^c	Division mixte FAO/AIEA, OMSA, OMS et bureaux régionaux de l'OMS (Bureau régional des Amériques, Bureau régional de la Méditerranée orientale, Bureau régional de l'Europe, Bureau régional de l'Asie du Sud-Est, Bureau régional du Pacifique occidental)
26-28 septembre 2018, Freetown	Quatrième Conférence africaine sur les nouvelles maladies infectieuses et la biosécurité	Bureau des affaires de désarmement ^c	
4-5 octobre 2018, Bruxelles	Deuxième dialogue entre partenaires de l'Union européenne sur la gouvernance du contrôle des exportations	Commission européenne	Bureau des affaires de désarmement, OIAC, AIEA, Groupe de l'Australie, Groupe des fournisseurs nucléaires, Arrangement de Wassenaar
9-10 octobre 2018, Manama	Table ronde nationale sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	
10-12 octobre 2018, Harare	Visite conjointe effectuée au Zimbabwe par des experts de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions et du groupe d'experts du Comité visant à proposer une assistance technique et une formation	Bureau des affaires de désarmement ^c	
16-18 octobre 2018, Abuja	Atelier sur le rôle des lois d'application de la Convention sur les armes chimiques dans la lutte contre la menace représentée par les acteurs non étatiques	OIAC	ONUDC, OMD, INTERPOL
17 octobre 2018, Genève (message vidéo de la présidence)	139 ^e Assemblée de l'Union interparlementaire	Union interparlementaire	

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
17-19 octobre 2018, Bamako	Visite organisée à l'appui des autorités du Mali dans le cadre de la rédaction d'un premier rapport national sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Bureau des affaires de désarmement ^d	
23-24 octobre 2018, Almaty (Kazakhstan)	Atelier régional consacré aux problèmes d'application d'ordre scientifique et pratique, à l'intention des États d'Asie centrale parties à la Convention sur les armes biologiques	Unité d'appui à l'application, Bureau des affaires de désarmement ^d	OSCE
7-8 novembre 2018, La Paz	Conférence sur la résolution 1540 (2004) à l'intention des États d'Amérique latine et des Caraïbes sur le thème : saisir les chances, réduire les risques	Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	Centre régional des Nations Unies à Lima, OMD, Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, OMSA, CICTE/OEA, INTERPOL, OIAC, CARICOM
14-16 novembre 2018, Lima	Table ronde nationale sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	
21-22 novembre 2018, Manille	Atelier régional consacré aux incidences de l'évolution rapide de la science et de la technologie, à l'intention des États d'Asie parties à la Convention sur les armes biologiques	Unité d'appui à l'application	UNICRI, Centre d'excellence CBRN de l'Union européenne en Asie du Sud-Est
3-7 décembre 2018, Vienne	Conférence internationale sur la sécurité des matières radioactives : la voie à suivre en matière de prévention et de détection	AIEA, Bureau des affaires de désarmement ^c	INTERPOL, Centre commun de recherches nucléaires de la Commission européenne, ONUDC, Bureau de lutte contre le terrorisme, OMD
4-8 décembre 2018, Genève (message vidéo de la présidence)	Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques	Unité d'appui à l'application	
5-7 décembre 2018, Malabo	Atelier de formation visant à aider les autorités équato-guinéennes à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004)	Bureau des affaires de désarmement ^d , OMD	

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
11-13 décembre 2018, Vientiane	Quinzième réunion de la table ronde des points focaux nationaux du Centre d'excellence CBRN de l'Union européenne pour l'Asie du Sud-Est	Secrétariat régional du Centre d'excellence CBRN de l'Union européenne pour l'Asie du Sud-Est, UNICRI, Bureau des affaires de désarmement ^c	Commission européenne
13-14 décembre 2018, Vienne	Atelier sur une loi type générale relative à la mise en place d'armes de destruction massive	Union africaine, Bureau des affaires de désarmement ^c	CARICOM, AIEA, Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, OMSA, OIAC, Bureau des affaires de désarmement, ONUDC, initiative relative aux centres d'excellence CBRN de l'Union européenne, Forum des organismes de réglementation nucléaire en Afrique
16 janvier 2019, Paris	Réunion du Groupe d'action financière sur le financement de la prolifération	Groupe d'action financière, Bureau des affaires de désarmement ^c	
23-25 janvier 2019, Lomé	Atelier national de développement des capacités du Togo aux fins du renforcement des mesures d'exécution des contrôles des échanges commerciaux stratégiques dans le cadre de la résolution 1540 (2004)	OMD, Bureau des affaires de désarmement ^d /CRNUPDAf	OIAC, ONUDC
5-8 février 2019, Bali (Indonésie)	Atelier transrégional à l'intention de l'Asie du Sud et du Sud-Est sur un cadre juridique international de lutte contre le terrorisme portant sur le financement de l'acquisition d'armes biologiques, chimiques et nucléaires par des acteurs non étatiques, y compris les aspects relatifs à la coopération internationale, et sur les instruments juridiques connexes de l'OMI	ONUDC, OMI	CRNUPDAsP
12-13 février 2019, Luanda	Atelier national sur la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et l'Amendement de 2005 relatif à la Convention sur la	ONUDC	AIEA

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
	protection physique des matières nucléaires		
25-27 février 2019, New York	Débat sur la teneur d'un cours de formation destiné à améliorer les capacités de lutte des États Membres contre le financement de la prolifération dans leur juridiction	ONUDC	
18-21 mars 2019, Bangkok	Atelier régional organisé dans l'objectif d'assurer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement conteneurisée face aux menaces qui pèsent sur les échanges commerciaux stratégiques	ONUDC	OMD
20-21 mars 2019, Rabat (participation par visioconférence)	Atelier national à l'intention des responsables libyens sur le cadre juridique international de lutte contre le terrorisme nucléaire	ONUDC	
26-28 février 2019, Tokyo	Vingt-sixième Séminaire sur le contrôle des exportations en Asie, organisé par le Center for Information on Security Trade Control	Bureau des affaires de désarmement ^c	
26-28 mars 2019, Addis-Abeba	Cours de formation à l'intention des points de contact de la région d'Afrique	Union africaine, Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	AIEA, INTERPOL, OIAC, ONUDC, CRNUPDAf, OMD, OMSA
26-29 mars 2019, Vienne (participation par visioconférence)	Ateliers à l'intention de l'Iraq aux fins de l'examen et de l'élaboration de lois et de règlements visant à prévenir le terrorisme chimique et l'usage illicite de produits chimiques à double usage dans les engins explosifs improvisés	ONUDC	
26-29 mars 2019, Saint-Domingue	République dominicaine et Panama : examen réciproque de l'application de la résolution 1540 (2004)	CICTE/OEA, Bureau des affaires de désarmement ^d	
3-4 avril 2019, Minsk	Atelier régional sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^d	OIAC, INTERPOL, Communauté d'États indépendants, Unité d'appui à l'application

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
4-5 avril 2019, Vienne	Dix-septième réunion d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire	AIEA, Bureau des affaires de désarmement ^c	Centre commun de recherches nucléaires de la Commission européenne, ONUDC, Bureau des affaires de désarmement, Bureau de lutte contre le terrorisme, IMLTN, Groupe d'application et d'évaluation de l'IMLTN, Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, INTERPOL
8-12 avril 2019, Panama	République dominicaine et Panama : examen réciproque de l'application de la résolution 1540 (2004)	CICTE/OEA	
9-11 avril 2019, Kuala Lumpur	Atelier sur le rôle des lois d'application de la Convention sur les armes chimiques dans la lutte contre la menace représentée par les acteurs non étatiques	OIAC, Bureau des affaires de désarmement ^c	Union européenne, OIAC, INTERPOL, OMD, UNICRI, ASEAN
15-17 avril 2019, Santiago	Atelier organisé au Chili dans l'objectif de l'application des textes de loi sur la sécurité en cours de transport	Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	AIEA
18 avril 2019, Saint-Petersbourg (Fédération de Russie)	Conférence parlementaire sur la lutte contre le terrorisme international	Assemblée interparlementaire de la Communauté d'États indépendants, Assemblée parlementaire de l'OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^c	Bureau de la lutte contre le terrorisme, ONUDC, OSCE
3 mai 2019, Washington	Réunion de coopération sur l'application de la résolution 1540 (2004) en Amérique latine et dans les Caraïbes	CICTE/OEA, Bureau des affaires de désarmement ^d	ONUDC, OIAC, AIEA, Unité d'appui à l'application, INTERPOL, CARICOM, Bureau des affaires de désarmement, Centre régional des Nations Unies à Lima
10 mai 2019, Vienne	Deuxième réunion de l'équipe de projet du Groupe d'action financière sur le financement de la prolifération	Groupe d'action financière	

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
27 mai 2019, Vienne (participation par visioconférence)	Manifestation de promotion de l'universalisation et de l'application effective de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire	ONUDC	
29-30 mai 2019, Livingstone (Zambie)	Atelier à l'intention de la Communauté de développement de l'Afrique australe à l'appui de la mise en œuvre intégrale et effective de la résolution 1540 (2004) en Afrique australe	Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	AIEA, OMD
31 mai 2019, Livingstone (Zambie)	Conférence organisée par la Communauté de développement de l'Afrique australe dans le cadre du Processus de Wiesbaden : partenariat État-industrie dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	AIEA, OMD
5-6 juin 2019, Antananarivo	Atelier sur l'élaboration d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Bureau des affaires de désarmement ^d	
12-13 juin 2019, Koweït	Atelier national organisé au Koweït sur l'application de la résolution 1540 (2004)	Bureau des affaires de désarmement ^d	
18-20 juin 2019, Panama	Atelier à l'intention des pays hispanophones d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'universalisation de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de l'amendement de 2005 y relatif	ONUDC	AIEA, Bureau des affaires de désarmement
25-26 juin 2019, Mexico	Atelier régional sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) : perspectives et pratiques efficaces en Amérique latine	CICTE/OEA	Unité d'appui à l'application, ONUDC

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
28 juin 2019, Saint-Petersbourg (Fédération de Russie)	Réunion de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective et de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie	Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective, Bureau des affaires de désarmement ^c	Assemblée interparlementaire de la Communauté d'États indépendants
24-25 juillet 2019, La Haye (Pays-Bas)	Atelier technique pour le partage des meilleures pratiques en ce qui concerne l'élaboration de cadres législatifs et réglementaires en matière de sécurité chimique	OIAC	Programme des Nations Unies pour l'environnement, Conseil international des associations chimiques
29 juillet-8 août 2019, Genève	Réunion d'experts relative à la Convention sur les armes biologiques	Unité d'appui à l'application	UNIDIR, UNICRI, Bureau des affaires de désarmement, CICR, OIAC, OMS, OMSA, Union européenne
20-21 août 2019, Montevideo	Paraguay et Uruguay : réunion d'examen réciproque	CICTE/OEA	
10-12 septembre 2019, Bridgetown	Cours de formation à l'intention des points de contact de la région de la CARICOM	CARICOM, Bureau des affaires de désarmement ^d	OIAC, ONUDC, Centre régional des Nations Unies à Lima, OMD, OMSA
11-12 septembre 2019, Asunción	Paraguay et Uruguay : réunion d'examen réciproque	CICTE/OEA	
17-19 septembre 2019, Oulan-Bator	Atelier sur la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (par des acteurs non étatiques) à l'intention du Bangladesh, de l'Indonésie, de la Malaisie, des Maldives, de la Mongolie, des Philippines, du Népal et de Sri Lanka	ONUDC	
17-19 septembre 2019, Buenos Aires	Forum sous-régional de parties prenantes : promotion de l'application nationale de la Convention sur les armes chimiques et de la coopération en Amérique latine	OIAC	CICTE/OEA, ICCA

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
8-20 septembre 2019, Wellington	Séminaire parlementaire régional consacré à la participation des parlements de la région du Pacifique à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Union interparlementaire, Bureau des affaires de désarmement	Unité d'appui à l'application, UNIDIR, ONUDC, OIAC, OMD, OMS, AIEA, INTERPOL
21 septembre 2019, Wellington	Atelier pour le Pacifique sur l'universalisation de la Convention sur les armes biologiques	Bureau des affaires de désarmement ^d	CRNUPDAsP, OMS, CARICOM, Union européenne, Forum des îles du Pacifique
17-18 octobre 2019, Vienne	Dix-huitième réunion d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire	AIEA, Bureau des affaires de désarmement ^c	Centre commun de recherches nucléaires de la Commission européenne, ONUDC, Bureau de lutte contre le terrorisme, IMLTN, Groupe d'application et d'évaluation de l'IMLTN, Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes
21-25 octobre 2019, Xiamen (Chine)	Cours de formation à l'intention des points de contact de la région Asie-Pacifique	Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	AIEA, OMSA, OIAC, OMD, ONUDC, Régime de contrôle de la technologie des missiles, Groupe des fournisseurs nucléaires
29-30 octobre 2019, Honiara	Table ronde consacrée à l'examen de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	
6-7 novembre 2019, Belize (Belize)	Séminaire organisé aux Caraïbes sur la résolution 1540 (2004) : liste des priorités, protocoles d'octroi de licences et estimation des risques	Bureau des affaires de désarmement ^d /Centre régional des Nations Unies à Lima	
14-15 novembre 2019, Bogota	Atelier sur la sûreté et la sécurité biologiques dans le cadre de la résolution 1540 (2004)	CICTE/OEA, Bureau des affaires de désarmement ^d	OMS, Unité d'appui à l'application, OMSA, FAO
18-19 novembre 2019, Lima	Atelier sur les mesures de contrôle et de sécurité applicables aux éléments connexes dans le cadre de la résolution 1540 (2004)	Bureau des affaires de désarmement ^d /Centre régional des Nations Unies à Lima	

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
25-26 novembre 2019, Dakar	Atelier régional sur les plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire et sur le système de gestion des informations sur la sécurité nucléaire	AIEA	Union africaine, INTERPOL, Centre commun de recherches nucléaires de la Commission européenne, ONUDC
27-28 novembre 2019, Wiesbaden (Allemagne)	Conférence de Wiesbaden de 2019 sur le thème : participation de l'industrie aux contrôles du commerce de produits stratégiques : recommandations concernant des méthodes efficaces d'application de la résolution 1540 (2004)	Bureau des affaires de désarmement ^d	
27-28 novembre 2019, Bruxelles	Réunion annuelle des directeurs régionaux de l'initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques CBRN de l'Union européenne	Commission européenne	
2-3 décembre 2019, Kenitra (Maroc)	Conférence visant à promouvoir et renforcer le Forum des femmes dans le nucléaire en Afrique	AIEA	
2-3 décembre 2019, Panama	Atelier national sur l'application de la résolution 1540 (2004)	CICTE/OEA	
3-5 décembre 2019, La Haye (Pays-Bas)	Forum mondial de parties prenantes sur l'adoption de lois nationales d'application de la Convention sur les armes chimiques	OIAC, Bureau des affaires de désarmement ^c	
3-5 décembre 2019, Colombo	Séminaire sur la Convention sur les armes chimiques et la gestion de la sûreté et de la sécurité chimiques à l'intention des États d'Asie membres de l'OIAC	OIAC	
3-6 décembre 2019, Genève	Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques	Unité d'appui à l'application	UNIDIR, UNICRI, Bureau des affaires de désarmement, Union africaine, CARICOM, Union européenne, Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, CICR, INTERPOL, Convention internationale pour la protection des végétaux,

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
			Centre international pour la science et la technologie, OIAC, OMSA, OMS
10-11 décembre 2019, Jahorina (Bosnie-Herzégovine)	Conférence sur la prévention du financement du terrorisme et de la prolifération des armes nucléaires	OSCE, Bureau des affaires de désarmement ^c	Union européenne
10-11 décembre 2019, Panama	Atelier national sur les défis de la lutte contre le financement de la prolifération : mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et des autres résolutions du Conseil de sécurité portant sur la prolifération et le financement du terrorisme	CICTE/OEA	
13 décembre 2019, Saint-Domingue (participation par visioconférence)	Atelier sur les mesures de sûreté et de sécurité biologiques dans le cadre de la résolution 1540 (2004)	Bureau des affaires de désarmement ^d /Centre régional des Nations Unies à Lima	
13-15 janvier 2020, Wilton Park (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	Conférence sur la résolution 1540 (2004) sur le thème : Planification pour 2021 et au-delà	Bureau des affaires de désarmement ^d	
12-13 février 2020, Tokyo	Vingt-septième Séminaire sur le contrôle des exportations en Asie, organisé par le Center for Information on Security Trade Control	Bureau des affaires de désarmement ^c	
10-14 février 2020, Vienne	Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : maintenir et renforcer les efforts	AIEA	
25-27 février 2020, Bridgetown	Atelier à l'intention de certains pays de la CARICOM sur l'universalisation de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de l'amendement de 2005 y relatif	ONUDC, Bureau des affaires de désarmement ^c	AIEA

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
3 mars 2020, New York	Réunion d'information à l'intention du Groupe de travail sur les nouvelles menaces et la protection des infrastructures critiques du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme	INTERPOL (en qualité de présidente du Groupe de travail sur les nouvelles menaces et la protection des infrastructures critiques), ONUDC, AIEA, Union européenne,	
5 mars 2020, Kampala (participation par visioconférence)	Atelier national visant à faciliter le respect et l'application de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et de l'amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires	ONUDC, AIEA	
6-10 juillet 2020, réunion virtuelle	Semaine virtuelle de la lutte contre le terrorisme du Bureau de lutte contre le terrorisme	Bureau de lutte contre le terrorisme	
8 juillet 2020, réunion virtuelle	Séminaire sur le rôle joué par la Convention sur les armes biologiques dans le renforcement de la résilience en matière de biosécurité et la promotion de la surveillance épidémiologique, Trinité-et-Tobago	CARICOM, Unité d'appui à l'application	Agence de santé publique des Caraïbes, Bureau de lutte contre le terrorisme
8 juillet 2020, réunion virtuelle	Dialogue sur la sécurité en ligne axé sur la non-prolifération des armes de destruction massive, organisé par le Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'OSCE	OSCE	
8-9 septembre 2020, réunion virtuelle	Webinaires sur la lutte contre le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire consacrés aux dispositifs juridiques internationaux en la matière et aux réponses apportées par la justice pénale	ONUDC, Union européenne	

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
29 septembre 2020, réunion virtuelle	Cours de formation en ligne sur le cadre juridique international de la lutte contre le terrorisme biologique	ONUDC	
19-20 octobre 2020, réunion virtuelle	Dix-neuvième réunion d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire	AIEA	
20-21 octobre 2020, réunion virtuelle	Onzième conférence sur la sécurité des échanges dans la région de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, sur le thème : Stratégie de lutte contre le terrorisme et de sécurisation des échanges – Équilibre entre sécurité des échanges et facilitation du commerce dans la région de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique	Gouvernement malaisien dans le cadre de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique	Groupe de la Banque mondiale
27 octobre 2020, réunion virtuelle	Atelier national en ligne à l'intention de la Bolivie (État plurinational de) sur l'application de la résolution 1540 (2004)	CICTE/OEA	
24 novembre 2020, réunion virtuelle	Groupe de débat thématique axé sur la résolution 1540 (2004)	Groupe de travail sur les nouvelles menaces et la protection des infrastructures critiques du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, sous la présidence d'INTERPOL	
1 ^{er} , 8 et 15 décembre 2020, réunion virtuelle	Série de webinaires sous-régionaux visant à renforcer l'application de la résolution 1540 (2004) par les États d'Asie du Sud et la Mongolie	Bureau des affaires de désarmement/CRNUPDAsP	AIEA, OIAC, Unité d'appui à l'application, INTERPOL
14 décembre 2020, réunion virtuelle	Réunion publique d'information en ligne du Comité contre le terrorisme sur la menace du terrorisme en Amérique latine et dans les Caraïbes	Comité contre le terrorisme	

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
19-20 avril 2021, réunion virtuelle	Vingtième réunion d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire	AIEA	Centre commun de recherche de la Commission européenne, EURATOM, Europol, IMLTN, INTERPOL, Bureau de lutte contre le terrorisme, Bureau des affaires de désarmement, ONUDC
26, 28 et 30 avril 2021, réunion virtuelle	République dominicaine : atelier national pour la collaboration avec l'industrie et le secteur privé sur le commerce stratégique et les programmes relatifs au contrôle intérieur du respect des dispositions de la résolution 1540 (2004)	CICTE/OEA	
27 avril 2021, réunion virtuelle	Réunion de l'OSCE visant à présenter un répertoire des meilleures pratiques suggérées par l'Organisation pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Groupe des Amis de la résolution 1540 (2004)	
5 mai 2021, réunion virtuelle	Réunion en ligne du Forum pour la coopération en matière de sécurité, de l'OSCE, sur le thème de la non-prolifération des armes de destruction massive	OSCE	
18-20 mai 2021, réunion virtuelle	Mongolie : série de webinaires et de tables rondes nationales pour un renforcement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	
24-26 mai 2021, réunion virtuelle	Panama : atelier national sur le commerce stratégique, les listes de contrôle nationales et les techniques d'analyse des risques en lien avec la résolution 1540 (2004)	CICTE/OEA	
8 juillet 2021, réunion virtuelle	Université d'été sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires à l'intention des diplomates d'Amérique latine et des Caraïbes	Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes	

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
13-15 juillet 2021, réunion virtuelle	République dominicaine : atelier national à l'intention des experts universitaires sur la résolution 1540 (2004) et le commerce stratégique	CICTE/OEA	
11-12 août 2021, réunion virtuelle	Botswana : atelier national sur le renforcement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	Union européenne
16-17 septembre 2021, réunion virtuelle	Panama : atelier national sur le commerce stratégique, les listes de contrôle nationales et les techniques d'analyse des risques en lien avec la résolution 1540 (2004)	CICTE/OEA	
23-24 septembre 2021, réunion hybride, Abidjan (Côte d'Ivoire)	Atelier de formation des formateurs sur le financement de la prolifération, réunions annuelles de typologies du Groupe de travail sur les risques, tendances et méthodes et du Groupe de revue des politiques	Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest	ONUSC
7-8 octobre 2021, réunion virtuelle	Vingt et unième session ordinaire du Comité interaméricain contre le terrorisme (OEA)	CICTE/OEA	
18-19 octobre 2021, réunion virtuelle	Vingt et unième réunion d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire	AIEA	EURATOM/Union européenne, Europol, IMLTN, INTERPOL, OMI, Bureau de lutte contre le terrorisme, Bureau des affaires de désarmement, ONUSC
21 octobre 2021, réunion hybride, Johannesburg (Afrique du Sud)	Cinquième session de la Conférence des États parties à la Commission africaine de l'énergie nucléaire	Commission africaine de l'énergie nucléaire	
28 novembre-2 décembre 2021, Amman	Région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord : atelier de sensibilisation sur les matériaux à double usage à l'intention des forces de l'ordre et de la police des frontières	INTERPOL	OMD, OMS

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
30 novembre- 2 décembre 2021, réunion hybride, Vienne	Réunion technique à l'intention des points de contact du Plan intégré d'appui en matière de sécurité nucléaire	AIEA	
2 décembre 2021, réunion virtuelle	Atelier sur les textes d'application nationaux relatifs à la Convention sur les armes biologiques à l'intention des États parties qui sont membres de la Communauté des Caraïbes	Unité d'appui à l'application	CICTE/OEA
15 décembre 2021, réunion virtuelle	Centre d'excellence CBRN de l'Union européenne : webinaire régional à l'intention des pays de la façade atlantique africaine sur le contrôle des produits à double usage	Centre d'excellence CBRN de l'Union européenne, UNICRI	Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix
31 janvier- 3 février 2022, réunion virtuelle	Cours de formation en français sur le programme d'application des contrôles aux échanges de nature stratégique de l'OMD	OMD	
8-9 février 2022, réunion virtuelle	Atelier sur le plan d'action national du Botswana	Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	Unité d'appui à l'application, AIEA, OIAC, ONUDC, OMD
16-17 mars 2022, Paramaribo	Atelier sur le renforcement de la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et l'amélioration des cadres de sécurité et de sûreté biologiques au Suriname	Unité d'appui à l'application	Centre régional des Nations Unies à Lima, Agence de santé publique des Caraïbes
21-22 mars 2022, réunion virtuelle	Atelier régional de renforcement des capacités et d'élaboration de plans d'opérations sur la lutte contre le financement de la prolifération en Afrique de l'Ouest	Secrétariat du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest	
22-23 mars 2022, Saint-Domingue	Atelier sur le renforcement de la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et l'amélioration des cadres de sécurité et de sûreté biologiques en République dominicaine	Unité d'appui à l'application	Centre régional des Nations Unies à Lima, CICTE/OEA, Agence de santé publique des Caraïbes

<i>Date et lieu</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Organisation/parrainage^a</i>	<i>Participant(s)^b</i>
5 avril 2022, réunion virtuelle	Treizième réunion intersessions sur la non-prolifération et le désarmement du Forum régional de l'ASEAN	ASEAN	
21-22 avril 2022, réunion virtuelle	Vingt-deuxième réunion d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire	AIEA	EURATOM/Union européenne, Europol, IMLTN, INTERPOL, OMI, Bureau de lutte contre le terrorisme, Bureau des affaires de désarmement, ONUDC
11 mai 2022, réunion virtuelle	Réunion pour le renforcement des capacités transfrontalières de contrôle et de détection des substances CBRN dans les régions de l'Afrique du Nord et du Sahel	Initiative relative aux centres d'excellence CBRN de l'Union européenne	
25-26 mai 2022, réunion virtuelle	Table ronde nationale pour le renforcement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en Équateur	Comité, Bureau des affaires de désarmement ^d	Centre régional des Nations Unies à Lima, CICTE/OEA

Abréviations : AIEA = Agence internationale de l'énergie atomique ; ASEAN = Association des nations de l'Asie du Sud-Est ; CARICOM = Communauté des Caraïbes ; CBRN = chimique, biologique, radiologique et nucléaire ; Centre régional des Nations Unies à Lima = Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ; CICR = Comité international de la Croix-Rouge ; CICTE = Comité interaméricain contre le terrorisme ; Comité = Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) ; Comité contre le terrorisme = Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) concernant la lutte antiterroriste ; Convention sur les armes biologiques = Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ; Convention sur les armes chimiques = Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ; CRNUPDAf = Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ; CRNUPDAsP = Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ; EURATOM = Communauté européenne de l'énergie atomique ; FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; IMLTN = Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire ; INTERPOL = Organisation internationale de police criminelle ; OEA = Organisation des États américains ; OIAC = Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ; OIM = Organisation internationale pour les migrations ; OMD = Organisation mondiale des douanes ; OMI = Organisation maritime internationale ; OMS = Organisation mondiale de la Santé ; OMSA = Organisation mondiale de la santé animale ; ONUDC = Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; OSCE = Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ; OTAN = Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ; UNICRI = Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice ; UNIDIR = Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ; Unité d'appui à l'application = Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques du Bureau des affaires de désarmement.

^a Certaines des activités répertoriées dans cette colonne ont été organisées par des gouvernements nationaux ou des organisations non gouvernementales en coopération avec le Comité et des organisations internationales, régionales et sous-régionales.

^b Sur la base des informations disponibles.

^c Le Bureau des affaires de désarmement a facilité la participation du Comité et de son groupe d'experts.

^d Manifestation organisée, coorganisée, parrainée ou soutenue par le Bureau des affaires de désarmement.

Annexe XIX

**Activités d'information et de proximité organisées du 25 avril 2016
au 2 juin 2022 par le Comité du Conseil de sécurité créé
par la résolution 1540 (2004) ou son groupe d'experts,
en interaction avec les États Membres**

<i>Date</i>	<i>Titre</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisation/parrainage</i>
Visites dans les États^a, à leur invitation			
13-14 avril 2016	Visite effectuée au Lesotho, à son invitation, dans le cadre de l'aide à l'élaboration d'un plan d'action national volontaire pour l'application de la résolution 1540 (2004)	Maseru	Lesotho, Comité
8-9 juin 2016	Table ronde nationale, à l'invitation de l'Iraq, sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Vienne	Autorité nationale de contrôle iraquienne, Bureau des affaires de désarmement
14-17 septembre 2016	Visite effectuée au Kirghizistan, à son invitation, dans le cadre de la participation à une table ronde nationale sur l'élaboration d'un nouveau plan d'action national volontaire	Issyk-Kul (Kirghizistan)	Kirghizistan, Comité, OSCE, Bureau des affaires de désarmement
9-11 novembre 2016	Visite effectuée (avec l'OEA/CICTE) au Guatemala, à son invitation, pour discuter de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et de l'élaboration d'un plan d'action national volontaire	Guatemala	Guatemala, Comité, OEA/CICTE
20-21 mars 2017	Visite effectuée en El Salvador, à son invitation, en vue de l'élaboration d'un plan d'action national volontaire	San Salvador	El Salvador, Comité
18-19 avril 2017	Visite organisée en Uruguay, à son invitation, dans le cadre de la participation à une table ronde nationale en vue de l'élaboration d'un plan d'action national volontaire	Montevideo	Uruguay, Comité, OEA/CICTE
5-6 juillet 2017	Visite effectuée en Mauritanie, à son invitation, dans le cadre de l'aide à l'élaboration d'un premier rapport national	Nouakchott	Mauritanie, Comité, en coopération avec le CRNUPDAf
11-13 octobre 2017	Visite effectuée au Timor-Leste, à son invitation, dans le cadre de l'élaboration prévue d'un premier rapport national	Dili	Timor-Leste, Comité
6-7 novembre 2017	Visite effectuée en El Salvador, à son invitation, dans l'objectif de l'élaboration d'un plan d'action national volontaire	San Salvador	El Salvador, Comité

<i>Date</i>	<i>Titre</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisation/parrainage</i>
27-28 novembre 2017	Visite effectuée au Guatemala, à son invitation, pour discuter de l'application de la résolution 1540 (2004)	Guatemala	Guatemala, Comité, OEA/CICTE
22-23 janvier 2018	Visite effectuée au Turkménistan, à son invitation, pour discuter de l'application de la résolution 1540 (2004)	Achgabat	Turkménistan, Comité, OSCE, CRNUPDAsP
20-22 août 2018	Visite effectuée en Zambie, à son invitation, afin d'organiser un atelier de renforcement des capacités, notamment en matière d'application des contrôles aux échanges de nature stratégique dans le cadre de la résolution 1540 (2004)	Lusaka	Zambie, Comité, OMD
9-10 octobre 2018	Visite effectuée au Bahreïn, à son invitation, pour discuter de l'application de la résolution 1540 (2004)	Manama	Bahreïn, Comité
17-19 octobre 2018	Visite effectuée au Mali, à son invitation, dans l'objectif de la rédaction d'un premier rapport sur l'application de la résolution 1540 (2004)	Bamako	Mali, Comité, CRNUPDAf
14-16 novembre 2018	Visite effectuée au Pérou, à son invitation, pour discuter de l'application de la résolution 1540 (2004) axée sur les armes biologiques et les matières connexes	Lima	Pérou, Comité, Centre régional des Nations Unies à Lima
6-7 décembre 2018	Visite effectuée en Guinée équatoriale, à son invitation, pour discuter de l'application de la résolution 1540 (2004)	Malabo	Guinée équatoriale, Comité, CRNUPDAf
23-25 janvier 2019	Visite effectuée au Togo, à son invitation, afin d'organiser un atelier de renforcement des capacités, notamment en matière d'application des contrôles aux échanges de nature stratégique dans le cadre de la résolution 1540 (2004)	Lomé	Togo, Comité, CRNUPDAf, OMD
15-17 avril 2019	Visite au Chili, à son invitation, pour discuter de l'application de la résolution 1540 (2004) , axée sur la sécurité du transport des éléments connexes	Santiago	Chili, Comité
5-6 juin 2019	Visite effectuée à Madagascar, à son invitation, dans l'objectif de l'élaboration d'un plan d'action national volontaire	Antananarivo	Madagascar, Comité
12-13 juin 2019	Visite effectuée au Koweït, à son invitation, pour discuter de l'application de la résolution 1540 (2004)	Koweït	Koweït, Comité
29-30 octobre 2019	Visite effectuée aux Îles Salomon, à leur invitation, pour discuter de l'application de la résolution 1540 (2004) et d'un projet de premier rapport national	Honiara	Îles Salomon, Comité, Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du CRNUPDAsP

<i>Date</i>	<i>Titre</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisation/parrainage</i>
11 décembre 2020	Table ronde nationale en ligne organisée à l'intention du Panama sur l'application de la résolution 1540 (2004)	Réunion virtuelle	Panama, Comité
11-12 août 2021	Atelier national sur le renforcement de l'application de la résolution 1540 (2004) au Botswana	Réunion virtuelle	Botswana, Bureau des affaires de désarmement
8-9 février 2022	Atelier national sur un plan d'action national volontaire botswanais	Réunion virtuelle	Botswana, Bureau des affaires de désarmement
25-26 mai 2022	Table ronde nationale sur le renforcement de l'application de la résolution 1540 (2004) en Équateur et sur l'élaboration d'un plan d'action national volontaire	Réunion virtuelle	Équateur, Comité, Bureau des affaires de désarmement
Visites conjointes dans les États			
16-20 mai 2016	Visite d'ensemble du Comité contre le terrorisme au Kazakhstan	Astana	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions
20-24 février 2017	Visite d'ensemble du Comité contre le terrorisme au Tadjikistan	Douchanbé	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions
11-13 juillet 2018	Visites de suivi du Comité contre le terrorisme en Arménie	Erevan	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme
16-18 juillet 2018	Visites de suivi du Comité contre le terrorisme en Géorgie	Tbilissi	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme
10-12 octobre 2018	Visite effectuée au Zimbabwe, à son invitation, par des experts de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions et du groupe d'experts du Comité en vue d'offrir une assistance technique et une formation sur la lutte contre le financement du terrorisme et le financement de la prolifération	Harare	Banque de réserve du Zimbabwe
Examens par les pairs			
1 ^{er} -5 août 2016	Kirghizistan, Tadjikistan et Bélarus : examen réciproque tripartite de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Minsk	Bélarus, Kirghizistan, Tadjikistan, Comité, OSCE, Bureau des affaires de désarmement

<i>Date</i>	<i>Titre</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisation/parrainage</i>
2-4 août 2017	Bélarus, Kirghizistan et Tadjikistan : examen réciproque tripartite de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)	Douchanbé	Tadjikistan, Bélarus, Kirghizistan, Comité, OSCE, Bureau des affaires de désarmement
4-6 octobre 2017	Chili et Colombie : examen réciproque de l'application de la résolution 1540 (2004)	Bogota	Colombie, Chili, Comité, Bureau des affaires de désarmement
24-26 octobre 2017	Chili et Colombie : deuxième examen réciproque de l'application de la résolution 1540 (2004)	Santiago	Chili, Colombie, Comité, Bureau des affaires de désarmement
28-30 juin 2018	Bélarus, Kirghizistan, Tadjikistan, Kazakhstan, Turkménistan et Ouzbékistan : examen réciproque de l'application de la résolution 1540 (2004)	Issyk-Kul (Kirghizistan)	Kirghizistan, Tadjikistan, Bélarus, Comité, OSCE, Bureau des affaires de désarmement
26-29 mars 2019	République dominicaine et Panama : examen réciproque de l'application de la résolution 1540 (2004)	Saint-Domingue	République dominicaine, Panama, Comité, CICTE/OEA, Bureau des affaires de désarmement
8-12 avril 2019	Panama et République dominicaine : examen réciproque de l'application de la résolution 1540 (2004)	Panama	Panama, République dominicaine, Comité, CICTE/OEA
20-21 août 2019	Uruguay et Paraguay : examen réciproque de l'application de la résolution 1540 (2004)	Montevideo	Uruguay, Paraguay, Comité, CICTE/OEA
11-12 septembre 2019	Paraguay et Uruguay : examen réciproque de l'application de la résolution 1540 (2004)	Asunción	Paraguay, Uruguay, Comité, CICTE/OEA
Autres activités par pays, sur invitation d'organisations internationales et régionales			
28-29 juillet 2016	Réunion d'aide à la rédaction d'un plan d'action national, à l'intention du Panama	Panama	Panama, OEA/CICTE
2 novembre 2016	Table ronde nationale sur l'application par le Pérou de la résolution 1540 (2004)	Lima	Pérou, Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du Centre régional des Nations Unies à Lima
8-10 mars 2017	Réunion d'examen de la mise en œuvre du plan d'action national du Kirghizistan	Vienne	Kirghizistan, Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du CRNUPDAsP, OSCE
12 avril 2017	Table ronde nationale visant à définir les modalités de l'assistance juridique et technique propre à faciliter l'application de la résolution 1540 (2004)	Paramaribo	Suriname, Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du Centre régional des Nations Unies à Lima

<i>Date</i>	<i>Titre</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisation/parrainage</i>
8-10 mai 2017	Table ronde nationale sur le renforcement de l'application de la résolution 1540 (2004) et l'élaboration d'un plan d'action national volontaire	Oulan-Bator	Mongolie, Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du CRNUPDAsP
22-24 mai 2017	Réunion d'examen de la mise en œuvre du plan d'action national de l'Ouzbékistan	Vienne	Ouzbékistan, Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du CRNUPDAsP, OSCE
29-30 juin 2017	Table ronde organisée au Turkménistan sur le renforcement de l'application de la résolution 1540 (2004)	Achgabat	Turkménistan, Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du CRNUPDAsP
18-20 septembre 2017	Réunion consultative sur le projet de plan d'action national de la Mongolie	Vienne	Mongolie, Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du CRNUPDAsP
20-22 septembre 2017	Réunion consultative sur le plan d'action national du Tadjikistan	Vienne	Tadjikistan, Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du CRNUPDAsP
4 octobre 2017	Atelier national organisé au Guyana sur l'élaboration d'un plan d'action national volontaire	Georgetown	Guyana, Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du Centre régional des Nations Unies à Lima
26 février 2018	Atelier consacré à un plan d'action national pour le renforcement de l'application de la résolution 1540 (2004)	Paramaribo	Suriname, Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du Centre régional des Nations Unies à Lima
28 février 2018	Atelier consacré à un plan d'action national pour le renforcement de l'application de la résolution 1540 (2004)	Georgetown	Guyana, Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du Centre régional des Nations Unies à Lima
2-3 juillet 2018	Table ronde nationale sur l'application de la résolution 1540 (2004) au Kirghizistan	Issyk-Kul (Kirghizistan)	Kirghizistan, OSCE
18-19 novembre 2019	Atelier sur les mesures de contrôle et de sécurité applicables aux éléments connexes dans le cadre de la résolution 1540 (2004)	Lima	Pérou, Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du Centre régional des Nations Unies à Lima
2-3 décembre 2019	Atelier national sur l'application de la résolution 1540 (2004) au Panama	Panama	Panama, OEA/CICTE
27 octobre 2020	Atelier national en ligne sur l'application de la résolution 1540 (2004) dans l'État plurinational de Bolivie	Réunion virtuelle	Bolivie (État plurinational de), Comité, OEA/CICTE

<i>Date</i>	<i>Titre</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisation/parrainage</i>
26, 28 et 30 avril 2021	Atelier national visant à encourager une collaboration avec le secteur industriel et le secteur privé de la République dominicaine sur les questions liées aux échanges commerciaux stratégiques et aux programmes relatifs au contrôle du respect des dispositions de la résolution 1540 (2004)	Réunion virtuelle	République dominicaine, OEA/CICTE
18-20 mai 2021	Série de webinaires et de tables rondes nationales organisées dans l'objectif du renforcement de l'application de la résolution 1540 (2004) en Mongolie	Réunion virtuelle	Mongolie, Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du CRNUPDAsP
24-26 mai 2021	Atelier national sur les échanges commerciaux stratégiques, les listes de contrôle nationales et les techniques d'analyse des risques dans le cadre de l'application de la résolution 1540 (2004) au Panama	Réunion virtuelle	Panama, OEA/CICTE
13 et 15 juillet 2021	Atelier national à l'intention des experts universitaires sur la résolution 1540 (2004) et les échanges commerciaux stratégiques en République dominicaine	Réunion virtuelle	OEA/CICTE
16-17 septembre 2021	Atelier national sur les échanges commerciaux stratégiques, les listes de contrôle nationales et les techniques d'analyse des risques dans le cadre de l'application de la résolution 1540 (2004) au Panama	Réunion virtuelle	OEA/CICTE
18-22 octobre 2021	Formation nationale organisée pour la Chine par le programme de l'OMD relatif à l'application des contrôles aux échanges de nature stratégique	Réunion virtuelle	OMD

Abréviations : Centre régional des Nations Unies à Lima = Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ; CICTE = Comité interaméricain contre le terrorisme ; Comité = Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) ; Comité contre le terrorisme = Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) concernant la lutte antiterroriste ; CRNUPDAf = Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ; CRNUPDAsP = Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ; OEA = Organisation des États américains ; OMD = Organisation mondiale des douanes ; OSCE = Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

^a Y compris les activités nationales virtuelles et en présentiel organisées en dehors de l'État, à son invitation.

Annexe XX

**Experts désignés pour assister le Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1540 (2004), de 2016 à 2022**

<i>Nom</i>	<i>Pays</i>
Abidi, Zawar Haider	Pakistan, jusqu'au 12 novembre 2017
Albrecht, Irina	Allemagne
Baronin, Alexey	Fédération de Russie
Brewer, Jonathan ^a	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Combrink, Michiel	Afrique du Sud
Lombard, Bennie	Afrique du Sud, jusqu'au 13 décembre 2017
Lutay, Gennady	Fédération de Russie, jusqu'au 18 septembre 2019
Lv, Xiaodong	Chine, jusqu'au 28 octobre 2017
Ochoa, Enrique	Mexique, jusqu'au 9 décembre 2017
Prenat, Raphaël ^a	France, jusqu'au 31 décembre 2019
Raca, Sandra	Allemagne, jusqu'au 14 juillet 2020
Rosenthal, Michael	États-Unis d'Amérique, jusqu'au 31 décembre 2016
Spence, Scott	États-Unis d'Amérique
Tanaka, Kiwako	Japon
Taylor, Terence ^a	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, jusqu'au 2 novembre 2017
Theard, David	France
Valles, Edith	Argentine
Zhang, Hongliu	Chine

^a À la date de présentation du rapport, Jonathan Brewer faisait office de coordonnateur du groupe d'experts. Pendant la période couverte par le rapport, Terence Taylor et Raphaël Prenat ont également assuré la coordination. Dans le cadre du mandat actuel, la personne assurant la coordination du groupe d'experts est nommée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe XXI**Coordonneurs des groupes de travail du Comité du Conseil
de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), de 2016 à 2022**

<i>Groupe de travail</i>	<i>2016 (à partir de mai)</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
1	Venezuela (République bolivarienne du)	Japon	Pérou	Pérou	République dominicaine	–	Brésil
2	France	France	France	France	France	France	France
3	Égypte	Égypte	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Afrique du Sud	–	Kenya
4	États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique

Annexe XXII

**Sélection de documents relatifs aux travaux du Comité du Conseil
de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)**

<i>Titre</i>	<i>Date</i>	<i>Référence</i>
Résolutions du Conseil de sécurité		
Résolution 1540 (2004)	28 avril 2004	S/RES/1540 (2004)
Résolution 1673 (2006)	27 avril 2006	S/RES/1673 (2006)
Résolution 1810 (2008)	25 avril 2008	S/RES/1810 (2008)
Résolution 1977 (2011)	20 avril 2011	S/RES/1977 (2011)
Résolution 2055 (2012)	29 juin 2012	S/RES/2055 (2012)
Résolution 2118 (2013)	27 septembre 2013	S/RES/2118 (2013)
Résolution 2325 (2016)	15 décembre 2016	S/RES/2325 (2016)
Résolution 2572 (2021)	22 avril 2021	S/RES/2572 (2021)
Résolution 2622 (2022)	25 février 2022	S/RES/2622 (2022)
Rapport du Comité créé par la résolution 1540 (2004)		
Lettre datée du 9 décembre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) [sur les conclusions de l'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004)]	9 décembre 2016	S/2016/1038
Examens annuels de l'application de la résolution 1540 (2004)		
Examen de l'application de la résolution en 2016	29 décembre 2016	S/2016/1127
Examen de l'application de la résolution en 2017	12 janvier 2018	S/2018/34
Examen de l'application de la résolution en 2018	28 décembre 2018	S/2018/1178
Examen de l'application de la résolution en 2019	24 décembre 2019	S/2019/986
Examen de l'application de la résolution en 2020	28 décembre 2020	S/2020/1308
Examen de l'application de la résolution en 2021	31 décembre 2021	S/2021/1121
Programmes de travail du Comité créé par la résolution 1540 (2004)		
Seizième programme de travail, pour la période allant du 1 ^{er} février 2017 au 31 janvier 2018	10 février 2017	S/2017/126
Dix-septième programme de travail, pour la période allant du 1 ^{er} février 2018 au 31 janvier 2019	13 avril 2018	S/2018/340
Dix-huitième programme de travail, pour la période allant du 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2020	7 février 2019	S/2019/127
Dix-neuvième programme de travail, pour la période allant du 1 ^{er} février 2020 au 31 janvier 2021	13 février 2020	S/2020/120

*Titre**Date**Référence*

Examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004)www.un.org/fr/sc/1540/comprehensive-and-annual-reviews/2021-comprehensive-review.shtml**Exposés du Président du Comité au Conseil de sécurité**www.un.org/fr/sc/1540/resolutions-committee-reports-and-SC-briefings/briefings-by-the-chair-to-the-security-council.shtml**Déclarations du Président du Comité à l'occasion des activités d'information**www.un.org/en/sc/1540/transparency-and-outreach/past-outreach-events/chair-statements.shtml**Liste de tableaux approuvés par le Comité**www.un.org/en/sc/1540/national-implementation/1540-matrices/committee-approved-matrices.shtml
